

---

# Petites et moyennes universités

---

**RAPPORT N° 2016-075**  
**Octobre 2016**

---

Rapport à madame la ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche

monsieur le secrétaire d'État chargé de l'enseignement  
supérieur et de la recherche

---



**igaenr**  
Inspection générale  
de l'administration  
de l'Éducation nationale  
et de la Recherche



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

*Inspection générale de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*

## **Petites et moyennes universités**

**Octobre 2016**

**Pascal AIMÉ**  
François PAQUIS  
Marc FOUCAULT  
Damien VERHAEGHE  
Guy WAÏSS

*Inspecteurs généraux de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*

*avec la participation d'Ariane AZEMA  
Inspectrice générale de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*

*Ont également participé à la visite d'établissements Mmes Marie-Claude FRANCHI, Sacha KALLENBACH, Simone CHRISTIN, inspectrices générales de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche  
Mme Corinne BAES-HONORE, chargée de mission  
MM. Jean-Michel ALFANDARI, Jean-Yves de LONGUEAU, Jean NARVAEZ, Renaud NATTIEZ, Henri PRADEAUX, Christophe SINASSAMY, inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche*



## SYNTHÈSE

Les ministres en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont inscrit dans le programme de travail annuel 2015-2016 de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche – IGAENR – la thématique des petites et moyennes universités et établissements<sup>1</sup>. Cette mission s'inscrit dans le contexte du mouvement de structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche engagé depuis quelques années sous l'impulsion de deux lois successives<sup>2</sup>, des instruments des programmes d'investissement d'avenir et des classements internationaux.

Les termes de « petites et moyennes universités » sont souvent utilisés par la communauté universitaire pour caractériser les établissements ne faisant pas partie du groupe des universités dites intensives en recherche et des universités issues des fusions d'établissements réalisées depuis 2008. Pour autant, aucune définition claire de ce que pourrait être une petite et moyenne université n'est partagée par les différents acteurs.

La mission a d'abord constaté que le critère des effectifs d'étudiants accueillis était trop évolutif et insuffisant pour caractériser la situation des « petites et moyennes » universités. Elle a également analysé les travaux de recherche et les études des vingt dernières années, qui croisent nature des activités des universités et ancrage territorial mais ne mettent pas en évidence une homogénéité des petites et moyennes universités en matière de formation et de recherche.

Considérant que la structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en cours de construction est un critère qui permet d'approcher sous un autre angle la question de la taille des établissements, la mission a fait le choix de retenir dans le champ de son étude trente-neuf établissements, hors métropole parisienne, Corse et territoires d'outre-mer, pour lesquels le mouvement de structuration en cours ne lui semblait pas encore avoir atteint, fin 2015, un niveau de stabilité optimal.

La mission a ensuite cherché à déterminer si ces trente-neuf établissements pouvaient se caractériser à travers leur situation financière. Elle a constaté que leur situation financière moyenne était comparable à celle des autres universités françaises alors qu'ils apparaissent plus largement sous dotés dans les modèles de répartition.

Elle a ensuite analysé les activités de formation et de recherche de chacun de ces établissements à partir d'indicateurs qui peuvent être regroupés en trois catégories s'agissant des activités de formation (l'évolution démographique, la structure et l'efficacité de l'offre de formation, l'ancrage social et territorial) et en deux catégories s'agissant des activités de recherche (l'intensité et la qualité des activités de recherche).

Il ressort de cette analyse et des visites que la mission a effectuées dans 15 de ces établissements, que les résultats obtenus par les trente-neuf « petites et moyennes universités » du périmètre retenu par la mission sont extrêmement hétérogènes aussi bien matière de formation que de recherche. **Ces résultats démontrent que l'idée selon laquelle il existerait une catégorie unique de petites et moyennes universités est infondée.** Au contraire, elle met en évidence le fait qu'il existe

---

<sup>1</sup> Thématique reprise sous le sigle PMU dans le présent rapport.

<sup>2</sup> Loi n° 2007-1199 du 19 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités et loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

une grande diversité au sein de ces trente-neuf établissements qui obtiennent des résultats plus ou moins convaincants selon que l'on observe l'intensité ou la qualité de leurs travaux de recherche, l'évolution démographique, la structure et l'efficacité de leur offre de formation ou leur ancrage territorial et social. Les typologies d'établissements établies pour chacun de ces axes permettent de distinguer plusieurs catégories d'établissements.

Ainsi, certaines des PMU semblent réussir aussi bien en recherche qu'en formation. Sur les douze établissements les mieux positionnés au regard de l'efficacité de leur offre de formation et de leur évolution démographique, neuf figurent également parmi les treize établissements les mieux positionnés au regard de l'intensité et de la qualité de leur recherche (Besançon, Brest, Chambéry, Dijon, Limoges, Pau, Poitiers, Saint-Étienne et Tours) et deux en sont proches s'agissant de l'intensité des activités de recherche (Caen et Angers). À l'opposé, onze universités obtiennent des résultats inférieurs à la moyenne des établissements du périmètre aussi bien en formation qu'en recherche.

À partir de ces constats, la mission a mis en évidence quelques facteurs clés de la réussite des petites et moyennes universités aussi bien en recherche (la pluridisciplinarité incluant un secteur santé, l'importance de la présence des organismes de recherche sur le site, la présence de très grands équipements de recherche sur le site ou dans une relative proximité, l'affirmation d'une stratégie de niche d'excellence, une stratégie de mise en réseau totalement assumée) qu'en formation (l'adossement à la recherche, le nombre d'étudiants accueillis, la présence d'une offre de formation complète).

Sur la base de ses observations, elle a établi une typologie des petites et moyennes universités en cinq groupes en fonction des résultats obtenus en formation et en recherche, les établissements du groupe A bénéficiant, à l'opposé des établissements du groupe D, d'une bonne visibilité de leurs activités de recherche et de formation et disposant ainsi de marges de manœuvre plus importantes pour choisir une stratégie de structuration territoriale dont les options seront, compte tenu des performances réalisées, plus variées.

Il est ainsi possible d'observer plusieurs scénarios de développement qui sont fondés sur des choix stratégiques qui apparaissent très différents et se traduisent par des pistes de structurations territoriales diverses.

Alors que certaines universités font le choix de participer activement à une stratégie de site portée par un établissement chef de file, issu d'une fusion, ou par une COMUE, ou cherchent à constituer à plusieurs un ensemble plus cohérent et plus fort – l'université Jean Monnet de Saint-Étienne est un bon exemple de ce type de stratégie –, d'autres privilégient une stratégie de site plus prudente – la reconnaissance de la responsabilité d'un établissement chef de file dans la construction d'une politique de site à travers une COMUE ou un contrat d'association n'allant pas de soi pour certaines « petites et moyennes universités » – voire minimaliste, « à bas bruit », soit parce que la COMUE est trop vaste ou trop petite pour porter des politiques très intégrées, soit parce qu'un mode associatif à faible intégration est préféré.

Ce rapide tour d'horizon illustre combien chacune des universités visitées par la mission s'interroge sur le positionnement qu'elle doit adopter au regard des évolutions induites par la réalisation des premières fusions d'établissements d'enseignement supérieur, par les résultats des appels d'offre lancés dans le cadre des PIA successifs, dont les différents instruments sont des vecteurs de différenciation extrêmement puissants quelle que soit la taille des établissements (le fait de porter

des Labex, d'obtenir des ERC est tout aussi important pour certaines PMU que l'obtention d'un statut d'initiative d'excellence pour des universités intensives de recherche) et par la loi de 2013.

**Pour tous ces établissements, l'enjeu principal est d'établir un bon compromis entre une stratégie de différenciation qui leur permette d'être visibles aussi bien en recherche qu'en formation et une stratégie de coopération qui aide à constituer des ensembles structurés, cohérents et performants à l'échelle d'un site.**

Au final, les scénarios de structuration territoriale auxquels les petites et moyennes universités doivent participer se construisent en fait autour d'un nombre limité de modèles – la fusion, la stratégie d'alliance avec un établissement chef de file ou l'insertion dans une métropole universitaire, la construction d'universités fédérales sur un territoire plus large – pour lesquels la mission a mis en évidence les avantages et limites actuelles et formulé des préconisations d'évolution.

Certains de ces modèles gagneraient en efficacité si des évolutions juridiques donnaient plus de souplesse dans l'intégration d'établissements régis par des statuts différents. Tous portent en eux la nécessité de faire évoluer les rapports entre les établissements et le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de faciliter et soutenir la différenciation entre des universités qui disposent, chacune, de marges de manœuvre. Ces évolutions passent par un contrat de site unique, pivot des relations entre le ministère et les établissements, ouvert aux collectivités territoriales qui souhaitent s'engager et aux organismes de recherche, ainsi que par l'expérimentation de nouvelles modalités de financement global des sites.

Rappel des préconisations de la mission :

**Préconisation n° 1 : Privilégier la convention d'association pour construire les écosystèmes d'enseignement supérieur et de recherche locaux autour d'une université fusionnée dans une métropole universitaire.**

**Préconisation n° 2 : Affirmer le rôle de chef de file des établissements porteurs des conventions d'association et responsabiliser les présidents de ces établissements dans ce rôle.**

**Préconisation n° 3 : Définir un périmètre des compétences qui devraient nécessairement être exercées au sein de la COMUE et financer les mesures incitatives permettant d'aller dans ce sens.**

**Préconisation n° 4 : Construire une forme juridique permettant à des établissements d'enseignement supérieur de fusionner ou d'intégrer davantage leur gouvernance tout en conservant une forme d'autonomie voire leur personnalité morale.**

**Préconisation n° 5 : Sécuriser dans le temps, sous réserve d'évaluation positive, le financement des Labex, Equipex et autres instruments de différenciation, notamment pour les PMU qui ne bénéficient pas d'un label Idex ou I-site.**

**Préconisation n° 6 : Supprimer les volets particuliers propres à chaque établissement dans les contrats de site et élargir ces derniers d'une part aux collectivités territoriales qui souhaitent s'engager et d'autre part aux organismes de recherche.**

**Préconisation n° 7 : Expérimenter la mise en œuvre d'une dotation globale de site en emplois et en crédits auprès d'établissements qui souhaitent afficher les marques d'une forte intégration de leur gouvernance.**



## SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>1. La difficulté de définir le sens des termes « petites et moyennes universités ».....</b>	<b>2</b>
1.1. Les effectifs d'étudiants accueillis sont des critères évolutifs et insuffisants pour caractériser la situation des « petites et moyennes universités » .....	3
1.2. La caractérisation des universités est une problématique ancienne qui a fait l'objet de nombreuses études .....	4
1.2.1. <i>Les analyses transversales déjà réalisées croisent nature des activités des universités et ancrage territorial .....</i>	<i>4</i>
1.2.2. <i>Les analyses thématiques ne mettent pas en évidence une homogénéité des petites et moyennes universités en matière de formation et de recherche.....</i>	<i>7</i>
1.3. La stabilité de la structuration territoriale en cours est un critère qui permet d'approcher sous un autre angle la question de la taille des établissements .....	8
1.3.1. <i>L'état de la structuration des établissements d'enseignement supérieur fin 2015.....</i>	<i>10</i>
1.3.2. <i>La définition du périmètre d'étude de la mission .....</i>	<i>14</i>
1.4. Les établissements du périmètre PMU ont une situation financière moyenne comparable à celle des autres universités alors qu'ils apparaissent plus largement sous dotés dans les modèles de répartition .....	16
1.4.1. <i>Il n'existe pas de différences marquantes entre la situation financière des établissements du périmètre PMU et les autres établissements.....</i>	<i>17</i>
1.4.2. <i>À l'inverse, la situation des établissements du périmètre PMU est moins favorable que celle des autres établissements au regard des modèles de répartition .....</i>	<i>18</i>
<b>2. La nature des activités de formation et de recherche apparaît déterminante pour caractériser les établissements du périmètre retenu par la mission .....</b>	<b>19</b>
2.1. Quelques précisions méthodologiques .....	19
2.1.1. <i>Les indicateurs relatifs à l'activité de recherche .....</i>	<i>19</i>
2.1.2. <i>Les indicateurs relatifs à l'activité de formation .....</i>	<i>22</i>
2.2. Les activités de recherche des établissements du périmètre PMU sont très hétérogènes tant en intensité qu'en visibilité de leurs résultats .....	25
2.2.1. <i>Les indicateurs retenus par la mission permettent d'identifier cinq groupes d'établissements .....</i>	<i>25</i>
2.2.2. <i>Cinq facteurs clés expliquent la réussite de certaines universités du périmètre PMU en matière de recherche.....</i>	<i>38</i>
2.3. L'analyse des activités de formation met en évidence des situations tout aussi hétérogènes	39

2.3.1. <i>La typologie des établissements en fonction de la structure et de l'efficacité de leur offre de formation et de l'évolution démographique à laquelle ils sont confrontés</i> .....	39
2.3.2. <i>La typologie des établissements en fonction de la structure et de l'efficacité de leur offre de formation et de leur ancrage social et territorial</i> .....	50
2.3.3. <i>La typologie des établissements en fonction de leur évolution démographique et de leur ancrage social et territorial</i> .....	58
2.3.4. <i>Trois facteurs clés peuvent expliquer la réussite de certaines universités du périmètre PMU en matière de formation</i> .....	69
<b>3. Un essai de typologie fondé sur l'analyse croisée des activités de recherche et de formation pour caractériser la diversité des « petites et moyennes universités »</b> .....	<b>70</b>
<b>4. Les caractéristiques des établissements étudiés résultent de choix stratégiques de développement qui apparaissent très différents et se traduisent par des pistes de structurations territoriales variées</b> .....	<b>77</b>
4.1. Les stratégies de site dynamiques.....	77
4.2. Les stratégies de site « prudentes ».....	78
4.3. Les stratégies de site « à bas bruit ».....	79
4.4. Les scénarios de structuration territoriale auxquels les petites et moyennes universités doivent participer se construisent en fait autour d'un nombre limité de modèles.....	81
4.4.1. <i>La fusion d'établissements</i> .....	81
4.4.2. <i>La stratégie d'alliance avec un établissement chef de file ou l'insertion dans une métropole universitaire</i> .....	82
4.4.3. <i>La construction d'universités fédérales sur un territoire plus large</i> .....	83
4.4.4. <i>Des évolutions juridiques permettraient d'élargir les possibilités</i> .....	84
4.5. Ces scénarios impliquent une évolution des rapports entre les établissements et le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.....	85
4.5.1. <i>Faciliter et soutenir la différenciation entre les universités</i> .....	85
4.5.2. <i>Faire évoluer les relations entre l'État, les établissements, les organismes de recherche et les collectivités territoriales</i> .....	86
<b>Annexes</b> .....	<b>88</b>

## Introduction

Les ministres en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont inscrit dans le programme de travail annuel 2015-2016 de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche – IGAENR – la thématique des petites et moyennes universités et établissements<sup>3</sup>. Cette mission s'inscrit dans le contexte du mouvement de structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche engagé depuis quelques années sous l'impulsion de deux lois successives<sup>4</sup>, des instruments des programmes d'investissement d'avenir successifs et des classements internationaux.

Le chef du service de l'IGAENR a désigné pour réaliser cette étude MM. Pascal Aimé, Marc Foucault, François Paquis, Damien Verhaeghe et Guy Waiss, inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Mme Ariane Azema, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche a également participé à cette mission.

Dans ce cadre, les termes de « petites et moyennes universités » sont souvent utilisés par la communauté universitaire pour caractériser les établissements ne faisant pas partie du groupe des universités dites intensives en recherche et des universités issues des fusions d'établissements réalisées depuis 2008. Pour autant, aucune définition claire de ce que pourrait être une petite et moyenne université n'est partagée par les différents acteurs.

De fait, ces termes désignent globalement la situation d'établissements qui sont de plus petite taille que les grands ensembles récemment constitués, qui sont aussi, pour une majorité d'entre eux, situés à l'extérieur des grandes agglomérations<sup>5</sup> universitaires ou qui ne s'inscrivent pas dans le processus de rapprochement ou de fusion engagé sur ces sites. Ils s'interrogent sur le rôle que la politique d'enseignement supérieur et de recherche de la Nation entend leur réserver à l'avenir. En particulier, ces établissements sont conscients qu'ils jouent, en matière de formation, un rôle important dans l'accueil des étudiants et dans la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur mais refusent l'idée d'évolution vers des universités principalement de premier cycle. Ils revendiquent la possibilité de continuer à développer des activités de recherche et de formation au niveau master, tout en reconnaissant qu'ils ne disposent pas forcément des mêmes forces et ne peuvent pas tous couvrir les mêmes champs disciplinaires que les grands établissements pluridisciplinaires métropolitains.

Le présent rapport vise, dans sa première partie, à mieux définir les termes « petites et moyennes universités » à travers les travaux de recherche et études réalisés depuis une vingtaine d'années mais également à travers la situation financière de ces établissements et l'état des structurations territoriales dans lesquelles ils sont engagés.

Dans sa deuxième partie, le rapport analyse la situation actuelle de ces établissements, puis établit, sur la base de critères objectifs, plusieurs typologies d'universités au regard de leurs caractéristiques

---

<sup>3</sup> Thématique reprise sous le sigle PMU dans le présent rapport.

<sup>4</sup> Loi n° 2007-1199 du 19 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités et loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

<sup>5</sup> Dans le présent rapport le terme métropole est réservé aux structures créées dans le cadre de la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi MAPTAM.

propres, de leurs résultats en matière de recherche et de formation, de leur situation sur le territoire et de leur degré d'intégration dans un réseau ou sur un territoire métropolitain.

Cette analyse permet, dans une troisième partie, une caractérisation objective de la situation des « petites et moyennes universités ».

Dans une quatrième et dernière partie, la mission recense les modèles de structuration territoriale qui peuvent être choisis. Elle formule sept préconisations visant à faciliter l'insertion des « petites et moyennes universités » dans la structuration des établissements d'enseignement supérieur engagée. Ces préconisations leur permettront de mener une politique à la fois de différenciation et de coopération, de développer leurs points forts et leurs spécificités tout en s'inscrivant dans un contexte qui s'organise de fait autour des grands ensembles universitaires métropolitains, fusionnés ou non.

Enfin, ces préconisations proposent au ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche des mesures de pilotage différencié selon les configurations mises en évidence.

## **1. La difficulté de définir le sens des termes « petites et moyennes universités »**

Les termes de « petites et moyennes universités » ne correspondent ni à une classification établie sur une base légale ou réglementaire ni à aucune typologie utilisée par le MENESR. Ils désignent de manière usuelle des établissements de petite taille, ou à tout le moins de taille moins importante que celle des grands ensembles pluridisciplinaires issus de fusions ou non, situés le plus souvent à l'extérieur des grandes agglomérations universitaires, ne couvrant pas systématiquement l'ensemble des champs disciplinaires et ne s'inscrivant pas systématiquement ou naturellement dans les processus de rapprochement ou de fusion engagés.

L'expression est usuellement utilisée par la communauté universitaire pour caractériser les établissements ne faisant pas partie du groupe des universités dites intensives en recherche ou des universités issues des fusions d'établissements réalisées depuis 2008. Elle a été également choisie par des établissements qui s'estiment oubliés par la politique nationale alors qu'ils considèrent qu'ils jouent, en matière de formation, un rôle important dans l'accueil des étudiants et dans la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur<sup>6</sup>.

Il ressort de cette première ébauche de définition intégrant la structuration en cours des ensembles universitaires que le seul critère des effectifs étudiants accueillis, référence explicite aux termes de « petites et moyennes universités », ne peut suffire à caractériser avec précision une situation et encore moins une communauté d'établissements qui apparaissent différents les uns des autres.

---

<sup>6</sup> Dépêches AEF du 3 septembre 2014 « onze présidents de petites et moyennes universités prônent un modèle alternatif à celui de la concentration », du 1<sup>er</sup> décembre 2015 « dix-neuf présidents de petites et moyennes universités d'interrogent sur l'attribution des emplois au titre de la convergence », du 1<sup>er</sup> juin 2016 « vingt-cinq présidents, réunis dans une nouvelle "Alliance des universités de recherche et de formation", publient une tribune » et de septembre 2016 « PIA 3 un défi démocratique ! ».

## 1.1. Les effectifs d'étudiants accueillis sont des critères évolutifs et insuffisants pour caractériser la situation des « petites et moyennes universités »

Les termes de « petites et moyennes universités » renvoient le plus souvent à une pure approche quantitative fondée sur le nombre d'étudiants accueillis par une université. Cette acception ne dit rien de qualitatif tant sur le positionnement stratégique de l'établissement que sur ses performances ou sa réputation (la *London school of economics* ou Caltech ont de petits effectifs).

La mission s'est ainsi interrogée sur le nombre d'étudiants inscrits à partir duquel un établissement pouvait être qualifié de « petit » ou de « moyen ». Elle doute qu'un tel seuil puisse permettre de caractériser la situation d'une université mono ou pluridisciplinaire ou d'une université technologique et que ce critère ait une signification totalement pertinente dans un contexte de croissance des effectifs accueillis.

Dans une telle perspective, un établissement « petit » ou « moyen » une année donnée pourrait ne plus l'être l'année suivante parce que ses effectifs auraient augmenté de quelques centaines d'étudiants. De même, une modification de la répartition des responsabilités entre plusieurs établissements, comme par exemple une évolution du rattachement d'une école supérieure du professorat et de l'enseignement (ESPE), suffirait à entraîner un changement de catégorie.

C'est pourquoi la mission a considéré que le terme « petites et moyennes universités<sup>7</sup> » pouvait également renvoyer à une autre réalité davantage fondée sur le positionnement et la structuration des établissements sur un territoire, sur les missions qu'ils exercent, sur la nature des publics accueillis, sur la réalité des activités de recherche réalisées, sur les contraintes auxquelles ils doivent faire face.

Il convient d'ailleurs de noter que certains des considérants évoqués *supra* par la mission se retrouvent implicitement dans l'argumentaire développé par les responsables d'établissements qui ont fait le choix de se retrouver sous ce vocable. Ainsi, dans l'appel de juin 2015, vingt-trois présidents d'universités<sup>8</sup> formulent douze propositions en faveur d'un modèle politique inclusif, académique simplifié et économique pérenne.

Ces établissements sont conscients du fait qu'ils sont au cœur de la problématique de l'accueil des étudiants et de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur mais cet argumentaire n'est, pas plus que celui des effectifs, suffisant pour caractériser une communauté en réalité plus complexe et plus diverse. Il l'est d'autant moins que leur situation peut varier significativement selon qu'ils s'inscrivent dans un mouvement de structuration de site qui apparaît stable ou qu'ils souffrent d'un relatif isolement sur leur territoire dont ils cherchent à s'extraire.

---

<sup>7</sup> Et établissements.

<sup>8</sup> Universités de Pau et Pays de l'Adour, de Reims Champagne-Ardenne, de Toulon, de Rennes 2, de Picardie Jules-Verne, du Littoral, du Maine, de Montpellier 3 Paul-Valéry, de Haute-Alsace, de Poitiers, de Perpignan, d'Artois, des Antilles, de Toulouse Jean-Jaurès, de Valenciennes, de Bretagne-sud, du Havre, de La Réunion, d'Angers, de Caen - Normandie, de Paris 8 Vincennes Saint-Denis, de Tours François-Rabelais, de Savoie Mont Blanc.

## 1.2. La caractérisation des universités est une problématique ancienne qui a fait l'objet de nombreuses études

Tout d'abord, il convient de constater qu'aucun des travaux répertoriés par la mission n'est explicitement consacré à la catégorie des « petites et moyennes universités ». De multiples ouvrages et articles concernent l'histoire de la diffusion territoriale des sites d'enseignement supérieur dans les années 1980 et 1990 à travers trois sujets : les antennes universitaires, les petites et moyennes *villes universitaires* et l'intervention des collectivités locales. En toile de fond, deux questions récurrentes alimentent le débat : l'équilibre Paris / province et le maillage de l'hexagone.

Pour autant, plusieurs axes de recherche<sup>9</sup> traitent bien de questionnements intéressant la thématique des « petites et moyennes universités » comme les débats sur la carte et la hiérarchie des universités, les enjeux sociaux des petites sites, la géographie de systèmes régionaux différenciés, les dimensions territoriales de la recherche, le pilotage de cette territorialisation.

Le schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche, approuvé par le décret n° 2002-560 du 18 avril 2002, est le premier document officiel récent qui évoque une typologie des sites universitaires. Cinq ans plus tard, en 2007, le rapport Goulard<sup>10</sup> énonce une hiérarchie entre universités. En lien avec ces travaux, diverses études ont été commandées par la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) ou la direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) concernant les « universités moyennes », les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et les universités non métropolitaines<sup>11</sup>.

Certains de ces travaux ont un caractère transversal et touchent à la carte et à la « hiérarchie » des universités tandis que d'autres, plus thématiques, s'intéressent aux enjeux sociétaux de l'aménagement universitaire en termes d'accès et de démocratisation ou de réussite. Certaines analyses rejoignent les questionnements abordés dans le présent rapport.

L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche s'est également déjà intéressée à cette thématique en 2011 sous le prisme un peu différent des universités dites de proximité<sup>12</sup>.

### 1.2.1. Les analyses transversales déjà réalisées croisent nature des activités des universités et ancrage territorial

La bibliographie sur la carte universitaire est dominée par les travaux relatifs au déploiement territorial des années 1980 et 1990. Il est intéressant de souligner que ces travaux font une quasi impasse sur la notion de « petites et moyennes universités », en privilégiant, d'un côté, l'histoire des

---

<sup>9</sup> Une partie de ces travaux est issue de l'appel d'offres recherche engagé conjointement par le MEN (DEPP) et la DATAR dans le cadre du schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche. D'autres ressortent de commandes passées par la DES / DGESIP. Certains, enfin, relèvent de programmes ANR, le dernier étant ANR GEOSCIENCE programme « sciences, technologies et savoirs en sociétés. Enjeux actuels, questions historiques » (2010-2012).

<sup>10</sup> L'enseignement supérieur en France, état des lieux et propositions 2007.

<sup>11</sup> Il est important de noter qu'il s'agit là d'études (et non de travaux de recherche) portées par des scientifiques mais également de bureaux d'études dans un cadre d'aide à la décision de politiques publiques.

<sup>12</sup> Rapport n° 2011-123 *Pôles de proximité et réseaux territoriaux d'enseignement supérieur*.

antennes et, de l'autre, les équilibres (ou déséquilibres) entre universités parisiennes et grands centres universitaires métropolitains. La territorialisation des organismes de recherche, avec notamment la politique de déconcentration du CNRS au cours des années 1980 et au début des années 1990, est également vue sous l'angle de la diffusion territoriale.

Jusqu'au rapport Goulard déjà évoqué, les analyses transversales insistent surtout, sans qu'il y ait une véritablement capitalisation de ces réflexions, sur la diversité du paysage universitaire français. Celle-ci constitue une préoccupation ancienne, puisque du dix-neuvième siècle à la seconde guerre mondiale, la pensée la plus communément admise pour remédier aux difficultés liées au nombre d'établissements d'enseignement supérieur s'organise autour de la structuration de grands centres universitaires auxquels seraient rattachés les « petits » sites ou les sites « secondaires »<sup>13</sup>.

Les travaux dominants concernent les déploiements territoriaux des années 1980 et 1990 mais, sous couvert de description de la diversité, une forme de hiérarchisation voire de spécialisation des universités est avancée. Ainsi les travaux des chercheurs du réseau d'étude sur l'enseignement supérieur (RESUP)<sup>14</sup> distinguent :

- les universités parisiennes ;
- les autres universités anciennes issues de l'université impériale dont le développement facultaire s'échelonne sur plus d'un siècle (Lille, Nancy, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Besançon, Dijon, Clermont-Ferrand, Aix en Provence, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Poitiers, Caen, Rennes) ;
- les universités du début de la massification des années 1960 (Nice, Nantes, Orléans-Tours, Pau, Limoges, auxquelles peut être ajoutée l'université technologique de Compiègne en 1974) ;
- les universités de la troisième vague (ou de la deuxième massification) du Plan U 2000 (Littoral, Artois, la Rochelle, Lorient - Vannes, les quatre universités franciliennes nouvelles, l'université technologique de Belfort - Montbéliard (UTBM) et l'université technologique de Troyes (UTT).

Le Plan U 2000<sup>15</sup>, dont la classification est très proche de celle qui vient d'être décrite *supra*, constitue sous couvert « d'aménagement du territoire universitaire » et de politique « égalitaire », avec effectivement une politique de rattrapage pour l'Ouest et le Nord, un projet de carte universitaire hiérarchisée en distinguant :

- la région parisienne ;
- dix pôles européens (Lille, Nancy, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Aix-Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Rennes) dont il convient de constater que c'est au sein de cette catégorie qu'ont été réalisées, à ce jour, toutes les fusions depuis 2008 ;

---

<sup>13</sup> Baron et Ali 2015 avec analyse du projet Guizot 1815, du projet Waddington (1875-1890) ou du projet Febvre (commission Langevin Wallon 1944).

<sup>14</sup> Filâtre et Grosseti 2003 ; Filâtre et Soldano 2009.

<sup>15</sup> Voir l'article d'Armand Frémont 1990, géographe puis directeur au ministère de l'enseignement supérieur au moment du plan U 2000 puis recteur d'académie.

- vingt-trois « autres universités » à développer en réseau qu’il s’agisse d’universités « anciennes » (Poitiers, Caen) ou de création plus récente (Amiens) ;
- les sites d’antennes et d’IUT.

Des études de géographie spatiale ont analysé les liens entre hiérarchie urbaine, hiérarchies régionales et structuration territoriale de l’enseignement supérieur. L’une d’entre elles<sup>16</sup> rappelle que l’organisation des universités françaises est largement tributaire de la hiérarchie urbaine, à la différence de l’histoire de l’université allemande, anglaise, belge ou espagnole où les universités se sont structurées historiquement à partir de villes créées par et pour elles : Heidelberg, Oxford, Cambridge, Louvain, Salamanque. Il est possible que la récente loi MAPTAM<sup>17</sup> conforte ce phénomène et que les sites universitaires qui étaient capitale régionale et ne le sont plus évoluent différemment des sites universitaires situés dans les nouvelles capitales.

Ces études montrent cependant que cette forte hiérarchisation se combinerait avec une importante densité de sites de proximité offerte aux étudiants, non seulement entre sites avec une formation d’enseignement supérieur (distance moyenne de trente-deux kilomètres), mais également entre pôles universitaires complets (distance inférieure à deux heures de route). Le rapport de l’IGAENR de 2011 déjà évoqué portant sur les pôles de proximité et les réseaux territoriaux d’enseignement supérieur montre que cette polarisation, alliée avec une forte granularité, existe bien pour les premiers cycles universitaires mais pas au-delà.

À partir d’une critérisation basée sur la recherche, le rapport Goulard déjà cité propose une typologie et des politiques différenciées pour les universités en distinguant les « universités intensives de recherche », les « universités moyennes » et les « universités de proximité »<sup>18</sup>. Il induit un programme d’études conjoint entre la direction générale de l’enseignement supérieur (DGES) et la délégation interministérielle à l’aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) concernant plus particulièrement les pôles régionaux d’enseignement supérieur (PRES) à partir de rapports de cabinets spécialisés ou de laboratoires universitaires<sup>19</sup>. De ces études, et en lien avec le périmètre des universités qui a été retenu dans le cadre du présent rapport, il ressort :

- une prédominance des PRES métropolitains concomitante avec la montée en puissance des métropoles administratives et politiques ;
- une spécificité du bassin parisien avec un positionnement un peu périphérique des universités nouvelles de la région, un relatif isolement d’Amiens et de Reims et une configuration plus intégrée des universités normandes (Caen, Rouen et le Havre) ;
- une tentative de définition des « universités moyennes » avec des établissements ayant plusieurs laboratoires « reconnus au plan international dans un nombre restreint de disciplines » et produisant « environ 100 à 200 thèses par an, regroupant près d’un quart

<sup>16</sup> Baron 2010.

<sup>17</sup> Loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l’action territoriale et d’affirmation des métropoles.

<sup>18</sup> Le rapport Duport de 2008 fait pour le Conseil économique et social distingue plus classiquement les métropoles universitaires, les sites non métropolitains sièges d’universités et les autres sites universitaires.

<sup>19</sup> Cabinets Katalyse, Strasbourg conseil, équipes de recherche Sciences politiques Paris, UMR de Toulouse 2 et Paris 13.



des étudiants et mobilisant 20 % des moyens de la recherche fondamentale » qui seraient Nice, Poitiers, Dijon, Besançon, Caen, Tours, Orléans et Rouen<sup>20</sup> ;

- les universités de moindre taille pouvant alors, en creux, être considérées comme des universités de proximité.

### **1.2.2. Les analyses thématiques ne mettent pas en évidence une homogénéité des petites et moyennes universités en matière de formation et de recherche**

Les études thématiques que la mission a répertoriées portent d'une part sur le rapport entre le déploiement territorial des sites et la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, la mobilité étudiante, le lien entre la proximité et la plus-value en termes de réussite et, d'autre part, sur la géographie des masters en réseau et sur la dimension territoriale de la recherche.

Qu'il s'agisse des universités de création récente ou des antennes universitaires, les différents travaux montrent que cette politique de multiplication<sup>21</sup> des sites a participé de l'augmentation du taux d'accès à l'enseignement supérieur et a permis à une population étudiante appartenant aux catégories sociales modestes de poursuivre des études au-delà du baccalauréat.

Les travaux concernant la mobilité étudiante qui remontent majoritairement aux décennies 1990 et 2000 et qui concernent les mobilités entre régions établissent que ces dernières varient selon les régions, les disciplines, les caractéristiques sociales et croissent en fonction des cycles d'études (de 10 % en premier cycle à 25 % en deuxième cycle). Le rapport de l'IGAENR de 2011 déjà cité confirme d'une part que les étudiants en master sont très peu nombreux dans les antennes universitaires et que, d'autre part, les universités des métropoles régionales ont, en proportion, plus d'étudiants en master et en doctorat que les universités hors métropoles régionales<sup>22</sup>. À l'inverse, il n'est pas démontré par les études qu'il y aurait un lien mécanique entre la plus-value en termes de réussite étudiante et la taille des structures universitaires<sup>23</sup>. Les données qui figurent dans le présent rapport vont dans le même sens.

Une étude de 2007 sur la carte des masters<sup>24</sup> montre une corrélation à la géographie urbaine avec une surreprésentation de la région parisienne, mais aussi le poids important des trois grands pôles d'Aix-Marseille, Lyon et Toulouse, puis par ordre décroissant Grenoble, Lille, Bordeaux, Reims, Strasbourg, Nancy, Montpellier et Nice. La carte des masters en réseau est légèrement différente car les effets des spécialisations disciplinaires et le poids des écoles jouent. Dans les grands pôles universitaires, les partenariats sont très majoritairement internes tandis que dans les plus petits pôles, les partenariats internes au site ne comptent que pour 10 à 30 % de l'offre. Il existe cependant des différences marquées entre les sites où la coopération est plus importante (Nîmes, Toulon, Caen, Rouen, Le Havre, Mulhouse) et ceux où elle est moins marquée (Amiens, Angers, Tours, Orléans, Reims, Dijon, Pau, Albi, La Rochelle, Brest, Valenciennes, Chambéry).

---

<sup>20</sup> Sept de ces huit universités font partie du panel du présent rapport, Nice ne l'étant pas en raison de son succès à l'appel à candidature « initiative d'excellence » (Idex) du programme d'investissement d'avenir.

<sup>21</sup> Études Baron, Perret 2005 ; Baron, Caro, Perret 2006 ; Hardouin, Moro, Leplay 2013.

<sup>22</sup> Rapport précité pages 6 et 11.

<sup>23</sup> Le même phénomène est observable s'agissant de la plus-value des lycées. Voir le rapport de l'IGAENR n° 2015-065 juillet 2015, *Des facteurs de valeur ajoutée des lycées*.

<sup>24</sup> Berroir, Catan, saint Julien 2007.

Enfin, des chercheurs<sup>25</sup> ont réfuté l'idée d'une productivité en matière de recherche corrélée à une masse critique, contestant que le nombre de publications d'un établissement ou d'un site donné soit corrélé strictement linéairement au nombre de chercheurs. Ils ont ainsi établi des statistiques montrant de 1993 à 2003 la baisse du poids francilien, la croissance de dix grands autres pôles et l'émergence de vingt-cinq pôles secondaires. Une autre étude, limitée à la chimie, conclut au développement possible d'une recherche de niveau international dans des sites secondaires<sup>26</sup>. Selon eux, en termes qualitatifs il n'y aurait pas de relation mécanique entre réussite étudiante et structures « à taille humaine », ni entre une recherche de haut niveau et la concentration de chercheurs sur certains sites.

Au terme de ce panorama de travaux historiques, sociologiques et géographiques, la difficulté à aborder de manière directe la question d'une forme de hiérarchie entre universités apparaît. Comme si une classification par la taille, assise sur des données quantitatives, préjugait d'appréciations qualitatives et était susceptible de rompre le principe d'égalité de traitement entre établissements.

Cependant, et objectivement, « *il n'en reste pas moins vrai que quinze universités reçoivent plus de 50 % des moyens en matière de recherche (salaires des enseignants chercheurs et apport des organismes de recherche) et qu'une dizaine d'universités fournit 60 % des docteurs recrutés comme maîtres de conférences. Il y a des universités qui ont plus de 80 % d'étudiants en L, qui assurent prioritairement un enseignement de proximité et d'autres ont construit leur identité sur des filières professionnelles comme Valenciennes et Mulhouse. Certaines sont plus des universités à dominante recherche dans des grandes métropoles universitaires* »<sup>27</sup>.

Au fil des travaux de recherche parcourus, l'idée de différenciation, voire de spécialisation, émerge que le cadre institutionnel collaboratif proposé par la loi de juillet 2013 pourrait organiser plus rationnellement au-delà des simples notions de petites, moyennes ou grandes universités. Il n'y aurait donc pas, en soi, des petites et moyennes universités aux caractéristiques communes telles qu'elles constitueraient un groupe relativement homogène, sauf à travers une auto-classification par leurs équipes dirigeantes.

### **1.3. La stabilité de la structuration territoriale en cours est un critère qui permet d'approcher sous un autre angle la question de la taille des établissements**

Comme les études évoquées *supra*, la mission considère que la structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur ainsi que sa stabilité sont deux éléments déterminants à prendre en compte, les effets taille étant largement atténués ou exacerbés par les contextes territoriaux. Depuis une vingtaine d'années, la France est engagée dans une double dynamique de structuration de ses établissements d'enseignement supérieur sur le territoire et de développement de leur autonomie. Cette double évolution s'est traduite dans les dix dernières années par deux lois qui ont profondément modifié le paysage de l'enseignement supérieur français :

- la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités qui a, notamment, posé le principe de l'accès des établissements d'enseignement supérieur aux compétences et responsabilités élargies ;

---

<sup>25</sup> Grosseti, Milard 2011 ; Grossetti, Milard et Losego 2003 et 2009.

<sup>26</sup> Milard 2012.

<sup>27</sup> Jean-Richard Cytermann 2012.

- la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche qui rend obligatoire, sur un territoire donné, l'élaboration d'un projet partagé entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche aux fins de coordonner leur offre de formation et leur stratégie de recherche. Il est ainsi prévu que chaque établissement d'enseignement supérieur et de recherche s'engage dans un processus de coopération et de regroupement avec d'autres établissements sur la base d'une logique de site, et laisse à ces établissements le choix entre trois modes opératoires non exclusifs les uns des autres : la fusion d'établissements, la signature d'une convention d'association, la création d'une communauté d'universités et d'établissements (COMUE).

Cette volonté de coordonner l'activité des établissements sur un site et de structurer les modalités de cette coordination se traduit dans deux articles du code de l'éducation :

- l'article L. 718-2 du code de l'éducation qui précise que *« sur un territoire donné, qui peut être académique ou inter académique, sur la base d'un projet partagé, les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du seul ministère chargé de l'enseignement supérieur et les organismes de recherche partenaires coordonnent leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert. À cette fin, les regroupements mentionnés au 2° de l'article L. 718-3 mettent en œuvre les compétences transférées par leurs membres »* ;
- L'article L. 718-3 qui précise que *« la coordination territoriale prévue à l'article L. 718-2 est organisée de manière fédérale ou confédérale pour les établissements d'enseignement supérieur selon les modalités suivantes :*
  - 1. *La création d'un nouvel établissement d'enseignement supérieur par la fusion de plusieurs établissements mentionnée à l'article L. 718-6. Les statuts de l'établissement résultant de la fusion peuvent se voir appliquer le II de l'article L. 711-4,*
  - 2. *Le regroupement, qui peut prendre la forme : a) de la participation à une communauté d'universités et établissements mentionnée à la section 3 du présent chapitre, b) de l'association d'établissements ou d'organismes publics ou privés concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur ou de la recherche à un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ».*

À la date de rédaction du présent rapport, six sites ont finalisé des opérations de fusion totale ou partielle d'établissements d'enseignement supérieur (Strasbourg, Aix-Marseille, Lorraine, Bordeaux, Montpellier, Grenoble). Trois parmi eux sont membres d'une COMUE tandis que les trois autres constituent la tête de réseau d'un ensemble d'établissements ayant signé une convention d'association avec eux. Sur d'autres sites, des établissements d'enseignement supérieur préparent leur fusion (Clermont-Ferrand, Lille, Paris<sup>28</sup>) qui mettra fin ou non à l'existence de la COMUE dont ils sont aujourd'hui membres.

À la même date, 21 COMUE existent et proposent un cadre pour le développement d'une politique de formation et de recherche partagée. Cette situation en évolution constante met en évidence le

---

<sup>28</sup> Projets de fusion Paris 4 - Paris 6 d'une part, Paris 3 - Paris 5 - Paris 7 et Paris 13 d'autre part.

fait que le mode d'organisation des établissements d'enseignement supérieur ne pourra jamais, compte tenu de ses spécificités, être aussi homogène que le souhaiteraient certains. L'isomorphisme n'est pas une réponse adaptée à la forte diversité de situations.

Cependant, il est évident que la situation d'un établissement s'avérera différente selon que cet établissement, mono ou pluridisciplinaire, de petite ou de moyenne taille, s'inscrit ou non dans un processus de structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche sur un territoire donné.

Comme la mission le rappelle *supra*, un établissement donné peut faire le choix de participer avec plus ou moins d'intensité à ce mouvement de structuration (de la fusion à la COMUE ou à la convention d'association « légère »), sachant que celui-ci peut présenter une stabilité plus ou moins importante selon qu'il est bien adapté ou non aux caractéristiques physiques de chaque territoire, à l'histoire et au projet de chaque établissement.

### **1.3.1. L'état de la structuration des établissements d'enseignement supérieur fin 2015**

La mission a fait le choix de retenir une approche fondée sur la caractérisation des activités de formation et de recherche des établissements dont le degré d'intégration dans un réseau d'universités ou sur un territoire métropolitain ne lui apparaît pas encore totalement stable voire pas engagé.

Elle a ainsi établi, sur la base des informations disponibles en octobre 2015, un état des lieux de la structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur métropolitains, hors Paris intra-muros dont la problématique est spécifique, autour de cinq situations :

- structuration stabilisée autour d'une métropole sans autres établissements à proximité ;
- structuration stabilisée autour d'une métropole (par fusion ou par création d'une COMUE) avec d'autres établissements à proximité ;
- structuration inachevée autour d'une métropole (fusion incomplète ou absence de fusion) avec d'autres établissements à proximité ;
- établissements uniques dans leur agglomération et autres établissements à proximité ;
- universités de la couronne parisienne.

**Tableau 1 : État de la structuration territoriale des universités et instituts nationaux polytechniques (hors Paris, Corse et Outremer)<sup>29</sup>**

	Universités du site	Modalités de structuration	Universités ou instituts polytechniques associés	Autres universités ou instituts polytechniques membre de la COMUE	Capitale régionale	Métropole (loi Maptam)
<b>Structuration stabilisée autour d'une métropole sans autres établissements à proximité</b>	Lorraine	Fusion			ancienne	
	Paris-Est <sup>30</sup> (UPEM-UPEC)	Projet de fusion différé après le démarrage de la mission, COMUE Université Paris-Est				X
<b>structuration stabilisée autour d'une métropole (par fusion ou par création d'une COMUE) avec d'autres établissements à proximité</b>	Aix-Marseille	Fusion et convention d'association	Association des universités de Toulon et Avignon à l'université d'Aix-Marseille		nouvelle	X
	Strasbourg	Fusion et convention d'association	Association de l'université de Haute-Alsace à l'université de Strasbourg		nouvelle	X
	Clermont-Ferrand	Fusion au 01-01-2017 et convention d'association dans l'attente	Association de l'université Clermont-Ferrand I à l'université Clermont-Ferrand 2 dans l'attente de la fusion au 1 <sup>er</sup> janvier 2017		ancienne	
	Lille 1, Lille 2, Lille 3	Projet de fusion, COMUE Lille Nord de France		Artois, Littoral, Valenciennes	nouvelle	X
	Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3	COMUE Université de Lyon		Saint-Étienne	nouvelle	X
	Toulouse 1, Toulouse 2, Toulouse 3	COMUE Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	Association de l'Institut national universitaire Jean-François Champollion Albi à la COMUE		INP Toulouse	nouvelle

<sup>29</sup> Une version plus détaillée de ce tableau figure en annexe 4.

<sup>30</sup> Cette typologie a été établie par la mission fin 2015 antérieurement au renouvellement des conseils, à l'élection des présidents des deux établissements concernés et au report du processus de fusion (université de Paris-Est Créteil et université de Paris Marne-la Vallée).

<b>structuration inachevée autour d'une métropole (fusion incomplète ou absence de fusion) avec d'autres établissements à proximité</b>	Bordeaux	Fusion partielle, COMUE d'Aquitaine et conventions d'association particulière	Association de l'IP Bordeaux à l'université de Strasbourg	Bordeaux Montaigne, Pau	nouvelle	X
	Montpellier	Fusion partielle et COMUE Languedoc-Roussillon université		Montpellier 3, Nîmes, Perpignan	ancienne	X
	Grenoble	Fusion et COMUE Grenoble Université	Association de l'Université de Savoie à la COMUE	INP Grenoble		X
	Rennes 1, Rennes 2	Echec d'un projet de fusion et COMUE Bretagne Loire		Brest, Bretagne-sud, Angers, Le Mans, Nantes	nouvelle	X
<b>Établissements uniques dans leur agglomération et autres établissements à proximité</b>	Nice	COMUE Université Côte-d'Azur				X
	Bourgogne	COMUE Université Bourgogne Franche-Comté			nouvelle	
	Franche Comté			UT de Belfort-Montbéliard	ancienne	
	Reims Champagne-Ardenne	COMUE Université de Champagne		UT Troyes	ancienne	
	Amiens	Convention d'association	UT Compiègne		ancienne	
	Rouen	COMUE Normandie université		Le Havre	nouvelle	X
	Caen				ancienne	
	Nantes	COMUE université Bretagne Loire		Rennes 1, Rennes 2, Brest, Bretagne-sud, Angers, Le Mans	nouvelle	X
	Orléans	COMUE Université confédérale Léonard de Vinci		Tours	nouvelle	
	Poitiers			La Rochelle <sup>31</sup>	ancienne	
	Limoges					ancienne

<sup>31</sup> L'université de La Rochelle a exprimé en 2016 le souhait de rejoindre la COMUE d'Aquitaine.

<b>Universités de la couronne parisienne</b>	Cergy Pontoise	COMUE Université Paris-Seine				
	Évry Val-d'Essonne	COMUE Paris Saclay et convention d'association	Association de l'université Évry Val-d'Essonne à la COMUE université Paris-Saclay	Paris 11		
	Versailles Saint-Quentin					

Source : mission

### 1.3.2. La définition du périmètre d'étude de la mission

Pour définir le périmètre de son étude, la mission avait le choix entre plusieurs options :

- s'en tenir aux établissements à effectifs réduits retenus dans le cadre du rapport de l'IGAENR de 2011 ;
- prendre en compte les seules universités situées en dehors des grandes agglomérations universitaires ;
- s'appuyer sur la liste des établissements dont les présidents revendiquent un modèle politique plus inclusif ;
- retenir les établissements qui ne bénéficient pas du label et du financement des initiatives d'excellence ou d'un i-site ;
- partir de l'observation des structurations en cours des sites universitaires.

La mission considère que les quatre premières approches ne rendent pas compte à elles seules de la situation d'établissements dont les effectifs étudiants sont plus ou moins importants et/ou dont la situation géographique est spécifique. Ainsi, le processus de sélection des établissements candidats à l'obtention d'un label et de financements des programmes d'investissement d'avenir n'est pas encore achevé.

C'est pourquoi la mission a fait le choix de baser son analyse sur la cinquième option évoquée : le niveau actuel de structuration des sites universitaires autour des grandes agglomérations – selon que cette structuration lui semble avoir atteint ou non, à ce jour, un équilibre stable et avoir répondu ou non aux questions posées par la situation spécifique de chaque établissement sur son territoire – pour déterminer la liste des établissements objets de la présente étude.

La mission se propose également de ne pas retenir dans le champ de son analyse les établissements d'enseignement supérieur situés dans la métropole parisienne ou dans les départements ou territoires d'outremer en raison de leurs grandes spécificités et de ne pas examiner non plus la situation de l'université de Corse en raison de son statut législatif particulier.

Dans ce cadre, le périmètre de la mission comprend donc 35 universités auxquelles s'ajoutent trois universités technologiques et l'institut polytechnique de Bordeaux.

Ces établissements, quelle que soit leur taille appréhendée à travers le nombre d'étudiants inscrits, ne sont pas, pour la majorité d'entre eux, situés sur le ressort géographique d'une métropole universitaire pluridisciplinaire mais plutôt sur un territoire « isolé », sont membres de COMUE qui associent des établissements éloignés les uns des autres, ne bénéficient pas d'un label IDEX ou i-site<sup>32</sup>, ont fait le choix de ne pas fusionner avec d'autres établissements ou ne sont pas concernés par un projet de fusion.

---

<sup>32</sup> Situation évaluée en octobre 2015 avant la réussite des universités de Bourgogne et de Franche-Comté à l'appel à candidature i-site.



La mission a fait le choix de caractériser les activités et les résultats de ces établissements en matière de formation et de recherche afin de déterminer s'ils constituent un ensemble unique et homogène ou s'ils se répartissent en plusieurs catégories au sein desquelles les effectifs – et donc la taille – constituent ou non un facteur explicatif.

**Tableau 2 : Liste des établissements retenus par la mission<sup>33</sup>**

Établissements	Effectifs totaux 2010-2011	Effectifs totaux 2014-2015	Évolution effectifs totaux 2010-2014 en %
Dijon Bourgogne	26 118	27 408	4,94
Rouen	23 942	26 819	12,02
Rennes 1	25 132	25 803	2,67
Caen - Basse-Normandie	23 921	25 546	6,79
Amiens Picardie	22 243	25 274	13,63
Poitiers	23 151	24 200	4,53
Reims - Champagne Ardenne	21 119	23 626	11,87
Tours - François Rabelais	21 855	23 495	7,50
Rennes 2	17 836	21 249	19,14
Angers	18 922	21 220	12,14
Besançon - Franche-Comté	19 578	20 728	5,87
Montpellier 3 - Paul-Valéry	17 079	18 369	7,55
Brest - Bretagne occidentale	17 059	17 797	4,33
Saint-Étienne - Jean Monnet	15 494	17 163	10,77
Cergy-Pontoise	14 045	17 044	21,35
Orléans	14 081	15 826	12,39
Versailles Saint-Quentin en Yvelines	15 142	15 799	4,34
Limoges	14 074	15 338	8,98
Bordeaux Montaigne	15 466	14 888	- 3,74
Chambéry – Savoie	11 650	12 611	8,25
Pau - Pays de l'Adour	11 401	11 774	3,27
Valenciennes - Hainaut-Cambrésis	10 186	10 369	1,80
Artois	11 404	10 135	- 11,13

<sup>33</sup> L'évolution des effectifs entre 2010 et 2014 doit être analysée avec prudence en raison des mouvements induits par les décisions prises en matière de rattachement des ESPE à des établissements porteurs qui ont pu varier dans le temps. Cette question fait l'objet d'un développement spécifique *infra*.

Le Mans - Maine	10 265	9 719	- 5,32
Littoral - Côte d'Opale	10 848	9 669	- 10,87
Évry Val d'Essonne	9 534	9 205	- 3,45
Toulon-sud Toulon Var	9 122	8 760	- 3,97
Perpignan	9 842	8 673	- 11,88
Bretagne-sud	8 578	8 129	- 5,23
Mulhouse - Haute Alsace	7 974	7 692	- 3,54
La Rochelle	7 367	7 382	0,20
Le Havre	6 914	7 230	4,57
Avignon	6 665	6 582	- 1,25
UT Compiègne	3 799	3 974	4,61
Nîmes – UNÎMES	3 414	3 965	16,14
CUFR Albi - J.-F. Champollion	2 837	3 816	34,51
UT Belfort Montbéliard	2 545	2 806	10,26
UT Troyes	2 418	2 613	8,06
IP Bordeaux	1 893	2 371	25,25

Source : SIES

Les effectifs des établissements de cette liste, établie alors que les universités de Bourgogne et de Franche-Comté n'avaient encore obtenu le label i-site et que les universités de Paris Marne-la-Vallée et de Paris-Est Créteil affichaient encore leur volonté de fusionner rapidement, varient entre 2 371 et 27 408 étudiants. Ces effectifs ne sont donc pas suffisants pour caractériser ces établissements ou leur attribuer un statut de « petite » ou « moyenne » université. La situation sur un territoire, la nature des activités de formation et de recherche, les résultats obtenus et les projets stratégiques sont d'autres facteurs à prendre en compte.

#### **1.4. Les établissements du périmètre PMU ont une situation financière moyenne comparable à celle des autres universités alors qu'ils apparaissent plus largement sous dotés dans les modèles de répartition**

La mission a souhaité vérifier si les établissements qui entrent dans le champ de ses investigations se différencient ou non des autres établissements au regard de leurs résultats financiers sur les dernières années ainsi que de leur situation par rapport aux modèles de répartition MODAL pour les universités technologiques et à l'institut polytechnique de Bordeaux et SYMPA version 2014<sup>34</sup> pour les autres établissements.

<sup>34</sup> Bien qu'il ne soit plus utilisé que comme un outil d'aide à la décision par le ministère, le modèle SYMPA n'en constitue pas moins encore une valeur de référence dans le dialogue entre les établissements et le ministère.

De ce point de vue, la situation apparaît contrastée selon que la mission considère l'indicateur de la situation financière des établissements ou celui de leur positionnement, sur-doté ou sous doté en emplois ou en crédits, dans les modèles MODAL et SYMPA.

#### 1.4.1. Il n'existe pas de différences marquantes entre la situation financière des établissements du périmètre PMU et les autres établissements

Il n'apparaît pas, au vu des données examinées par la mission sur les exercices 2012 à 2014, de différence sensible entre les universités et établissements qui appartiennent au périmètre retenu par la mission et les autres d'universités.

Le nombre d'établissements du périmètre PMU en déficit est, chaque année, légèrement inférieur à celui des autres établissements. Le résultat moyen est inférieur dans le premier groupe d'établissements correspondant au périmètre PMU et l'écart se creuse entre 2012 et 2014. Le montant du fonds de roulement moyen est plus nettement inférieur dans ce groupe d'établissements mais l'écart est à peu près stable. Enfin, exprimé en nombre de jours de fonctionnement, le fonds de roulement des établissements du périmètre PMU est très légèrement supérieur à celui des autres universités.

**Tableau 3 : Comparaison de la situation financière des établissements retenus dans le périmètre de la mission et de la situation financière des autres universités**

		établissements périmètre PMU	autres universités
nombre d'établissements		39	41
exercice 2012 hors SIE	nombre d'établissements en déficit	7	9
	résultat moyen	1 222 981	1 479 539
	FDR moyen	13 269 037	20 397 836
	FDR moyen en nombre jour de fonctionnement	42	39
exercice 2013 hors SIE	nombre d'établissements en déficit	2	7
	résultat moyen	2 091 796	2 763 332
	FDR moyen	14 020 156	21 030 905
	FDR en nombre jour de fonctionnement	44	39
exercice 2014 avec SIE	nombre d'établissements en déficit	2	5
	résultat moyen	1 748 181	3 034 283
	FDR moyen	14 019 980	23 350 051
	FDR en nombre jour de fonctionnement	46	43

Source : DGESIP

#### 1.4.2. À l'inverse, la situation des établissements du périmètre PMU est moins favorable que celle des autres établissements au regard des modèles de répartition

À l'inverse, la situation des établissements des établissements du périmètre PMU apparaît très différente de celle des autres établissements au regard de leurs situations respectives dans les résultats du modèle SYMPA calculés pour l'année 2014, dernière année de référence connue, ou dans le modèle MODAL<sup>35</sup> utilisé pour les écoles d'ingénieurs pour la répartition des moyens de l'année 2016.

En effet, 74,4 % des établissements du périmètre PMU apparaissent sous dotés en emplois contre 53,7 % des autres universités et 56,4 % des établissements du périmètre PMU sont sous dotés en crédits contre seulement 22 % des autres établissements. Dans les deux cas, le nombre des établissements du périmètre PMU sous dotés est supérieur d'un peu plus de 20 points à celui des autres universités.

La situation globale des établissements du périmètre PMU est caractérisée par une sous dotation de 1 241 emplois et de 20,2 M€ tandis que la situation globale des autres établissements affiche une sur dotation de 1 175 emplois et de 11,4 M€.

**Tableau 4 : Comparaison de la situation des établissements retenus dans le périmètre de la mission et des autres universités au regard dans les modèles d'allocation des moyens SYMPA et MODAL**

données SYMPA 2014 et MODAL 2016	établissements périmètre PMU		autres universités	
	Emplois	Crédits	Emplois	Crédits
nombre d'établissements	39		41	
nombre d'établissements sous dotés	29	22	22	9
nombre d'établissements sur dotés	10	17	19	32
% d'établissements sous dotés	74,36 %	56,41 %	53,66 %	21,95 %
rapport sous dotés / sur dotés	2,9	1,3	1,2	0,3
situation globale du groupe d'établissement	- 1 241	- 20 238 286	1 175	11 353 686
sous dotation maximale	- 361	- 7 257 142	-484	- 8 682 396
sur dotation maximale	386	3 430 253	896	6 873 575

Source : DGESIP

<sup>35</sup> Le modèle MODAL est utilisé par la DGESIP pour la répartition des moyens alloués aux écoles d'ingénieurs suite à un accord intervenu avec la conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI). Le modèle SYMPA continue de constituer la référence pour les universités dans la mesure où aucun accord n'a pu intervenir entre le MENESR et la conférence des présidents d'université (CPU) quant à l'utilisation du modèle MODAL pour ces dernières.

## 2. La nature des activités de formation et de recherche apparaît déterminante pour caractériser les établissements du périmètre retenu par la mission

### 2.1. Quelques précisions méthodologiques

La mission a sélectionné, sur la base des schémas de structuration des relations entre établissements, trente-neuf établissements d'enseignement supérieur<sup>36</sup> (trente-cinq universités, trois universités technologiques et un institut polytechnique) dont elle a caractérisé les activités de formation et de recherche à partir d'indicateurs qui peuvent être regroupés en trois catégories s'agissant des activités de formation et en deux catégories s'agissant des activités de recherche :

- l'évolution démographique (formation) ;
- la structure et l'efficacité de l'offre de formation (formation) ;
- les indicateurs sociaux et territoriaux (formation) ;
- l'intensité des activités de recherche ;
- la qualité des activités de recherche.

La construction des différents indicateurs retenus par la mission appelle des précisions d'ordre méthodologiques qui sont développées *infra*.

#### 2.1.1. Les indicateurs relatifs à l'activité de recherche

Pour caractériser l'intensité et la qualité des activités de recherche des établissements du périmètre PMU, la mission a dû opérer un choix parmi les informations disponibles et fiables. Il aurait sans doute été possible de retenir d'autres indicateurs que ceux qui figurent dans le présent rapport, dont l'application aurait donné un résultat en partie différent, mais les indicateurs retenus par la mission sont ceux habituellement utilisés pour caractériser les activités de recherche.

Pour chacun de ces indicateurs, les établissements ont été répartis en quatre ou cinq groupes en fonction de la valeur obtenue pour chacun d'eux. Un nombre de points, s'échelonnant le plus souvent de zéro à cinq, a été attribué à chaque établissement pour chacun des indicateurs. Le total des points obtenus par chaque établissement d'une part pour les indicateurs d'intensité et d'autre part pour les indicateurs de qualité permet de le comparer à la situation des trente-huit autres établissements, de le situer par rapport à la moyenne de ces établissements et *in fine* de le caractériser.

L'intensité et la qualité de l'activité de recherche de chaque établissement du périmètre ont été mesurées à travers respectivement neuf et huit indicateurs dont le détail de cotation est précisé en annexe 1 au présent rapport.

---

<sup>36</sup> Voir *supra* le paragraphe 1.3.2.

### Encadré 1 : Les indicateurs caractérisant les activités de recherche retenus par la mission

#### **Indicateurs d'intensité des activités de recherche**

- montant des contrats de recherche hors ANR et des redevances sur prestations - moyenne 2013/2014 - par enseignant-chercheur (avec HU) ;
- nombre annuel moyen de thèses sur trois ans 2011/2012-2014/2015 ;
- rapport enseignants-chercheurs/enseignants 2014-2015 (hors HU) ;
- nombre de directeurs et de chargés de recherche ou équivalent des organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA, INRIA, Ifremer et BRGM) affectés dans des unités de recherche et sur les sites de l'établissement ;
- nombre de directeurs et de chargés de recherche CNRS des UMR de l'établissement, toutes tutelles universitaires et localisation confondues ;
- nombre d'UMR avec des EPST et EPIC 2014-2015 ;
- effet réseau (nombre de Labex, Equipex, écoles doctorales co-accréditées dont l'établissement est membre) ;
- nombre annuel de publications recensées par l'OST toutes disciplines 2013 ;
- nombre de champs disciplinaires comptant plus de 50 publications annuelles 2013.

#### **Indicateurs de qualité des activités de recherche**

- montant des subventions ANR fonctionnement et investissement - moyenne 2013/2014 par enseignant-chercheur (avec HU) ;
- montant des subventions européennes de fonctionnement - moyenne 2013/2014 par enseignant-chercheur (avec HU) ;
- nombre moyen de thèses par enseignant-chercheur 2014-2015 (hors HU) ;
- nombre de membres de l'IUF 1991 à 2015 ;
- nombre d'ERC<sup>37</sup> de 2012 à 2015 ;
- nombre de labex et equipex dont l'établissement est support 2014-2015 ;
- nombre d'IRT dont l'établissement est fondateur ;
- facteur d'impact des publications à deux ans.

Source : Mission

Ces indicateurs comportent un certain nombre de biais, classiques en matière de recherche, qu'il convient de préciser ici et qui doivent amener à faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats obtenus.

Cependant, au-delà de ces réserves, importantes mais habituelles dès lors qu'il s'agit de caractériser une activité de recherche qui est réalisé dans un contexte de mixité très importante, la mission considère que la façon dont certains choix de gestion sont opérés entre établissements partenaires est en elle-même un élément de caractérisation de la situation.

---

<sup>37</sup> *European research council* : programme "scientifique blanc" dédié à la recherche exploratoire.

## Encadré 2 : Les biais attachés aux indicateurs caractérisant les activités de recherche

– les indicateurs financiers sont extraits des bases de la DGEIP et peuvent présenter des erreurs dont la description a été réalisée par l'IGAENR dans un rapport récent<sup>38</sup>. Pour limiter les risques d'erreurs, la mission a travaillé sur la base de moyennes des données figurants dans l'enquête PAP-RAP de la DGEIP pour les années 2013 et 2014, la fiabilité des données antérieures étant trop sujette à caution ;

– certains indicateurs relatifs aux ressources propres recherche des établissements (subventions ANR, Europe) sont calculés sur la base des seules ressources gérées directement par les établissements universitaires. Elles ne tiennent pas compte des ressources qui pourraient être gérées par les établissements partenaires des unités mixtes de recherche, et notamment le CNRS, ou dont la gestion pourrait être externalisée dans des filiales. Il en est de même des ERC ;

– les données relatives aux chercheurs des EPST, et notamment du CNRS, affectés dans des unités mixtes de recherche communes aux universités du périmètre ont été appréhendées à travers deux indicateurs : le nombre de directeurs et de chargés de recherche ou assimilés des organismes présents dans les UMR et sur les sites d'un établissement considéré d'une part, et les mêmes personnels affectés dans les UMR dont l'établissement considéré est une des tutelles quel que soit le lieu d'exercice des intéressés, d'autre part. La différence entre les deux approches peut concerner jusqu'à une centaine de personnes pour certains établissements ;

– les indicateurs relatifs aux publications ont été répertoriés par l'observatoire des sciences et techniques (OST) principalement à partir de web of sciences, ce qui a pour effet de minimiser les productions en sciences humaines et sociales, lesquelles peuvent prendre une autre forme que la publication d'articles dans des revues. Les établissements qui ne comptent que des disciplines de sciences humaines sont défavorisées par ce type d'indicateurs tout comme le sont les établissements dont certaines disciplines publient peu<sup>39</sup> en volume ;

– pour tenir compte des différentes pratiques des champs disciplinaires, la mission a fait le choix, sur les indications de l'OST, de retenir le seuil de 50 publications annuelles pour caractériser une activité de publication significative pour une discipline ;

– les indicateurs disponibles dans les systèmes d'information nationaux n'ont pas permis de retenir un indicateur significatif en matière d'innovation.

Source : Mission

Le croisement des cotations d'intensité et de qualité des activités de recherche obtenues par chaque établissement du périmètre met en évidence une typologie reposant sur les cinq groupes d'établissements suivants :

- très forte intensité et qualité des activités de recherche ;
- forte intensité et qualité des activités de recherche des activités de recherche ;
- bonne intensité et qualité relative des activités de recherche ;
- bonne qualité et intensité relative des activités de recherche ;
- qualité et intensité relatives des activités de recherche.

Le positionnement de chacun des établissements dans un de ces groupes permet de le situer par rapport à la moyenne des cotations de l'intensité et de la qualité des activités de recherche de l'ensemble des établissements du périmètre. Il convient également de noter que cette typologie relative ne fait pas apparaître, par exemple, le positionnement des universités dites intensives de

<sup>38</sup> Rapport IGAENR - IGF n° 2015-012 relatif à *La situation financière des universités*.

<sup>39</sup> C'est notamment le cas des mathématiques.

recherche. La désignation des activités de recherche des groupes d'établissements avec les termes « très forte intensité ou qualité », « forte intensité ou qualité », « intensité ou qualité relative » ne traduit aucun jugement de valeur mais simplement une position relative par rapport à la moyenne des établissements du périmètre.

### 2.1.2. Les indicateurs relatifs à l'activité de formation

Tout comme pour les activités de recherche, il existe de très nombreux indicateurs possibles pour caractériser les activités de formation des établissements. Les indicateurs retenus par la mission s'appuient sur des données fiables et vérifiables qui sont issues très majoritairement des travaux de la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du MENESR (SIES), des données du portail d'aide au pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche (PAPESR), de notes flash élaborées et diffusées par le même service. Les deux indicateurs relatifs aux initiatives d'excellence en formation innovantes (IDEFI) proviennent de l'agence nationale pour la recherche (ANR).

S'agissant des activités de formation, vingt-cinq indicateurs ont été retenus qui permettent de nourrir trois axes d'analyses : l'évolution démographique des établissements, la structure et l'efficacité de leur offre de formation, leur ancrage social et territorial. Chacun de ces axes d'analyse compte un nombre d'indicateurs spécifiques et chaque indicateur fait l'objet d'une cotation propre, (échelonnée de zéro à cinq au maximum) dont le détail figure en annexe 1. Les trois universités de technologies et l'institut national polytechnique de Bordeaux n'ont pas fait l'objet d'une analyse générale avec cotation dans la mesure où leurs activités de formation très spécialisées ne peuvent être comparées à celles des trente-cinq universités figurant dans le panel.

#### Encadré 3 : Liste des indicateurs des activités de formation

##### **Indicateurs d'évolution démographique**

- évolution des effectifs totaux 2010-2014 ;
- évolution des effectifs de L1 2010-2014 ;
- évolution des effectifs des niveaux L, DUT, LP, PACES 2010-2014 ;
- évolution des effectifs de Master hors MEEF 2013-2015.

##### **Indicateurs de structure et d'efficacité de l'offre de formation**

- existence d'un IUT ;
- existence d'un secteur santé ;
- rattachement d'une ESPE ;
- existence d'écoles d'ingénieurs ;
- poids des masters hors MEEF/ sur les L, LP, DUT, PACES 2014-2015 ;
- poids effectifs doctorants sur le total des effectifs 2014-2015 ;
- valeur ajoutée sur taux de réussite en L3 en 2013 (réussite étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de Licence générale en 2012-2013) ;
- valeur ajoutée sur taux de réussite en L3 en 2014 (réussite étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de Licence générale en 2013-2014) ;
- part des nouveaux entrants en M1 en 2014-2015 (étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente et hors redoublements) ;
- part des nouveaux entrants en M2 en 2014-2015 (étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente et hors redoublements) ;
- valeur ajoutée sur taux de réussite en un an en Master 2 (hors Master enseignement) des étudiants inscrits pour la première fois en deuxième année session 2013 ;



- valeur ajoutée sur taux de réussite en Master LMD (hors Master enseignement) en 2 ans pour les établissements d'inscription en M2 en 2013-2014 ;
- nombre d'IDEFI dont l'établissement est support ;
- nombre d'IDEFI auquel l'établissement participe.

#### **Indicateurs d'ancrage social et territorial**

- taux de boursiers sur effectifs totaux 2014-2015 ;
- taux de bacheliers professionnels en L1 2014-2015 ;
- évolution du taux de titulaires d'un baccalauréat professionnel en L1 entre 2010 et 2014 ;
- taux de recrutement académique en L1 ;
- taux de recrutement académique en DUT ;
- taux d'inscrits en apprentissage en 2014 ;
- nombre d'heures stagiaires pédagogiques en formation continue.

Source : Mission

Cependant, comme en matière de recherche, certains indicateurs « formation » peuvent également présenter un biais méthodologique.

#### **Encadré 4 : Les biais attachés aux indicateurs des activités de formation retenus par la mission**

- La création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), et en leur sein du master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF), et leur rattachement à un EPSCP ont entraîné entre les deux années de référence – 2010/2011 et 2014/2015 – des déplacements de flux importants d'étudiants entre établissements. En effet, en 2010-2011 et suite à la disparition des IUFM, les étudiants préparant les concours de recrutement d'enseignants s'inscrivent dans leur université. Tous les établissements du périmètre PMU concernés par ce type de formation comptent donc des étudiants qui préparent les concours de recrutement d'enseignants. En 2014-2015, et même si les étudiants en master MEEF peuvent s'inscrire administrativement dans l'établissement de leur choix, les effectifs des ESPE sont décomptés dans leur établissement de rattachement qui peut être une université du périmètre PMU, une autre université ou une COMUE. En conséquence, les établissements du périmètre PMU qui ne sont pas porteurs d'une ESPE ont perdu les étudiants correspondants par rapport à 2010-2011. Seuls les établissements porteurs d'ESPE ont maintenu, voire augmenté le nombre des étudiants concernés par ce type de formation par rapport à 2010-2011. Le tableau 5 *infra* présente les variations d'effectifs des établissements retenus par la mission avec et hors les effectifs inscrits en ESPE, afin de relativiser les évolutions d'effectifs constatées et de nuancer certains des commentaires qu'elle propose dans la partie 3 du présent rapport ;

- Les indicateurs permettant de mesurer la valeur ajoutée des établissements au niveau master sont extraits des travaux de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du MENESR. Lorsque la valeur d'une des années étudiées par la mission est manquante pour un établissement<sup>40</sup>, la mission a fait le choix de retenir la cotation de l'année immédiatement antérieure afin de ne pas défavoriser cet établissement.

Source : Mission

<sup>40</sup> Pour des raisons de fiabilité, le SIES a fait le choix d'écarter certaines données.

Tableau 5 : Comparaison des variations d'effectifs avec et sans les effectifs des ESPE

Etablissements	effectifs avec masters MEEF				établissement porteur d'une ESPE	effectifs hors masters MEEF		
	Effectifs totaux 2010-2011	Effectifs totaux 2014-2015	variation	Evolution effectifs totaux 2010-2014		Effectifs totaux 2014-2015 hors master MEEF	variation hors MEEF	Evolution effectifs totaux 2010-2014 hors master MEEF
Amiens Picardie	22 243	25 274	3 031	13,63%	oui	23 816	1 573	7,07%
Angers	18 922	21 220	2 298	12,14%	non	21 220	2 298	12,14%
Artois	11 404	10 135	-1 269	-11,13%	non	10 135	-1 269	-11,13%
Avignon	6 665	6 582	-83	-1,25%	non	6 582	-83	-1,25%
Besançon - Franche-Comté	19 578	20 728	1 150	5,87%	oui	19 654	76	0,39%
Bordeaux Montaigne	15 466	14 888	-578	-3,74%	non	14 888	-578	-3,74%
Brest - Bretagne occidentale	17 059	17 797	738	4,33%	non	17 797	738	4,33%
Bretagne-Sud	8 578	8 129	-449	-5,23%	non	8 129	-449	-5,23%
Caen - Basse-Normandie	23 921	25 546	1 625	6,79%	oui	24 387	466	1,95%
Cergy-Pontoise	14 045	17 044	2 999	21,35%	oui	12 827	-1 218	-8,67%
Chambéry - Savoie	11 650	12 611	961	8,25%	non	12 611	961	8,25%
CUFR Albi - Jean-François Champollion	2 837	3 816	979	34,51%	non	3 816	979	34,51%
Dijon Bourgogne	26 118	27 408	1 290	4,94%	oui	26 357	239	0,92%
Evry Val d'Essonne	9 534	9 205	-329	-3,45%	non	9 205	-329	-3,45%
La Rochelle	7 367	7 382	15	0,20%	non	7 382	15	0,20%
Le Havre	6 914	7 230	316	4,57%	non	7 230	316	4,57%
Le Mans - Maine	10 265	9 719	-546	-5,32%	non	9 719	-546	-5,32%
Limoges	14 074	15 338	1 264	8,98%	oui	14 757	683	4,85%
Littoral - Côte d'Opale	10 848	9 669	-1 179	-10,87%	non	9 669	-1 179	-10,87%
Montpellier 3 - Paul-Valéry	17 079	18 369	1 290	7,55%	non	18 369	1 290	7,55%
Mulhouse - Haute Alsace	7 974	7 692	-282	-3,54%	non	7 692	-282	-3,54%
Nîmes - UNÎMES	3 414	3 965	551	16,14%	non	3 965	551	16,14%
Orléans	14 081	15 826	1 745	12,39%	oui	14 238	157	1,11%
Pau - Pays de l'Adour	11 401	11 774	373	3,27%	non	11 774	373	3,27%
Perpignan	9 842	8 673	-1 169	-11,88%	non	8 673	-1 169	-11,88%
Poitiers	23 151	24 200	1 049	4,53%	oui	22 978	-173	-0,75%
Reims - Champagne Ardenne	21 119	23 626	2 507	11,87%	oui	22 650	1 531	7,25%
Rennes 1	25 132	25 803	671	2,67%	non	25 803	671	2,67%
Rennes 2	17 836	21 249	3 413	19,14%	non	21 249	3 413	19,14%
Rouen	23 942	26 819	2 877	12,02%	oui	25 304	1 362	5,69%
Saint-Étienne - Jean Monnet	15 494	17 163	1 669	10,77%	non	17 163	1 669	10,77%
Toulon - Sud Toulon Var	9 122	8 760	-362	-3,97%	non	8 760	-362	-3,97%
Tours - François Rabelais	21 855	23 495	1 640	7,50%	non	23 495	1 640	7,50%
Valenciennes - Hainaut-Cambrésis	10 186	10 369	183	1,80%	non	10 369	183	1,80%
Versailles Saint-Quentin en Yvelines	15 142	15 799	657	4,34%	non	15 799	657	4,34%

Données : SIES (en grisé les établissements porteurs d'une EPSE)

Au final, l'activité de formation de chaque établissement est analysée en croisant successivement les données relatives à :

- la structure et l'efficacité de l'offre de formation et à l'évolution démographique ;
- la structure et l'efficacité de l'offre de formation et à l'ancrage territorial et social ;
- l'évolution démographique et à l'ancrage territorial et social.

Ces constats, qui vont être détaillés *infra* n'ont valeur ni de classement, ni encore moins de palmarès. Ils montrent simplement, qu'en matière de formation, comme en matière de recherche, faire des « petites et moyennes universités » un groupe homogène d'établissements résiste difficilement à l'analyse<sup>41</sup>.

## 2.2. Les activités de recherche des établissements du périmètre PMU sont très hétérogènes tant en intensité qu'en visibilité de leurs résultats

### 2.2.1. Les indicateurs retenus par la mission permettent d'identifier cinq groupes d'établissements

Les indicateurs retenus par la mission en matière de recherche mettent en évidence l'existence de cinq groupes d'établissements à partir d'une caractérisation de l'intensité et de la qualité de leurs activités dans ce domaine.

Le premier groupe « **très forte intensité et qualité des activités de recherche** » est constitué de deux établissements, Rennes 1 et Versailles Saint-Quentin, dont les activités de recherche se situent, en termes d'intensité et de qualité, à un niveau nettement supérieur à celui de l'ensemble des autres établissements du périmètre.

Si ces deux établissements proposent des formations en santé, l'université de Rennes 1 accueille un nombre nettement plus important d'étudiants que l'université de Versailles-Saint-Quentin, ce qui souligne d'autant la performance de cette dernière.

**Tableau 6 : Composition du groupe « très forte intensité et qualité des activités de recherche »**

groupe très forte intensité et qualité des activités de recherche	cotation intensité recherche	cotation qualité recherche	rappel du nombre d'étudiants	catégorie d'établissements
Rennes 1	35	32	25 803	scientifique et/ou médicale
Versailles Saint-Quentin en Yvelines	35	23	15 799	pluridisciplinaire avec santé
moyenne établissements PMU hors UT et IPB	19	14	15 237	

Source : Mission

<sup>41</sup> Alors que la notion, différente, d'université de proximité semblait bien recouvrir une réalité rapport IGAENR de décembre 2011 « pôles de proximité et réseaux territoriaux d'enseignement supérieur ».

Le second groupe d'établissements « **forte intensité et qualité des activités de recherche** » comporte onze universités : Bourgogne, Poitiers, Tours, Franche-Comté, Orléans, Saint-Étienne, Chambéry, Pau, Limoges, Brest et Rouen. Il se caractérise par une intensité et une qualité des activités de recherche qui, sans atteindre celle du premier groupe, sont nettement supérieures à celle de la moyenne des établissements du périmètre pour les sept premières nommées. Quatre universités sont plus proches de la moyenne des établissements du périmètre : Pau et Limoges s'agissant de l'intensité de leurs activités de recherche et Rouen et Brest pour la qualité de leurs activités de recherche.

Ces établissements, dont les résultats en termes de recherche sont plus visibles que ceux de la moyenne des établissements du périmètre, disposent en raison même de ce positionnement d'une marge de manœuvre stratégique en matière de structuration de leurs coopérations.

Pour certains, ils peuvent tout autant rechercher des alliances entre eux, c'est le sens du projet i-site des universités de Bourgogne et de Franche-Comté. Ce pourrait être le cas aussi d'Orléans, Tours, Poitiers ou Limoges. D'autres, moins bien situés sur le graphique (Rouen, Brest) pourraient se positionner en tant que tête de réseau d'associations d'établissements ou, comme Chambéry et Saint-Étienne, accentuer leurs coopérations avec des métropoles universitaires voisines.

Les établissements qui composent ce groupe comptent tous plus d'étudiants que la moyenne des établissements du périmètre<sup>42</sup> sauf deux (Chambéry-Savoie et Pau-Pays de l'Adour) ; la majorité sont des établissements pluridisciplinaires avec santé sauf trois d'entre eux (Orléans, Chambéry-Savoie et Pau). La présence d'organismes de recherche et/ou de grands équipements peut expliquer en partie ce résultat (Chambéry, Orléans, Brest). La composition du groupe met en évidence l'importance de la pluridisciplinarité et des formations de santé pour le développement de l'intensité des activités de recherche. Il convient également de noter que ce groupe ne comporte aucune université « nouvelle ».

**Encadré 5 : Focus sur la situation de quatre des établissements du groupe  
« forte intensité et qualité des activités de recherche »**

La mission s'est rendue dans quatre de ces universités (Orléans, Rouen, Saint-Étienne, Chambéry) qui ont toutes la particularité d'être voisines de pôles métropolitains de recherche importants : Paris pour Orléans (Saclay) et Rouen, Grenoble pour Chambéry, et Lyon pour Saint-Étienne. Face à cette situation, les stratégies suivies par ces établissements sont différentes. Deux d'entre eux (Orléans et Rouen) sont plutôt en situation de rechercher un effet de taille dans le cadre d'une politique de site qui serait développée entre établissements « égaux » (Caen et Le Havre pour Rouen, Tours pour Orléans) tandis que les deux autres (Chambéry et Saint-Étienne), confrontés à la nécessité de se positionner par rapport au pôle métropolitain voisin, ont choisi des stratégies diverses. Malgré ses faibles effectifs, Chambéry a choisi d'affirmer son rôle territorial parfois frontalement face à Grenoble - ce qui n'exclut pas de nombreuses coopérations en recherche - alors que Saint-Étienne a opté pour une logique de coopération forte au sein de la COMUE.

Les unités de recherche de ces quatre établissements sont clairement positionnées sur des champs disciplinaires spécifiques, en lien étroit avec le territoire (ex. Cosmetic Valley à Orléans). Cette stratégie leur permet de développer des dynamiques de recherche qui leur sont propres et leur assure une bonne visibilité scientifique. La présence des organismes de recherche, parfois à travers l'existence de campus (Orléans), ou la proximité de très grands équipements de recherche (Chambéry) jouent également un rôle déterminant.

*Source : Mission*

<sup>42</sup> Hors institut polytechnique.

**Tableau 7 Composition du groupe « forte intensité et qualité des activités de recherche »**

groupe « forte intensité et qualité des activités de recherche »	cotation intensité recherche	cotation qualité recherche	rappel du nombre d'étudiants	catégorie d'établissements
Dijon Bourgogne	31	16	27 408	pluridisciplinaire avec santé
Poitiers	31	17	24 200	pluridisciplinaire avec santé
Tours	30	17	23 495	pluridisciplinaire avec santé
Orléans	28	21	15 826	pluridisciplinaire hors santé
Besançon Franche-Comté	27	17	20 728	pluridisciplinaire avec santé
Brest Bretagne occidentale	27	15	17 797	pluridisciplinaires avec santé
Rouen	26	15	26 819	pluridisciplinaire avec santé
Saint-Étienne	23	17	17 163	pluridisciplinaire avec santé
Chambéry - Savoie	23	17	12 611	pluridisciplinaire hors santé
Pau et Pays de l'Adour	21	16	11 774	pluridisciplinaire hors santé
Limoges	20	23	15 338	pluridisciplinaire avec santé
moyenne établissements PMU hors UT et IPB	19	14	15 237	

Source : Mission

Les deux groupes suivants présentent des résultats plus contrastés et se caractérisent soit par une bonne, voire une très bonne intensité de leurs activités de recherche allant de pair avec une qualité relative – toujours par rapport à la moyenne des établissements du périmètre PMU – (troisième groupe), soit par des activités de recherche dont la qualité est supérieure, voire très supérieure à la moyenne des établissements du périmètre mais dont l'intensité est plus relative (quatrième groupe).

Le troisième groupe « **bonne intensité et qualité relative des activités de recherche** » ne compte que trois établissements : Caen, Angers et l'institut polytechnique de Bordeaux. Il se caractérise, d'après les indicateurs retenus par la mission, par une intensité des activités de recherche supérieure, voire très supérieure pour Caen, à la moyenne des établissements du périmètre et par une qualité qui est plus relative, et en tout cas inférieure à la moyenne des établissements du périmètre.

La situation décrite par ce groupe composé d'un nombre restreint d'établissements est peu commune. Les deux universités qui y figurent sont des universités pluridisciplinaires avec santé, ce qui confirme l'importance de ce facteur pour le développement d'une activité de recherche significative déjà soulignée par la mission *supra*. Il aurait été logique de les retrouver dans le groupe 2 mais la valeur de leurs indicateurs « qualité » n'est pas suffisamment élevée. La relative faiblesse des subventions ANR et des subventions européennes par enseignant-chercheur gérées par ces universités, le nombre limité de thèses soutenues par enseignant-chercheur et l'absence de Labex porté par ces établissements expliquent cette situation. La recherche d'une stratégie de coopération avec des établissements du groupe 2 situés à proximité géographique pourrait constituer une piste de réflexion intéressante pour corriger cette situation de chacun d'entre eux.

L'Institut polytechnique de Bordeaux, de plus petite taille, dont l'indice d'intensité doit beaucoup à la proximité de l'université de Bordeaux et à la puissance de ses unités de recherche, présente quant à lui un retard plus marqué en termes de qualité des activités de recherche malgré un rapport enseignants - chercheurs / enseignants très favorable.

**Tableau 8 : Composition du groupe « bonne intensité et qualité relative des activités de recherche »**

groupe « bonne intensité et qualité relative des activités de recherche »	cotation intensité recherche	cotation qualité recherche	rappel du nombre d'étudiants	catégorie d'établissements
Caen	32	13	25 546	pluridisciplinaire avec santé
Angers	22	12	21 220	pluridisciplinaire avec santé
IP Bordeaux	25	10		Institut polytechnique
moyenne établissements PMU hors UT et IPB	19	14	15 237	

Source : Mission

Le quatrième groupe « **bonne qualité et intensité relative des activités de recherche** » compte huit établissements : Montpellier 3, Compiègne, Cergy, Troyes, Amiens, Perpignan, Belfort-Montbéliard, et La Rochelle. Il se caractérise par des activités de recherche dont la qualité, mesurée à partir des indicateurs retenus par la mission, est supérieure à la moyenne des établissements du périmètre mais dont l'intensité est inférieure ou tout juste égale à cette moyenne.

Il semblerait que ces établissements rencontrent une difficulté qui est davantage liée à la taille critique de leurs activités de recherche plutôt qu'à sa qualité, mais cette appréciation mérite d'être nuancée :

- deux de ces établissements se situent juste à la moyenne en matière d'intensité (Montpellier 3 et Compiègne) et un se situe à la moyenne en matière de qualité (La Rochelle). Au-delà des marges d'erreurs statistiques, les deux premiers établissements sont donc très proches du groupe 2 et le dernier du groupe 5 ;
- parmi ces établissements, un seul (Amiens) accueille, comme les établissements du groupe 2, des formations de santé. Il semblerait donc qu'il accuse un retard en matière d'intensité de ses activités de recherche par rapport aux autres établissements de ce type ;
- la situation de ces établissements pourraient évoluer à condition de renforcer l'intensité de leurs activités de recherche. Ainsi, à titre d'exemple, là où l'université d'Amiens enregistre quatre champs disciplinaires comptant (en 2013) plus de cinquante publications en un an, l'université de Poitiers en compte sept.

La composition du groupe 4 appelle également les observations suivantes :

- seuls trois des huit établissements de ce groupe accueillent plus d'étudiants que la moyenne des établissements du périmètre : la taille des établissements de ce groupe ne semble donc pas être un handicap pour développer une recherche de qualité ;

- deux des trois universités technologiques appartiennent à ce groupe (Compiègne et Troyes) ;
- Cergy, notamment grâce au portage de trois Labex, et La Rochelle (toutes deux créées dans les années 80) sont les deux seules universités du groupe (hors universités technologiques) qui affichent un indice qualité supérieur ou égale à la moyenne du périmètre ;
- l’université de Montpellier 3, exclusivement dédiée aux sciences humaines et sociales, parvient, contrairement aux universités de Bordeaux 3 et de Rennes 2, à atteindre un niveau de qualité de ses activités de recherche supérieur à la moyenne du périmètre, grâce au fait qu’elle porte un laboratoire d’excellence et à l’obtention d’un ERC et malgré des indicateurs de publications qui la handicapent ;
- l’effet Labex joue également pour l’université de Perpignan qui affiche un score qualité très significatif et ce, malgré un effectif étudiant peu important.

D’une manière générale, le classement dans ce groupe d’établissements aux effectifs relativement réduits qui se signalent par une qualité recherche supérieure à la moyenne du périmètre PMU, met en évidence les effets et l’intérêt des programmes d’investissement d’avenir, et notamment des laboratoires et équipements d’excellence, mais également des instruments tels que les ERC et à un degré moindre l’IUF. En effet, ces programmes soutiennent la stratégie réussie de spécialisation en recherche adoptée par plusieurs d’entre eux.

**Encadré 6 : Focus sur la situation de quatre des établissements du groupe  
« bonne qualité et intensité relative des activités de recherche »**

La mission s’est rendue dans quatre universités (Montpellier 3, Perpignan, La Rochelle et Avignon) qui se caractérisent toutes par une affirmation identitaire et territoriale forte et une spécialisation disciplinaire en recherche (même si Montpellier 3 la revendique moins), le plus souvent en lien avec les besoins du territoire (par exemple, les agro-sciences et la culture à Avignon). Le lien formation - recherche y est très affirmé par les responsables de ces établissements afin de consolider une offre de masters d’excellence sur plusieurs domaines et éviter un déclassement de fait. Deux de ces établissements (Montpellier 3 et Perpignan) portent un Labex, les autres y étant très impliqués. D’une manière générale, l’investissement est fort sur les projets du PIA et sur les projets européens. Cette politique qui n’est pas principalement fondée sur la recherche de relations étroites avec d’autres universités permet à ces établissements de bénéficier d’une bonne visibilité scientifique mais freine, voire interdit, l’acquisition d’une masse critique en recherche plus affirmée.

*Source : Mission*

**Tableau 9 : Composition du groupe « bonne qualité et intensité relative des activités de recherche »**

<b>groupe « bonne qualité et intensité relative des activités de recherche »</b>	<b>cotation intensité recherche</b>	<b>cotation qualité recherche</b>	<b>rappel du nombre d'étudiants</b>	<b>catégorie d'établissements</b>
Montpellier 3	19	18	18 369	tertiaire - lettres et sc. Humaines
Compiègne	19	16	3 974	université technologique
Cergy-Pontoise	17	18	17 044	pluridisciplinaire hors santé
Troyes	15	18	2 613	université technologique
Amiens Picardie	17	15	25 274	pluridisciplinaire avec santé
La Rochelle	14	14	7 382	pluridisciplinaire hors santé
Perpignan via Domitia	14	19	8 673	pluridisciplinaire hors santé
Belfort-Montbéliard	12	16	2 806	université technologique
moyenne établissements PMU hors UT et IPB	19	14	15 237	

*Source : Mission*

Le cinquième groupe « qualité et intensité relatives des activités de recherche » est numériquement le plus important. Il compte quinze établissements : Avignon Pays de Vaucluse, Mulhouse Haute-Alsace, Évry, le Mans, Reims Champagne-Ardenne, Bordeaux 3, Rennes 2, Bretagne-sud, Toulon, Littoral, Le Havre, Valenciennes, Artois, Nîmes et Albi. Il regroupe les établissements dont la valeur des indicateurs « intensité » et « qualité » des activités de recherche est la plus éloignée de la valeur moyenne du périmètre PMU même si quelques-uns d'entre eux en sont très proches.

Ces établissements sont ceux qui, à l'échelle des universités et des indicateurs retenus dans le champ du présent rapport, rencontrent le plus de difficultés pour développer une activité de recherche d'ampleur et de qualité. Trois universités – Avignon, Mulhouse et Bordeaux 3 – enregistrent cependant des indicateurs de qualité proches de la moyenne du périmètre (rappelons néanmoins que les valeurs de cette moyenne sont très éloignées de celles du groupe 1, et a fortiori, de la situation des universités intensives de recherche) et trois autres (Le Mans, Évry et de nouveau Avignon) s'approchent ou atteignent la moyenne en termes d'intensité des activités de recherche.

S'agissant de la composition de ce groupe, plusieurs observations peuvent être formulées :

- seules deux universités (Reims et Rennes 2) accueillent un nombre d'étudiants sensiblement supérieur à la moyenne des établissements du périmètre et une troisième s'en approche (Bordeaux 3). Si des établissements à faibles effectifs porteurs d'une stratégie de spécialisation figurent dans les autres groupes mis en évidence par la mission, la quasi-totalité des universités de ce groupe accueillent environ 10 000 étudiants, voire nettement moins. Le critère de la taille exprimée en nombre d'étudiants semble déterminant pour ce groupe ;
- l'université d'Avignon est très proche des valeurs moyennes des établissements du périmètre aussi bien en intensité qu'en qualité de ses activités de recherche. Elle n'est



pas très éloignée de la position des établissements du groupe 2, position qu'elle peut viser en renforçant encore sa stratégie de différenciation et qui constituerait une belle performance compte tenu de sa taille ;

- une université accueillant des formations de santé (Reims Champagne-Ardenne) figure dans ce groupe, marquant ainsi une situation très différente de celle de l'ensemble des autres universités avec santé du périmètre et indiquant, de fait, un certain retard dans le développement de ses activités de recherche ;
- deux universités exclusivement ou principalement SHS sont présentes dans ce groupe (Bordeaux 3 et Rennes 2<sup>43</sup>), ce qui semble souligner l'intérêt voire la nécessité d'une stratégie de regroupement ou de coopération renforcée qui permettrait d'enrichir leur spectre disciplinaire ;
- l'université de Nîmes et le centre universitaire d'Albi sont les deux établissements qui occupent les moins bonnes positions dans cette typologie. Les universités d'Artois et du Havre complètent ce groupe ;
- certains des établissements figurant dans ce groupe appartiennent à la même aire géographique large (Littoral, Artois, Valenciennes ; Rennes 2 et Bretagne-sud), d'autres sont isolés sur leur territoire si l'on excepte l'existence d'une université technologique (Reims, Amiens), ce qui appelle des stratégies de renforcement différentes ;
- certains, et il peut s'agir des mêmes, (Bordeaux 3, Rennes 2, Mulhouse, Valenciennes, Artois, Littoral, Toulon, ...) sont situés à proximité d'universités qui figurent ou non dans le périmètre PMU et qui obtiennent de très bons résultats en recherche.

Pour ces différents établissements, il semble qu'une stratégie de spécialisation et d'identification de partenariats forts ou de rapprochements avec des universités mieux placées en termes d'activités de recherche soit une grande priorité stratégique. La mission reviendra sur ces questions dans la troisième partie de son rapport.

---

<sup>43</sup> Rennes 2 compte une filière STAPS.

**Encadré 7 : Focus sur la situation de six des établissements du groupe « qualité et intensité relatives des activités de recherche »**

La mission s'est rendue dans six de ces universités (Reims, Bordeaux 3, Rennes 2, Bretagne-sud, Valenciennes et Artois). Leur situation est très différente. Reims, est une université pluridisciplinaire avec santé, Rennes 2 et Bordeaux 3 des universités SHS, Bretagne-sud, Artois et Valenciennes, des établissements de petite taille proches d'un site universitaire important.

À Reims, le problème d'une spécialisation insuffisante en recherche est posé. Quatre pôles disciplinaires ont été créés pour remédier à une trop forte dispersion qui se traduit par un déficit de visibilité en termes de qualité et d'intensité.

Rennes 2 et Bordeaux 3 affirment que devoir assumer les charges d'une démographie importante en cycle L (et notamment le poids des heures complémentaires) se fait au détriment des moyens consacrés à la recherche. La situation et les résultats obtenus par Montpellier 3 ne confirment pas cette explication. Il est vrai que d'un point de vue méthodologique, la comptabilisation des publications dans la méthodologie adoptée par la mission ne leur est pas favorable. Dans les deux cas, les stratégies de niche sont faibles. Une culture d'établissement qui vise à assurer une présence sur tous les champs disciplinaires se maintient souvent au détriment de la construction de niches d'excellence. Les présidents sont conscients de cette singularité qui conduit à un « éparpillement » des moyens et affirment une volonté de clarification de l'offre de recherche (mise en place de pôles d'attractivité scientifique à Bordeaux Montaigne) qui ne porte pas encore ses fruits puisque à la date de la mission aucune des deux universités (à l'inverse de Montpellier 3) ne porte ni Labex, ni ERC.

Les universités de Bretagne-sud (UBS), Artois et Valenciennes sont très représentatives des difficultés de petites structures à faire émerger une recherche de qualité. La spécialisation ancienne et croissante de Valenciennes et le portage de l'IRT la distinguent cependant. Pour les trois structures, un réel travail de recherche et d'innovation avec les acteurs du territoire (réponses aux attentes socioéconomiques y compris en recherche) ne se lit pas toujours dans les indicateurs retenus par la mission. Les spécialisations de recherche sont affirmées par les équipes de directions y compris au sein de niches (cyber sécurité, matériaux, littoral à UBS) mais peinent à se traduire dans les indicateurs usuels (notamment en termes de publications). La stratégie de niche est plus simple à déclarer qu'à mettre en œuvre dans une université de petite taille étant donné par exemple le faible nombre de contrats doctoraux qui peuvent être mobilisés sur un même pôle.

L'université d'Artois comme l'UBS sont de jeunes universités qui rencontrent beaucoup de difficultés pour attirer par exemple des chercheurs des organismes de recherche (un seul chercheur CNRS à l'UBS). Toutes tentent néanmoins de développer une stratégie de coopération en recherche à travers la participation (mais pas le portage) à des Labex, à des IRT, la création d'UMR ou la participation à des conseils scientifiques d'organisme.

*Source : Mission*

**Tableau 10 : Composition du groupe « qualité et intensité relatives des activités de recherche »**

<b>groupe « intensité et qualité relatives des activités de recherche »</b>	<b>cotation intensité recherche</b>	<b>cotation qualité recherche</b>	<b>rappel du nombre d'étudiants</b>	<b>catégorie d'établissements</b>
Avignon Pays de Vaucluse	18	13	6 582	pluridisciplinaire hors santé
Mulhouse Haute Alsace	15	12	7 692	pluridisciplinaire hors santé
Évry Val d'Essonne	18	11	9 205	pluridisciplinaire hors santé
Le Mans Maine	19	10	9 719	pluridisciplinaire hors santé
Reims Champagne-Ardenne	17	10	23 626	pluridisciplinaire avec santé
Bordeaux 3	14	12	14 888	tertiaire - lettres et sc. humaines
Rennes 2	13	9	21 249	tertiaire - lettres et sc. humaines
Bretagne-sud	14	9	8 129	pluridisciplinaire hors santé
Toulon Var	14	9	8 760	pluridisciplinaire hors santé
Littoral - Côte d'Opale	11	8	9 669	pluridisciplinaire hors santé
Le Havre	8	7	7 230	pluridisciplinaire hors santé
Valenciennes Haut Cambrésis	12	9	10 369	pluridisciplinaire hors santé
Artois	8	5	10 135	pluridisciplinaire hors santé
Nîmes	8	3	3 965	pluridisciplinaire hors santé
CUFR Albi	4	2	3 816	pluridisciplinaire hors santé
moyenne établissements PMU hors UT et IPB	19	14	15 237	

Source : Mission

Le graphique 1 suivant met en évidence le positionnement de l'ensemble des établissements de l'étude PMU au titre de leurs activités de recherche ainsi que le périmètre des cinq groupes mis en évidence par la mission. Dans ce graphique, la taille des bulles est proportionnelle à l'importance du rapport enseignants - chercheurs / enseignants (EC/E), hors PU et MCU PH (professeurs et maîtres de conférence praticiens hospitaliers) pour faciliter les comparaisons entre établissements). Plus la taille de la bulle est importante, plus le potentiel scientifique humain est favorable au développement des activités de recherche.

Les établissements qui présentent le rapport enseignants - chercheurs / enseignants le plus favorable (IP Bordeaux, Bordeaux 3, Troyes et Compiègne) ne sont pas ceux qui obtiennent les meilleurs scores d'intensité et de qualité recherche du périmètre.

Les deux établissements qui obtiennent les meilleurs scores (Rennes 1 et Versailles) présentent un rapport EC/E favorable et ils accueillent par ailleurs des enseignants-chercheurs praticiens

hospitaliers. Les établissements du groupe 2 présentent (toujours hors PH) un rapport EC/E assez faible, ce qui rehausse d'autant leurs résultats.

Les trois universités tertiaires du périmètre présentent toutes un rapport EC/E assez, voire très élevé. Elles obtiennent cependant des scores très différenciés. Les établissements classés dans le groupe « qualité et intensité relatives des activités de recherche » présentent un rapport EC/E assez faible à l'exception de trois d'entre elles (Bordeaux 3, Nîmes et Rennes 2).

Cependant, au final, la part des enseignants - chercheurs par rapport aux enseignants n'apparaît pas être un facteur décisif de développement d'activités de recherche intensives et de qualité dans la mesure où chaque groupe mis en évidence par la mission compte à la fois des établissements présentant un ratio EC/E élevé ou plus faible.

Enfin, et afin de compléter son analyse, la mission présente en détail le positionnement de chaque établissement au regard des différents indicateurs recherche retenus en annexe 2 du présent rapport. Seuls figurent dans le rapport de synthèse les deux tableaux récapitulatifs qui suivent.

Graphique 1 : Répartition des établissements en fonction de la cotation des indicateurs « intensité et qualité » de leurs activités de recherche

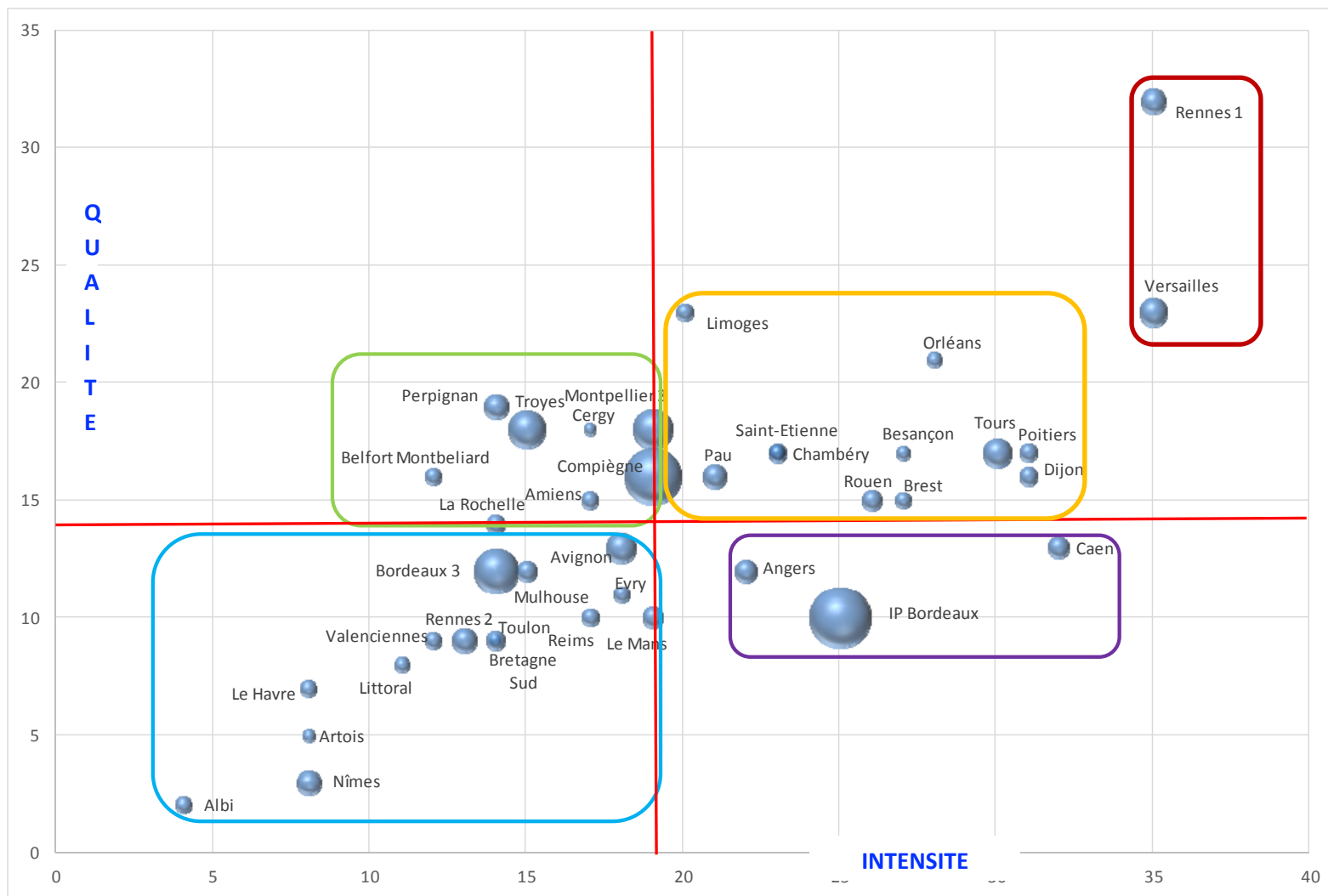


Tableau 11 : Indicateurs « intensité » des activités de recherche (source mission)

	contrats de recherche hors ANR et redevances sur prestations moyenne 2013/2014 par enseignant-chercheur (avec HU) en euros (source PAP RAP)	Cotation de 1 à 5	nombre annuel moyen de thèses sur 3 ans 2011/2012-2014/2015	Cotation de 0 à 5	rapport EC/enseignant 2014-2015 (hors HU)	Cotation de 1 à 5	nombre de directeurs et de chargés de recherche ou équivalents des organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA, INRIA, Ifremer et BRGM) affectés dans des UMR et sur les sites de l'établissement	Cotation de 0 à 3	nombre de directeurs et de chargés de recherche CNRS des UMR de l'établissement, toutes tutelles universitaires et localisation confondues	Cotation de 0 à 2	nombre d'UMR avec des EPST et EPIC 2014-2015	Cotation de 0 à 5	effet réseau (nombre de Labex, Equipex et écoles doctorales co-accréditées dont l'établissement est membre)	Cotation de 1 à 5	nombre annuel de publications recensées par l'OST toutes disciplines 2013	Cotation de 1 à 5	nombre de champs disciplinaires comptant plus de 50 publications annuelles 2013	Cotation de 1 à 5	total points intensité
Amiens Picardie	1 466	2	82	2	2,64	2	18	1	17	0	13	3	4	1	631	3	4	3	17
Angers	1 631	2	78	2	3,45	3	48	2	45	1	15	3	10	3	750	3	4	3	22
Artois	1 010	1	29	1	1,88	1	3,5	0	19	0	3	1	10	3	117	1	0	0	8
Avignon	1 597	2	47	1	4,73	5	26	2	29	1	6	2	8	3	269	2	0	0	18
Besançon - Franche-Comté	2 664	3	138	3	2,20	2	53	2	57	1	10	3	10	3	946	5	6	5	27
Bordeaux Montaigne	389	1	80	2	7,09	5	12	1	37	1	6	2	3	1	43	1	0	0	14
Brest - Bretagne occidentale	1 968	3	110	3	2,41	2	134	3	53	1	19	5	11	4	753	3	4	3	27
Bretagne-Sud	2 915	3	35	1	1,85	1	1	0	23	0	10	3	9	3	195	2	1	1	14
Caen - Basse-Normandie	4 222	3	154	5	3,27	3	45	2	94	2	32	5	5	2	985	5	6	5	32
Cergy-Pontoise	9 207	5	64	2	1,82	1	7	1	40	1	6	2	3	1	301	2	2	2	17
Chambéry - Savoie	1 455	2	45	1	2,85	2	61	2	128	2	8	2	7	2	1 058	5	6	5	23
CUFR Albi - Jean-François Champollion	979	1	0	0	2,59	2	0	0	0	0	1	1	0	0	nd	0	nd	0	4
Dijon Bourgogne	3 808	3	205	5	2,89	2	135	3	57	1	19	5	6	2	1 227	5	8	5	31
Evry Val d'Essonne	4 926	5	46	1	2,52	2	32	2	33	1	11	3	2	1	303	2	1	1	18
Institut polytechnique de Bordeaux	5 406	5	0	0	9,88	5	48	2	148	2	10	3	6	2	714	3	5	3	25
La Rochelle	2 380	3	44	1	2,91	2	14	1	24	0	8	2	6	2	184	2	1	1	14
Le Havre	498	1	36	1	2,56	2	1	0	2	0	2	1	7	2	99	1	0	0	8
Le Mans - Maine	2 531	3	57	2	3,29	3	20	1	40	1	5	2	8	3	250	2	2	2	19
Limoges	930	1	116	3	2,69	2	41	2	38	1	9	2	9	3	554	3	5	3	20
Littoral - Côte d'Opale	1 540	2	29	1	2,38	2	0,5	0	5	0	3	1	9	3	159	2	0	0	11
Montpellier 3 - Paul-Valéry	106	1	100	3	6,40	5	28	2	74	2	10	3	5	2	106	1	0	0	19
Mulhouse - Haute Alsace	1 653	2	45	1	3,16	3	21	1	25	0	7	2	5	2	354	2	2	2	15
Nîmes - UNIMES	1 536	2	0	0	3,91	3	0	0	0	0	1	1	1	1	25	1	0	0	8
Orléans	2 297	3	110	3	2,33	2	121	3	55	1	18	5	10	3	758	3	6	5	28
Pau - Pays de l'Adour	6 096	5	84	2	3,69	3	51	2	45	1	10	3	3	1	336	2	2	2	21
Perpignan	426	1	76	2	3,99	3	35	2	34	1	5	2	3	1	213	2	0	0	14
Poitiers	1 236	1	161	5	2,81	2	48	2	80	2	19	5	11	4	938	5	7	5	31
Reims - Champagne Ardenne	1 436	2	76	2	2,74	2	25	2	15	0	7	2	3	1	626	3	4	3	17
Rennes 1	2 684	3	259	5	3,95	3	264	3	209	2	27	5	11	4	2 097	5	8	5	35
Rennes 2	526	1	65	2	3,84	3	9	1	44	1	9	2	7	2	92	1	0	0	13
Rouen	2 782	3	132	3	3,07	3	44	2	31	1	14	3	8	3	904	5	5	3	26
Saint-Étienne - Jean Monnet	1 538	2	64	2	2,50	2	10	1	140	2	22	5	16	4	485	3	2	2	23
Toulon - Sud Toulon Var	657	1	34	1	2,95	2	0	0	60	1	5	2	4	1	454	3	4	3	14
Tours - François Rabelais	2 594	3	125	3	4,46	5	117	3	49	1	20	5	7	2	908	5	4	3	30
Université technologique Belfort-Montbéliard	5 134	5	29	1	2,58	2	5	0	52	1	0	0	4	1	120	1	1	1	12
Université technologique de Compiègne	17 690	5	67	2	9,00	5	15	1	17	0	7	2	2	1	257	2	1	1	19
Université Technologique de Troyes	10 495	5	38	1	5,92	5	4	0	0	0	1	1	1	1	121	1	1	1	15
Valenciennes - Hainaut-Cambrésis	1 760	2	39	1	2,62	2	0	0	44	1	2	1	7	2	173	2	1	1	12
Versailles Saint-Quentin en Yvelines	16 401	5	102	3	4,41	5	105	3	94	2	16	3	12	4	1 310	5	6	5	35

Tableau 12 : Indicateurs « qualité » des activités de recherche

	subventions ANR fonctionnement et investissement moyenne 2013/2014 par enseignant- chercheur (avec HU) (source PAP RAP)	Cotation de 1 à 5	Subventions européennes fonctionnement moyenne 2013/2014 par enseignant- chercheur (avec HU) (source PAP RAP)	Cotation de 1 à 5	nombre moyen de thèses par enseignant- chercheur 2014- 2015 (hors HU)	Cotation de 0 à 5	nombre de membres de l'IUF 1991 à 2015	Cotation de 0 à 5	Nombre d'ERC de 2012 à 2015	Cotation de 0 à 5	nombre de labex et equipex dont l'établissement est support 2014/2015	Cotation de 0 à 5	Nombre d'IRT dont l'établissement est fondateur	Cotation de 0 à 2	facteur d'impact des publications à 2ans	Cotation de 1 à 5	total points qualité
Amiens Picardie	753	1	3 285	5	0,11	1	14	3	0	0	0	0	0	0	1,71	5	15
Angers	1 458	2	2 912	3	0,16	2	6	2	0	0	0	0	0	0	1,57	3	12
Artois	887	1	742	1	0,07	1	3	1	0	0	0	0	0	0	0,74	1	5
Avignon	2 772	3	1 104	2	0,22	3	6	2	0	0	0	0	0	0	1,13	3	13
Besançon - Franche-Comté	2 227	3	3 388	5	0,22	3	14	3	0	0	0	0	0	0	1,52	3	17
Bordeaux Montaigne	3 565	3	993	1	0,21	3	17	3	0	0	0	0	0	0	0,87	2	12
Brest - Bretagne occidentale	2 811	3	2 499	3	0,22	3	3	1	0	0	1	2	0	0	1,31	3	15
Bretagne-Sud	3 521	3	1 579	2	0,15	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0,66	1	9
Caen - Basse-Normandie	589	1	1 673	2	0,17	2	15	3	1	2	0	0	0	0	1,38	3	13
Cergy-Pontoise	4 424	5	521	1	0,16	2	16	3	0	0	3	5	0	0	0,92	2	18
Chambéry – Savoie	3 267	3	3 162	5	0,16	2	8	2	0	0	0	0	0	0	2,69	5	17
CUFR Albi - Jean-François Champollion	980	1	653	1	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	nd	0	2
Dijon Bourgogne	1 090	2	2 638	3	0,24	5	19	3	0	0	0	0	0	0	1,49	3	16
Evry Val d'Essonne	1 159	2	379	1	0,17	2	2	1	0	0	0	0	0	0	1,88	5	11
Institut polytechnique de Bordeaux	12 090	5	413	1	0,00	0	2	1	0	0	0	0	0	0	1,28	3	10
La Rochelle	2 895	3	5 366	5	0,20	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0,93	2	14
Le Havre	694	1	1 015	2	0,12	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0,82	2	7
Le Mans – Maine	1 226	2	1 414	2	0,16	2	6	2	0	0	0	0	0	0	0,94	2	10
Limoges	4 635	5	2 064	3	0,26	5	10	3	0	0	1	2	0	0	1,64	5	23
Littoral - Côte d'Opale	1 238	2	2 981	3	0,08	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0,75	1	8
Montpellier 3 - Paul-Valéry	227	1	1 146	2	0,24	5	22	5	1	2	1	2	0	0	0,40	1	18
Mulhouse - Haute Alsace	2 153	3	1 489	2	0,12	1	4	1	0	0	0	0	0	0	2,96	5	12
Nîmes – UNÎMES	978	1	764	1	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,65	1	3
Orléans	6 434	5	2 688	3	0,17	2	11	3	0	0	3	5	0	0	1,45	3	21
Pau - Pays de l'Adour	4 361	5	1 770	2	0,19	3	2	1	0	0	1	2	0	0	1,14	3	16
Perpignan	2 725	3	4 736	5	0,32	5	2	1	0	0	1	2	0	0	1,19	3	19
Poitiers	1 387	2	3 465	5	0,19	3	9	2	0	0	1	2	0	0	1,15	3	17
Reims - Champagne Ardenne	1 325	2	1 983	2	0,11	1	9	2	0	0	0	0	0	0	1,51	3	10
Rennes 1	5 846	5	3 870	5	0,31	5	45	5	3	5	1	2	1	2	1,48	3	32
Rennes 2	1 494	2	2 149	3	0,14	1	9	2	0	0	0	0	0	0	0,52	1	9
Rouen	793	1	2 069	3	0,20	3	13	3	0	0	1	2	0	0	1,52	3	15
Saint-Étienne - Jean Monnet	2 494	3	3 470	5	0,16	2	8	2	0	0	1	2	0	0	1,19	3	17
Toulon - Sud Toulon Var	1 031	2	436	1	0,17	2	1	1	0	0	0	0	0	0	1,11	3	9
Tours - François Rabelais	2 197	3	2 738	3	0,18	3	26	5	0	0	0	0	0	0	1,41	3	17
Université technologique Belfort-Montbéliard	5 439	5	8 311	5	0,28	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0,58	1	16
Université technologique de Compiègne	7 531	5	518	1	0,38	5	3	1	0	0	0	0	1	2	0,87	2	16
Université Technologique de Troyes	16 261	5	19 271	5	0,53	5	0	0	0	0	0	0	1	2	0,71	1	18
Valenciennes - Hainaut-Cambrésis	775	1	2 730	3	0,09	1	3	1	0	0	0	0	1	2	0,49	1	9
Versailles Saint-Quentin en Yvelines	11 601	5	297	1	0,24	5	20	5	1	2	0	0	0	0	1,98	5	23

Source : Mission

## 2.2.2. Cinq facteurs clés expliquent la réussite de certaines universités du périmètre PMU en matière de recherche

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le bon positionnement des activités de recherche de certains établissements figurant dans le périmètre de l'analyse :

- la pluridisciplinarité incluant un secteur santé : toutes les universités scientifiques ou pluridisciplinaires incluant un secteur santé du périmètre sauf deux d'entre elles figurent dans les deux groupes « très forte ou forte intensité et qualité des activités de recherche » ;
- l'importance de la présence des organismes de recherche sur le site : les dix établissements du périmètre qui accueillent le plus de directeurs et de chargés de recherche ou équivalent des organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA, INRIA, Ifremer et BRGM) dans des UMR sur leurs sites voient leurs activités de recherche très bien positionnées ;
- la présence de très grands équipements de recherche sur le site ou dans une relative proximité : c'est ainsi le cas pour Caen avec la présence du GANIL<sup>44</sup>, pour Chambéry avec le synchrotron<sup>45</sup>, l'infrastructure RMN-THC<sup>46</sup> et l'institut Laue-Langevin à Grenoble ;
- l'affirmation par certains établissements de plus petite taille ou d'établissements centrés sur les lettres, sciences humaines et sociales, d'une stratégie de niche d'excellence qui se traduit par des succès dans les dispositifs de financement d'excellence spécifiques (ERC, portage de laboratoires d'excellence, IRT, etc.) ou par un soutien très marqué du secteur privé, et leur permet d'afficher une visibilité intéressante en matière de qualité de leurs activités de recherche même si certains souffrent d'une masse critique insuffisante. C'est notamment le cas d'universités comme Perpignan, Montpellier 3, Brest, Pau ou à un degré moindre de Valenciennes ;
- une stratégie de mise en réseau totalement assumée qui permet à un établissement de bénéficier des forces de recherche des partenaires avec lesquels s'établissent les coopérations renforcées. L'exemple le plus significatif de ce type de stratégie est l'université de Saint-Étienne.

Cette typologie proposée par la mission illustre une nouvelle fois le fait que la taille et la nature des champs disciplinaires développés par les établissements sont des facteurs importants mais pas exclusifs de la réussite en matière de recherche. D'autres stratégies plus ciblées en termes d'excellence ou de coopérations permettent également d'assurer une visibilité certaine à des établissements de plus petite taille.

---

<sup>44</sup> Grand accélérateur national d'ions lourds.

<sup>45</sup> Source européenne de rayonnement.

<sup>46</sup> Résonance magnétique nucléaire à très hauts champs.



## 2.3. L'analyse des activités de formation met en évidence des situations tout aussi hétérogènes

Les trois axes d'analyse retenus par la mission et présentés *supra* font l'objet d'une cotation particulière par cumul de points selon les indicateurs qui les composent. L'activité de formation de chacun des établissements du périmètre est donc caractérisée par la combinaison de trois scores<sup>47</sup>.

La mise en regard de ces trois axes, deux par deux, selon trois combinaisons possibles, permet d'identifier les établissements qui, selon les critères d'analyse proposés, présentent des caractéristiques comparables et de construire des groupes d'établissements<sup>48</sup>. L'analyse qui est développée *infra* met en évidence le fait que la composition des groupes varie en fonction de l'angle d'analyse retenu et donc que la situation des établissements au regard de leurs activités de formation est très hétérogène.

### 2.3.1. La typologie des établissements en fonction de la structure et de l'efficacité de leur offre de formation et de l'évolution démographique à laquelle ils sont confrontés

L'analyse croisée des deux axes « structure et efficacité de l'offre de formation » et « évolution démographique » met en évidence quatre groupes comprenant respectivement douze, quatre, huit et onze établissements.

Le premier groupe « **efficacité de la structure et de l'offre de formation et bonne évolution démographique** » est constitué de douze universités. Neuf d'entre elles sont relativement homogènes puisqu'elles comptent toutes un effectif supérieur à la moyenne des universités du périmètre et possèdent une palette importante de formations (pluridisciplinaires avec santé et ayant au moins un IUT et une école d'ingénieurs interne). Il s'agit, d'une part des universités de Brest Bretagne-occidentale, Tours, Angers, Caen, Saint-Étienne et, d'autre part, des universités de Poitiers, Limoges, Dijon et Besançon Franche-Comté qui sont également sièges d'une école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).

Bien qu'ayant une évolution démographique légèrement inférieure à la moyenne, Poitiers et Dijon figurent dans ce premier groupe en raison, d'une part de leur cotation « offre de formation » qui est élevée, voire très élevée, et d'autre part de leur taille. En effet, la progression relative de leurs effectifs, bien qu'inférieure à 5 %<sup>49</sup>, est significative car elle dépasse 1 000 étudiants chacune sur quatre ans. Ce groupe compte également trois établissements plus singuliers :

- l'université de Montpellier 3, dont les effectifs se situent également au-dessus de la moyenne des établissements du périmètre, est une université « spécialisée » ne proposant que des formations tertiaires en lettres et sciences humaines. La dynamique démographique de cette université est positive, sauf en masters<sup>50</sup>, et ses formations

---

<sup>47</sup> La cotation de l'évolution démographique s'échelonne de un à dix-neuf points, la moyenne se situant à neuf points, la cotation de la structure et de l'efficacité de l'offre de formation varie de six à vingt-trois points, la moyenne se situant à quatorze points, la cotation ayant trait à l'ancrage social et territorial varie de onze à vingt points, la moyenne se situant à quatorze points.

<sup>48</sup> Quatre groupes par axe, soit au total douze sous-groupes.

<sup>49</sup> Avec 4,94 % d'augmentation à Dijon et 4,53 % d'augmentation à Poitiers, ces deux établissements sont très proches d'une augmentation d'effectifs de 5 % qui leur aurait valu un point de plus au titre de la démographie soit au total la moyenne de la cotation.

<sup>50</sup> Rappel : les effectifs des masters MEEF sont neutralisés dans l'étude.

génèrent une valeur ajoutée positive. Elle est également support d'un IDEFI destiné à accroître le taux de réussite des étudiants en L1 ;

- les universités de Chambéry Savoie et Pau Pays de l'Adour, ont des effectifs proches, tous deux légèrement inférieurs à la moyenne du périmètre et sont des établissements pluridisciplinaires hors santé avec IUT et école d'ingénieurs interne. Elles bénéficient du dynamisme démographique de leurs régions. Elles sont support d'un IDEFI et présentent une valeur ajoutée positive en L3.

**Encadré 8 : Focus sur la situation de quatre des établissements du groupe « efficacité de la structure et de l'offre de formation et bonne évolution démographique »**

La mission s'est rendue dans les universités de Caen, Saint-Étienne, Montpellier et Chambéry. Ces quatre établissements ont la particularité de disposer d'une ou plusieurs antennes, ce qui explique la qualité de leur rapport au territoire et leur dynamique démographique. L'accroche territoriale y est forte et revendiquée aussi bien dans les relations avec les entreprises que dans la prise en charge d'étudiants aux origines sociales diverses. Pour autant, plusieurs s'interrogent sur la pertinence de leur carte d'implantation (Caen et Chambéry) soit pour des raisons de pertinence disciplinaire, soit pour des raisons financières.

Le lien formation/recherche est recherché dans les quatre établissements (par exemple des champs de recherche et de formation interdisciplinaires intégrés à Chambéry) mais c'est surtout, la pression sur les effectifs (Chambéry et Montpellier 3), la question de la répartition des moyens à consacrer à la formation et à la recherche et son juste équilibre qui préoccupent les équipes de direction.

Source : Mission

**Tableau 13 : Composition du groupe « efficacité de la structure et de l'offre de formation et bonne évolution démographique »**

Établissements	Cotation Structure et efficacité de l'offre de formation	Cotation évolution démographique	Nombre d'étudiants	Type d'établissement
Poitiers	22	8	24200	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieur et ESPE
Brest Bretagne occidentale	19	10	17 797	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Tours	18	12	23 495	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Limoges	18	11	15 338	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Angers	18	13	21 220	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Dijon	17	8	27408	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE

Chambéry Savoie	16	11	12 611	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Caen	16	9	25 546	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Besançon Franche-Comté	15	9	20 728	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Pau et Pays de l'Adour	15	9	11 774	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Saint-Étienne	14	15	17 163	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Montpellier 3	14	10	18 369	Tertiaire-lettres et sciences humaines
Moyenne des établissements du périmètre hors UT et IPB	14	9	15 237	

Source : Mission

Le deuxième groupe « **efficacité de la structure et de l'offre de formation et faible évolution démographique** » est constitué de cinq universités. Les universités de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, qui a la meilleure cotation « structure et efficacité de l'offre de formation », et de Rennes 1<sup>51</sup> ont toutes les deux des effectifs au-dessus de la moyenne du périmètre et une efficacité de leur offre de formation largement supérieure à la moyenne, en L3 et en M pour Versailles, en L3 pour Rennes 1. Ni l'une ni l'autre ne sont support d'un IDEFI<sup>52</sup>. Ces deux universités partagent aussi le fait d'enregistrer une démographie relativement atone, leur flux d'entrée en L1 et leur taux d'évolution en L étant négatifs dans des régions pourtant démographiquement dynamiques.

Deux universités de petite taille comptant moins de 10 000 étudiants, Perpignan et Mulhouse Haute-Alsace, sans secteur santé ni ESPE, complètent ce groupe en raison de l'efficacité de leurs formations et de la bonne répartition de leurs étudiants entre les niveaux L, M et D, Perpignan se singularisant en étant, de plus, support d'un premier IDEFI<sup>53</sup> et membre d'un second. Leur démographie n'est pas en phase avec les tendances nationales, voire régionales. L'université de Perpignan revendique même un objectif de qualité et non d'augmentation des effectifs. Elle ne souhaite pas particulièrement dépasser les 10 000 étudiants. Son choix est de proposer « *des formations resserrées, lisibles et pertinentes* » à ancrage territorial élevé (y compris par la formation continue et l'apprentissage).

<sup>51</sup> Qui n'est pas un établissement pluridisciplinaire mais néanmoins est un établissement avec santé, IUT et école d'ingénieur.

<sup>52</sup> Rennes 1 participe tout de même à un IDEFI.

<sup>53</sup> IDEFI « miro » master interdisciplinaire sur la valorisation touristique du patrimoine dans le territoire Midi-Pyrénées.

**Tableau 14 : Composition du groupe « efficacité de la structure et de l'offre de formation et faible évolution démographique »**

Établissements	Cotation Structure et efficacité de l'offre de formation	Cotation évolution démographique	Nombre d'étudiants	Type d'établissement
Versailles Saint-Quentin en Yvelines	23	4	15 799	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Rennes 1	20	4	25 803	Scientifique avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Perpignan	17	5	8 673	Pluridisc. hors santé avec IUT
Mulhouse Haute Alsace	17	4	7 692	Pluridisc. hors santé avec IUT et école d'ingénieurs
Moyenne des établissements du périmètre hors UT et IPB	14	9	15 237	

*Source : Mission*

Le troisième groupe « **bonne évolution démographique et efficacité de la structure et de l'offre de formation relative** » est constitué de huit établissements. Six de ces établissements ont des effectifs supérieurs, voire très supérieurs à la moyenne, tous ayant une dynamique démographique positive sauf au niveau master. L'un d'entre eux, Rennes 2, est une université tertiaire - lettres et sciences humaines avec une filière STAPS mais n'ayant ni IUT, ni école d'ingénieurs ou ESPE, ce qui pèse sur l'efficacité de sa structure de formation telle qu'elle est analysée dans le présent rapport. Par ailleurs, les indicateurs d'efficacité pédagogique portant sur ses masters sont négatifs et l'IDEFI dont elle est siège porte en amont sur un dispositif d'alternance et de pré-professionnalisation de ses étudiants en L3<sup>54</sup>.

Cinq universités de ce groupe, Orléans, Amiens Picardie, Reims Champagne-Ardenne, Cergy-Pontoise et Rouen, possèdent une structure de formation diversifiée mais les indicateurs d'efficacité de leur offre de formation sont plus mitigés, surtout s'agissant d'Amiens et de Reims, pourtant universités pluridisciplinaires avec santé dont la majorité des homologues se trouvent dans le groupe des établissements les plus efficaces en termes d'offre de formation et les plus dynamiques d'un point de vue démographique. L'université de Cergy-Pontoise est cependant très proche de la moyenne des établissements du périmètre en matière d'efficacité de son offre de formation. Seule l'université d'Orléans est support d'un IDEFI<sup>55</sup> et partenaire d'un autre, Amiens et Rouen participant également à un IDEFI.

Enfin, deux établissements (le CUFR d'Albi et Nîmes) ont des effectifs très inférieurs à la moyenne et sont les deux plus petits établissements du panel sélectionné par la mission. Ils connaissent une dynamique démographique forte et même très forte pour le CUFR d'Albi et bénéficient sans aucun

<sup>54</sup> Projet appelé « 2PLG ».

<sup>55</sup> Projet « EDIFICE » attirer vers les carrières scientifiques et offrir une sécurisation des parcours du bac – 3 à bac + 8.

doute de la dynamique démographique générale de la nouvelle grande région Midi-Pyrénées / Languedoc-Roussillon et de leur positionnement sur le territoire. Toutefois, la structure même des formations qu'elles proposent est un handicap puisque si elles disposaient d'un IUT et/ou d'une école d'ingénieurs elles auraient basculé dans le groupe 2. Toutes les deux ont une valeur ajoutée positive notable en L3 et en M, Nîmes participant à un IDEFI.

**Encadré 9 : Focus sur la situation de quatre des établissements du groupe « bonne évolution démographique et efficacité de la structure et de l'offre de formation relative »**

La mission s'est rendue dans les universités de Rennes 2, Orléans, Reims et Rouen. Ces universités sont préoccupées par la pression démographique et par ce que cela implique en termes de réussite des étudiants. Pour Orléans, Reims et Rouen, universités situées à une heure de Paris, le sujet de la fuite des étudiants au niveau master est important. Les présidents considèrent qu'elle peut compromettre des coopérations de site et peser sur la qualité des doctorants (et in fine des laboratoires). Les travaux de la mission montrent néanmoins que si le ressenti est le même, la situation réelle de ces établissements est très différente.

Source : Mission

**Tableau 15 : Composition du groupe « bonne évolution démographique et efficacité de la structure et de l'offre de formation relative »**

Établissements	Cotation structure et efficacité de l'offre de formation	Cotation évolution démographique	Nombre d'étudiants	Type d'établissement
CUFR Albi	12	19	3 816	Pluridisc. hors santé
Rennes 2	8	14	21 249	tertiaire - lettre et sc. Humaines
Orléans	12	12	15 826	Pluridisc. hors santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Amiens-Picardie	9	12	25 274	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Reims-Champagne Ardennes	9	12	23 626	Pluridisc. avec santé ; IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Nîmes	13	10	3 965	Pluridisc. hors santé
Cergy-Pontoise	13	10	17 044	Pluridisc. hors santé, IUT et ESPE
Rouen	12	10	26 819	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Moyenne des établissements du périmètre hors UT et IPB	14	9	15 237	

Source : Mission

Enfin, le quatrième groupe « **faible évolution démographique et efficacité de la structure et de l'offre de formation relative** » est composé de onze établissements. Il s'agit du groupe le plus homogène et sans doute du groupe dans la situation la plus délicate.

Deux universités de ce groupe sont dans une situation très spécifique. Bordeaux 3 est une université tertiaire, lettres, sciences humaines qui possède un IUT, dont les effectifs dépassent de peu la moyenne des effectifs des établissements du périmètre. L'établissement reste relativement efficace quant à sa structure et à son offre de formation, avec un bon poids de doctorants et une bonne valeur ajoutée en L3 et en master. Bretagne-sud, université pluridisciplinaire hors santé avec IUT et école d'ingénieurs, se situe à la moyenne des établissements du périmètre en matière d'efficacité de son offre de formation mais connaît une dynamique démographique faible (voir encadré *infra*).

Les neuf autres établissements présentent plusieurs caractéristiques communes. Toutes ces universités, Évreux Val d'Essonne, Le Havre, La Rochelle, Toulon Var, Avignon Pays de Vaucluse, Littoral Côte d'Opale, Valenciennes Haut Cambrésis, Le Mans Maine et Artois ont des effectifs nettement inférieurs à la moyenne des établissements du périmètre, sont toutes pluridisciplinaires hors santé, sont de création relativement récente et aucune n'est porteuse d'un IDEFI. Les situations observées présentent tout de même quelques nuances.

En termes de d'évolution démographique, deux d'entre elles, Valenciennes et Le Havre, sont dans une situation globalement proche de la cotation moyenne, les autres peinant à bénéficier de l'augmentation générale du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur depuis plusieurs années. Six d'entre elles ont moins d'étudiants aujourd'hui qu'il y a quatre ans, parfois en raison des mouvements consécutifs au changement d'établissement de rattachement d'une ESPE : Artois<sup>56</sup>, Avignon, Évreux Val d'Essonne, Le Mans-Maine, Littoral Côte d'Opale et Toulon Var même si les derniers flux d'entrée en L1 peuvent contribuer à modifier la situation dans les prochaines années.

Cette atonie démographique se double, pour les universités d'Artois et du Mans-Maine d'une faible efficacité pédagogique, ces deux établissements ayant des valeurs ajoutées négative en L3 et en M. L'université de Valenciennes est, pour sa part, relativement performante en valeur ajoutée pour les L3 et participe à un IDEFI. Les six autres établissements ont une structure et une offre de formation plus proches de la moyenne du panel et présentent tous des valeurs ajoutées positives pour ce qui concernent les L3, Avignon Pays de Vaucluse et La Rochelle participant également à un IDEFI.

---

<sup>56</sup> Rattachement de l'ESPE à la COMUE Lille Nord de France.

**Encadré 10 : Focus sur la situation de six des établissements du groupe « faible évolution démographique et efficacité de la structure et de l'offre de formation relative »**

La mission s'est rendue dans six établissements, Bordeaux 3, Bretagne-sud, La Rochelle, Avignon, Valenciennes et Artois, dans lesquels la question de l'évolution de la démographie étudiante se pose de manière différente. Pour l'université Bretagne sud, le parti méthodologique pris par la mission de décompter les inscrits en master MEEF dans l'établissement de rattachement de l'ESPE a des conséquences très sensibles. Les universités de La Rochelle et d'Avignon (Bordeaux 3 et Valenciennes à un moindre degré), affichent un objectif plus qualitatif que quantitatif qui s'exprime notamment sur l'effort porté en direction des masters, leur lien avec la recherche mais aussi sur tous les aspects de « vie étudiante ». Cette stratégie n'est en revanche pas sans conséquence sur la réussite en licence car Avignon, notamment, est localisée sur un bassin social difficile. L'université de La Rochelle souligne l'enjeu que représente pour elle la question du recrutement d'enseignants-chercheurs de qualité pour répondre à ses exigences qualitatives. L'université de Bordeaux 3 met plutôt en avant la question du maintien de disciplines à faibles effectifs.

Les universités de Valenciennes et Artois ont la particularité d'être situées sur un territoire aux contraintes sociales fortes (nombre de boursiers, bacheliers technologiques et professionnels, étudiants salariés) et à proximité immédiate du pôle lillois. Au-delà de ces points communs, les stratégies des deux établissements nordistes divergent. Si l'université d'Artois revendique une carte des formations adaptée à un rôle de proximité (tout en affirmant son ambition de rester une université de plein exercice), l'université de Valenciennes souhaite renforcer son image d'université spécialisée sur les questions technologiques, techniques et d'ingénierie. Un projet d'université polytechnique y est en cours de construction.

*Source : Mission*

**Tableau 16 : Composition du groupe « faible évolution démographique et efficacité de la structure et de l'offre de formation relative »**

<b>Établissements</b>	<b>Cotation Structure et efficacité de l'offre de formation</b>	<b>Cotation évolution démographique</b>	<b>Nombre d'étudiants</b>	<b>Type d'établissement</b>
Bretagne-sud	14	1	8 129	Pluridisc. hors santé avec IUT et école d'ingénieurs
Bordeaux 3	13	5	14 888	Tertiaire - lettres et sciences humaines, IUT.
Évry Val d'Essonne	12	5	9 205	Pluridisc. hors santé, IUT
Le Havre	11	8	7 230	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
La Rochelle	11	7	7 382	Pluridisc. hors santé, IUT
Toulon Var	11	6	8 760	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Avignon Pays de Vaucluse	11	5	6 582	Pluridisc. hors santé, IUT

Littoral Côte d'Opale	11	2	9 669	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Valenciennes Haut-Cambrésis	9	8	10 369	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Le Mans Maine	9	3	9 719	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Artois	6	4	10 135	Pluridisc. hors santé, IUT
Moyenne des établissements du périmètre hors UT et IPB	14	9	15 237	

Source : Mission

En conclusion, l'analyse qui porte sur le lien entre évolution démographique et structure et efficacité de l'offre de formation, met en évidence que ni la taille, ni la pression démographique qui s'exercent sur certains établissements, n'apparaissent comme des obstacles à l'efficacité de leur offre de formation. À l'inverse, le fait que certains établissements aient vu leurs effectifs stagner ou baisser ne leur a pas nécessairement permis de devenir plus efficaces.

Comme pour l'activité de recherche, la plupart des universités pluridisciplinaires avec santé cumulent évolution démographique positive et efficacité de l'offre de formation.

Ces différentes données sont récapitulées dans les graphiques 2 et 3 *infra*.

Dans le premier graphique, la taille<sup>57</sup> des bulles est proportionnelle à la cotation de l'ancrage social et territorial des établissements qui sera développée plus avant dans ce rapport. Il apparaît à la lecture de ce graphique, que le poids de ce contexte ne semble pas empêcher les établissements du premier groupe de connaître une bonne dynamique démographique et d'obtenir de bons résultats académiques, tandis qu'il semble peser plus lourdement sur les résultats des établissements du quatrième groupe. Pourtant, certains d'entre eux semblent moins exposés à ces contraintes sociales que d'autres établissements pourtant mieux positionnés au sein des groupes 1 et 2.

Ainsi, si Poitiers et Brest Bretagne-occidentale combinent à la fois un fort ancrage territorial et une offre de formation cotée positivement, cet ancrage social et territorial n'est pas obligatoirement synonyme d'offre de formation performante ni même de dynamique démographique. C'est notamment le cas des trois universités de l'académie de Lille : Artois, Valenciennes Haut-Cambrésis et Littoral Côte d'Opale ou des deux du sud-est de la France, Toulon-sud Var et Avignon Pays-de-Vaucluse. La concurrence qu'elles subissent dans leur proche territoire du fait de la présence d'autres établissements universitaires plus importants n'est pas sans conséquences sur les stratégies qu'elles développent ou devraient développer.

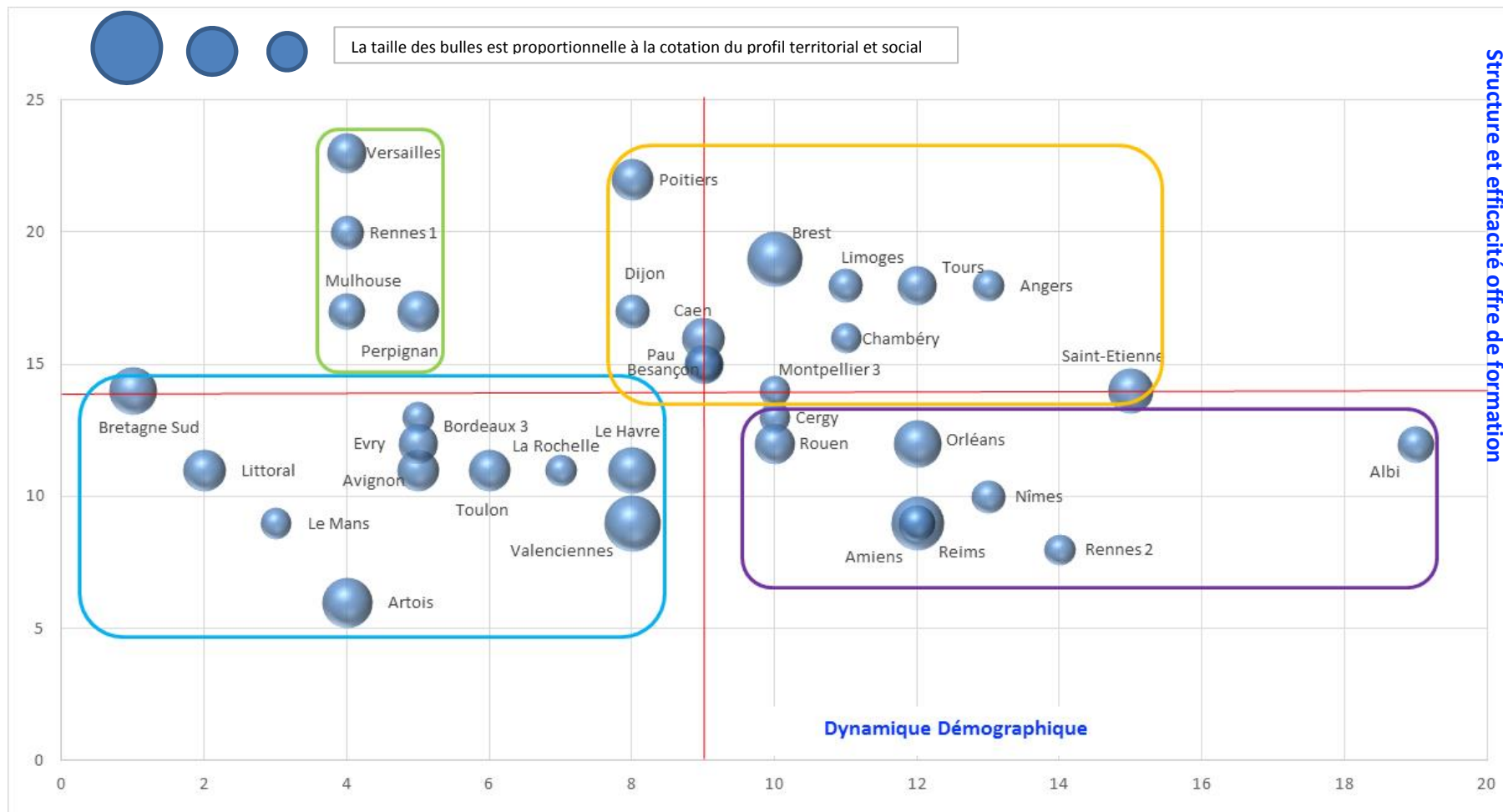
<sup>57</sup> Plus la taille des bulles est importante, plus le poids du contexte social et territorial est prégnant.



Dans le second graphique, la taille des bulles est proportionnelle aux effectifs globaux de l'année 2014-2015. Contrairement aux données relatives à l'ancrage territorial et social, ce graphique met en évidence un effet taille important dans la mesure où les établissements du périmètre qui comptent le moins d'étudiants sont, à l'exception de quatre d'entre eux (Mulhouse, Perpignan, Nîmes et Albi) également ceux qui connaissent l'évolution démographique et l'efficacité de l'offre de formation les plus limitées. À l'opposé, les universités de Reims, Amiens, Rennes 2 et dans une moindre mesure Rouen, bien que de taille importante, semblent peiner à proposer une offre de formation efficace.

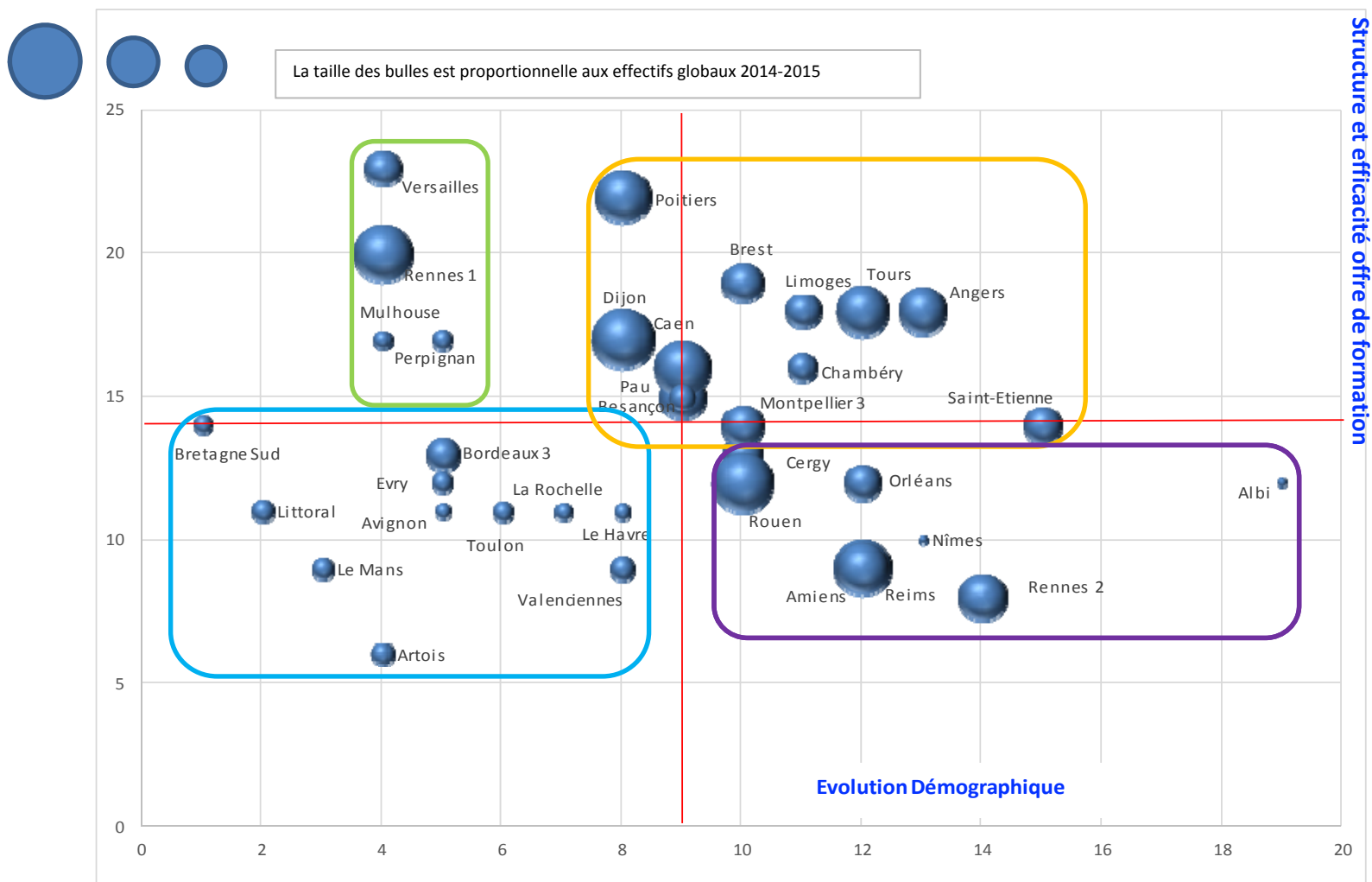
Ces deux graphiques mettent également en évidence le fait qu'une petite taille, cumulée avec un fort ancrage social et territorial, s'avère très pénalisant pour certains établissements (Artois, Valenciennes, Le Havre) alors qu'il l'est beaucoup moins pour des établissements comme Mulhouse, Perpignan ou Nîmes. Au final, le facteur taille des établissements semble, sauf exception, plus déterminant et discriminant pour expliquer le positionnement des différents établissements que celui de l'ancrage territorial et social, ce dernier pouvant expliquer la situation de certains établissements (Reims ou Amiens) et moins celle d'autres (Rennes 2). Ces observations doivent être prises en compte pour déterminer les stratégies de développement et de rattrapage les plus adéquates.

**Graphique 2 : Répartition des établissements en fonction de la cotation des indicateurs « évolution démographique », « structure et qualité de l'offre de formation » et ancrage territorial et social de leurs activités de formation**



Source : Mission

**Graphique 3 : Répartition des établissements en fonction de la cotation des indicateurs « évolution démographique », « structure et qualité de l'offre de formation » et des effectifs étudiants accueillis de leur offre de formation**



Source : Mission

### 2.3.2. La typologie des établissements en fonction de la structure et de l'efficacité de leur offre de formation et de leur ancrage social et territorial

Dans un second temps, la mission a souhaité analyser l'activité de formation des établissements en prenant en compte leur ancrage social et territorial, témoignage de leur proximité avec leur milieu local, et son éventuelle corrélation avec la structure et l'efficacité de leur offre de formation.

Comme dans le cas de l'analyse du lien entre la structure et de l'efficacité de l'offre de formation des établissements du périmètre PMU et leur évolution démographique, la situation des établissements n'apparaît pas homogène dès lors que la mission s'intéresse aux liens entre structure et efficacité de l'offre de formation et ancrage social et territorial. La répartition des établissements s'organise plutôt autour de quatre groupes d'importance relativement équivalente (respectivement onze, six, dix et huit établissements).

Le premier groupe « **bonne efficacité de la structure et de l'offre de formation et bon ancrage social et territorial** » est composé d'établissements qui parviennent à concilier l'efficacité de leur offre de formation avec un bon ancrage social et territorial.

Sept de ces établissements, Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Poitiers, Brest Bretagne-occidentale, Tours, Caen, Besançon Franche-Comté et Saint-Étienne ont des effectifs supérieurs à la moyenne des établissements du périmètre démontrant ainsi que taille relativement importante et proximité vont aussi de pair. La situation de l'université de Brest doit être remarquée puisque sa cotation au titre de l'ancrage territorial est très forte alors que, si elle n'est pas capitale régionale, elle fait partie des onze premières métropoles créées au titre de la loi du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM<sup>58</sup> et donc, à ce titre, peut être qualifiée de grande métropole régionale. Seul sur un assez vaste territoire, cet établissement attire sans doute une clientèle en partie captive.

Les quatre autres établissements de ce groupe sont des universités pluridisciplinaires hors santé dont les effectifs sont inférieurs ou nettement inférieurs à la moyenne du périmètre retenu, à savoir Pau Pays de l'Adour, Perpignan, Bretagne-sud et Mulhouse Haute-Alsace déjà bien identifiées comme universités de proximité en 2011<sup>59</sup>.

Il convient également de noter que sept des établissements de ce premier groupe sont des universités pluridisciplinaires avec santé et que six d'entre eux figuraient également déjà dans le groupe qui disposait du meilleur rapport entre évolution démographique et structure et efficacité de l'offre de formation, à savoir les universités de Brest, Tours, Caen, Pau Pays de l'Adour, Saint-Étienne et Besançon Franche-Comté.

Enfin, la mission a fait le choix d'intégrer les universités de Besançon Franche-Comté et Mulhouse Haute-Alsace dans ce groupe, bien que leur cotation soit très légèrement inférieure à la moyenne du critère « ancrage social et territorial », en raison d'effets de seuil liés à leurs résultats en matière d'apprentis pour Mulhouse et en matière de formation continue pour Besançon.

---

<sup>58</sup> Pour être métropole il faut être situé dans un territoire de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants.

<sup>59</sup> Rapport IGAENR précité.

**Tableau 17 : Composition du groupe « bonne efficacité de la structure et de l'offre de formation et bon ancrage social et territorial »**

Établissements	Cotation Structure et qualité de l'offre de formation	Cotation Ancrage social et territorial	Nombre d'étudiants	Type d'établissement
Versailles Saint-Quentin	23	14	15 799	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Poitiers	22	15	24 200	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Brest Bretagne occidentale	19	20	17 797	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Tours	18	14	23 495	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Perpignan via Domitia	17	15	8 673	Pluridisc. hors santé avec IUT
Mulhouse Haute-Alsace	17	13	7692	Pluridisc. hors santé avec IUT et école d'ingénieur.
Caen	16	15	25 546	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Pau Pays de l'Adour	15	14	11 774	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Besançon Franche-Comté	15	13	20 728	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieur et ESPE
Bretagne-sud	14	17	8 129	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Saint-Étienne	14	16	17 163	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Moyenne des établissements du périmètre hors UT et IPB	14	14	15 237	

*Source : Mission*

Le deuxième groupe « **bonne efficacité de la structure et de l'offre de formation et ancrage social et territorial relatif** » est composé de six établissements qui présentent une bonne efficacité de leur structure et de leur offre de formation malgré un ancrage social et territorial relatif, ce qui peut apparaître surprenant dans la mesure où trois d'entre eux sont ou étaient jusqu'à une période très récente situés dans des capitales régionales<sup>60</sup> (Rennes 1, Limoges, Dijon Bourgogne). Cette situation

<sup>60</sup> À noter que Rennes est capitale régionale et également métropole au sens de la loi MAPTAM.

s'explique vraisemblablement par le fait que les données sociales de ces indicateurs « ancrage territorial et social » sont moins marquées dans ces établissements qu'ailleurs.

Cinq de ces universités ont des effectifs au-dessus de la moyenne des établissements du périmètre, dont quatre comportent un secteur santé (Rennes 1, Limoges, Dijon Bourgogne, Angers). C'est également le cas de Montpellier 3 qui se distingue des quatre autres par sa spécialisation tertiaire lettres et sciences humaines déjà soulignée, qui a un caractère social plus affirmé et un recrutement en L1 très large<sup>61</sup>.

Une seule des universités appartenant à ce groupe a des effectifs inférieurs à la moyenne des établissements du périmètre (Chambéry Savoie). C'est le caractère socialement privilégié de l'académie de Grenoble qui explique vraisemblablement la relativité de son caractère social.

**Tableau 18 : Composition du groupe « bonne efficacité de la structure et de l'offre de formation et ancrage social et territorial relatif »**

Établissements	Cotation Structure et qualité de l'offre de formation	Cotation Ancrage social et territorial	Nombre d'étudiants	Type d'établissement
Rennes 1	20	12	25 803	Scientifique avec santé, IUT et école d'ingénieur
Limoges	18	12	15 338	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Dijon Bourgogne	17	12	27 408	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Angers	18	11	21 220	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Chambéry Savoie	16	11	12 611	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Montpellier 3	14	11	18 369	Tertiaire lettres et sciences humaines
Moyenne des établissements du périmètre hors UT et IPB	14	14	15 237	

Source : Mission

Le troisième groupe « efficacité de la structure et de l'offre de formation relative et bon ancrage social et territorial » rassemble dix universités. Trois d'entre-elles ont des effectifs très supérieurs ou supérieurs à la moyenne. Il s'agit des universités d'Amiens Picardie, de Rouen et d'Orléans. Les trois, qui sont siège d'ESPE et qui étaient ou sont encore capitales régionales<sup>62</sup>, ont une palette de

<sup>61</sup> Rappelons que Montpellier est également une métropole au sens de la loi MAPTAM, une ancienne capitale régionale et qu'elle est siège de « région académique ».

<sup>62</sup> Rouen est également métropole au sens de la loi MAPTAM.

formation large, Rouen étant la mieux placée de ce point de vue et Orléans la moins bien n'ayant pas de secteur santé<sup>63</sup>. Elles confirment que taille relativement importante et ancrage territorial et social peuvent aller de pair mais que l'efficacité de la structure et de l'offre de formation n'est pas nécessairement corrélée avec ces caractéristiques.

Les sept autres établissements – Valenciennes Haut Cambrésis, Artois, Le Havre, Toulon Var, Avignon Pays de Vaucluse, Littoral Côte d'Opale et Évry Val d'Essonne – ont au moins quatre points communs.

Ils sont tous de petite taille, le plus important comptant 3 000 étudiants de moins que la moyenne des établissements du périmètre; ils ne proposent pas de secteur santé ; ils ne sont pas ou n'étaient pas capitales régionales et enfin, ils ont un caractère social marqué même si cela est moins prégnant pour les universités du Littoral Côte d'Opale et d'Évry Val d'Essonne<sup>64</sup>. Ces universités jouent un rôle d'accueil de proximité indéniable sans pour autant offrir, au regard des indicateurs retenus, une offre de formation parmi les plus efficaces.

---

<sup>63</sup> Ce qui explique en partie son nombre plus faible d'étudiants.

<sup>64</sup> Évry Val d'Essonne possède un taux de boursiers qui est faible en valeur absolue soit 29 % mais dans la région la plus favorisée de France, l'Île-de-France, qui n'en compte que 21,1 % contre 35 % en moyenne nationale.

**Tableau 19 : Composition du groupe « efficacité de la structure et de l'offre de formation relative et bon ancrage social et territorial »**

Établissements	Cotation Structure et qualité de l'offre de formation	Cotation Ancrage social et territorial	Nombre d'étudiants	Type d'établissement
Valenciennes Haut-Cambrésis	9	20	10 369	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Amiens Picardie	9	19	25 274	Pluridisc. avec santé, IUT et ESPE
Artois	6	18	10 135	Pluridisc. hors santé, IUT
Orléans	12	17	15 826	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Le Havre	11	17	7 230	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Toulon Var	11	15	8 760	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Avignon Pays de Vaucluse	11	15	6 582	Pluridisc. hors santé, IUT
Littoral Côte d'Opale	11	15	9 669	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Rouen	12	14	2 6819	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieur et ESPE
Évry val d'Essonne	12	14	9 205	Pluridisc. hors santé, IUT
Moyenne des établissements du périmètre hors UT et IPB	14	14	15 237	

Source : Mission

Enfin, le quatrième groupe « **efficacité de la structure et de l'offre de formation et ancrage social et territorial relatifs** » rapproche huit établissements. Quatre de ces universités ont des effectifs supérieurs à la moyenne des établissements du périmètre. Le positionnement dans ce groupe de l'université de Reims Champagne-Ardenne, qui a une vaste palette de formations, dont un secteur santé, est peut être dû à un ancrage territorial relativement faible en raison, probablement, de sa proximité avec la région parisienne, encore que cette explication pourrait également valoir pour les universités d'Amiens et de Rouen qui sont cependant dans un groupe différent.

S'agissant des universités de Bordeaux 3 et Rennes 2, c'est plutôt leur spécialisation disciplinaire leur permettant un recrutement hors académie relativement large<sup>65</sup> qui expliquerait leur empreinte territoriale plus limitée. Enfin pour l'université de Cergy-Pontoise, le caractère social peu marqué de l'université explique son positionnement<sup>66</sup>.

<sup>65</sup> Rennes 2 est une université pluridisciplinaire mais n'accueille que des STAPS en dehors de son secteur SHS.

<sup>66</sup> 22 % de boursiers seulement pour les mêmes raisons qu'Évry Val d'Essonne.



Les quatre derniers établissements du groupe sont des universités de petite taille, situées hors d'une capitale régionale, aucune n'atteignant 10 000 étudiants. Les deux plus petites ont un caractère social très marqué, le CUFR d'Albi et Nîmes, leur ancrage territorial étant cependant entravé par l'absence de rattachement d'IUT<sup>67</sup>. La position de l'université de La Rochelle s'explique par un développement assez faible de l'apprentissage et de la formation continue tandis que pour l'université du Mans, c'est davantage son caractère social relatif qui explique le positionnement dans ce groupe. Il convient également de noter que sept des établissements qui figurent dans ce groupe mettant en évidence la relative faiblesse de l'efficacité de leur offre de formation et de l'ancrage territorial et social, figuraient déjà dans le groupe qui présentait la plus faible évolution démographique. Il s'agit des universités d'Évry, du Havre, de Toulon, d'Avignon, du Littoral, de Valenciennes et d'Artois<sup>68</sup>. Ce constat ne devrait pas être sans conséquence sur le positionnement stratégique de ces établissements.

**Tableau 20 : Composition du groupe « efficacité de la structure et de l'offre de formation et de l'ancrage social et territorial relatifs »**

Établissements	Cotation Structure et qualité de l'offre de formation	Cotation Ancrage social et territorial	Nombre d'étudiants	Type d'établissement
CUFR Albi	12	13	3 816	Pluridisc. hors santé
Reims Champagne Ardennes	9	13	23 626	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Nîmes	10	12	3 965	Pluridisc. hors santé
Cergy Pontoise	13	11	17 044	Pluridisc. hors santé, IUT et ESPE
Bordeaux 3	13	11	14 888	Tertiaire lettres et sciences humaines et IUT
La Rochelle	11	11	7 382	Pluridisc. hors santé et IUT
Le Mans	9	11	9 719	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Rennes 2	8	11	21 249	tertiaires - lettres et sc. Humaines
Moyenne des établissements du périmètre hors UT et IPB	14	14	15 237	

Source : Mission

Cette analyse montre qu'il n'y a pas de lien mécanique entre la taille des établissements, l'efficacité de leur offre de formation et leur ancrage social et territorial, de multiples situations pouvant se présenter.

<sup>67</sup> Ces IUT existent dans leur environnement immédiat mais dépendent d'universités ayant leur siège à Toulouse ou à Montpellier. L'IGAENR avait prôné (rapport relatif aux universités de proximité déjà cité) que les IUT existants puissent être intégrés à ces universités ou au moins co-accrédités avec elles.

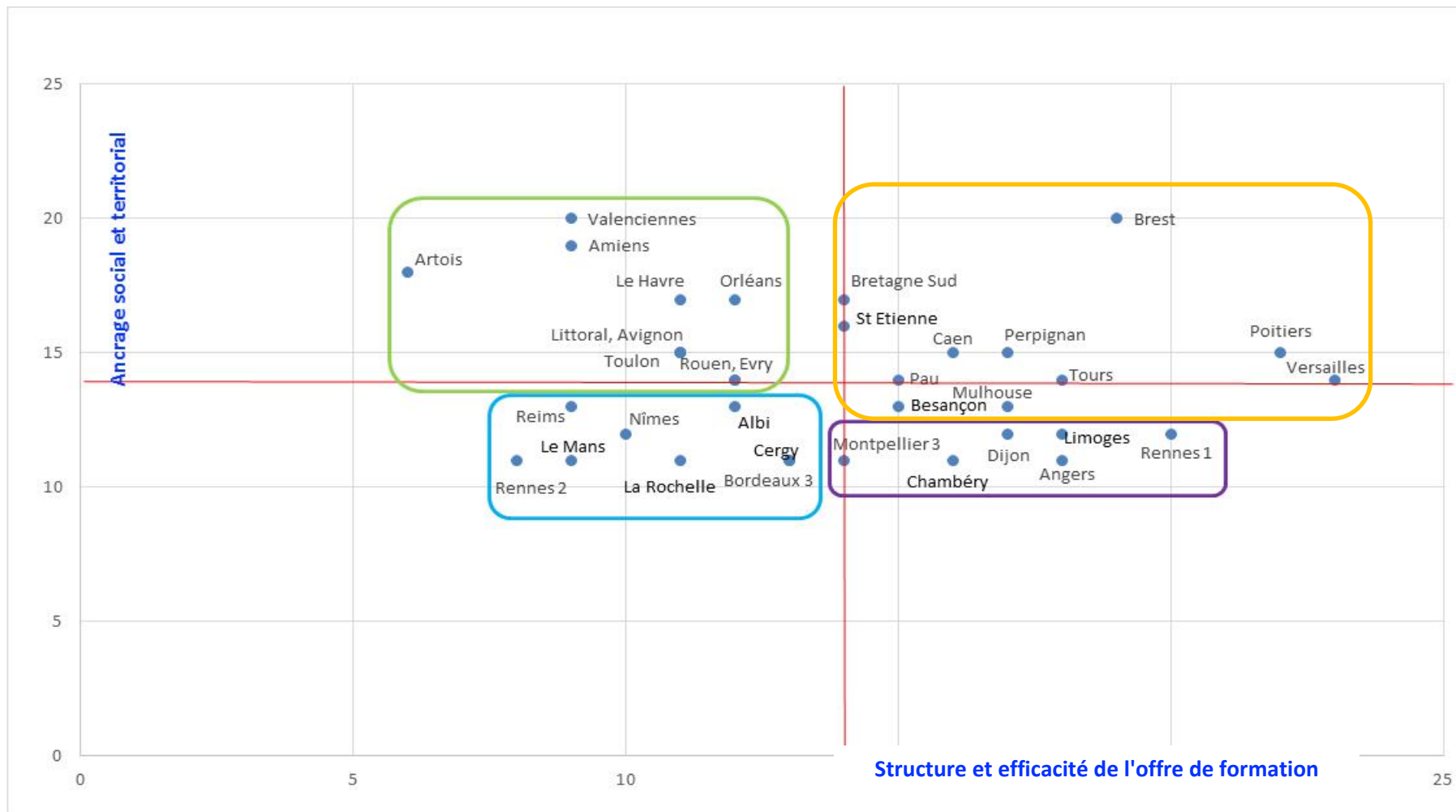
<sup>68</sup> L'effet de la modification du rattachement de l'ESPE ne doit pas être sous-estimé pour ce dernier établissement.

Il est possible de relever aussi que l'ancrage territorial et social des universités pluridisciplinaires avec santé est moins homogène que la structuration et l'efficacité de leur offre de formation.

**Globalement, sur les 35 établissements étudiés, la mission observe une stabilité du positionnement d'un tiers d'entre eux : cinq sont classés dans le groupe le plus efficace en matière de formation quel que soit l'axe d'analyse retenu – évolution démographique, ancrage social et territorial – (Brest, Tours, Caen, Pau Pays de l'Adour et Saint-Étienne) tandis que sept autres sont classés dans le groupe qui présente un retard par rapport à la moyenne quel que soit le critère retenu (Évry, Le Havre, Toulon, Avignon, Littoral, Valenciennes et Artois).**

La situation est plus contrastée pour les autres établissements, confirmant ainsi l'hétérogénéité de la situation des établissements retenus dans le périmètre de la mission. Le graphique 4 *infra* permet de visualiser la typologie proposée par la mission.

**Graphique 4 : Répartition des établissements en fonction de la cotation des indicateurs « structure et qualité de l'offre de formation » et « ancrage territorial et social » de leurs activités de formation**



Source : Mission

### 2.3.3. La typologie des établissements en fonction de leur évolution démographique et de leur ancrage social et territorial

La mission a également complété son analyse en caractérisant le contexte de l'activité de formation des établissements à travers leur évolution démographique et leur ancrage territorial et social, afin de préciser les contraintes auxquelles ils doivent faire face pour développer leurs activités. Dans ce cadre, quatre groupes se distinguent, composés respectivement de huit, onze, dix et six établissements.

Le premier groupe « **bonne évolution démographique et fort ancrage territorial et social** » est composé de huit établissements qui apparaissent importants dans la perspective d'un meilleur accès d'une tranche d'âge à l'enseignement supérieur. Sept de ces établissements – Saint-Étienne, Amiens, Orléans, Tours, Brest Bretagne-occidentale, Rouen, Caen – ont des effectifs supérieurs à la moyenne. Ils sont tous pluridisciplinaires avec IUT et école d'ingénieurs. Six d'entre eux disposent d'un secteur santé et quatre sont sièges d'une ESPE.

Seule l'université de Pau Pays de l'Adour a des effectifs inférieurs à la moyenne des établissements du périmètre, mais pluridisciplinaire avec IUT et école d'ingénieurs, elle connaît un dynamisme démographique, notamment grâce à ses antennes sur la côte basque, qui devrait lui permettre de continuer sa progression<sup>69</sup>.

---

<sup>69</sup> Près de 15 % de croissance d'effectifs en L1 en quatre ans ; cette université avait plus de 13 600 étudiants à la fin des années 1990 voir rapport AERES septembre 2010.

**Tableau 21 : Composition du groupe « bonne évolution démographique et fort ancrage territorial et social »**

Établissements	Cotation Dynamique démographique	Cotation Ancrage social et territorial	Nombre d'étudiants	Type d'établissements
Saint-Étienne	15	16	17 163	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Amiens Picardie	12	19	25 274	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieur et ESPE
Orléans	12	17	15 826	Pluridisc. hors santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Tours	12	14	23 495	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Brest Bretagne Occidentale	10	20	17 797	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Rouen	10	14	26 819	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Caen	9	15	25 546	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Pau Pays de l'Adour	9	14	11 774	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Moyenne des établissements du périmètre hors UT et IPB	9	14	15 237	

Source : Mission

Le deuxième groupe « **bonne évolution démographique et ancrage territorial et social relatif** » est composé de dix universités. Comme pour le groupe précédent, la grande majorité de ces établissements (sept) a des effectifs supérieurs à la moyenne des établissements du périmètre : Rennes 2, Angers, Reims, Limoges, Montpellier 3, Cergy-Pontoise et Besançon Franche-Comté. Ceci met en évidence le fait qu'un ancrage social et territorial plus faible que la moyenne et donc un niveau de contraintes externes plus faible (importance des boursiers, des bacheliers professionnels dans les inscrits en licences) n'est pas un obstacle, au contraire, à la progression des effectifs<sup>70</sup>, quelle que soit la palette de l'offre de formation. Certains bénéficient de leur diversification et d'autres au contraire, Montpellier 3 et Rennes 2, d'une spécialisation leur permettant de recruter au-delà de leur espace régional. À noter tout de même la situation particulière de Montpellier 3 avec la combinaison d'un ancrage social fort allié à un ancrage territorial très faible.

Les trois derniers établissements de ce groupe ont des effectifs inférieurs à la moyenne. Deux sont les plus petits établissements du panel : CUFR d'Albi et Nîmes. Leur évolution démographique est liée

<sup>70</sup> L'effet du décompte des inscriptions en ESPE ne doit cependant pas être négligé.

à celle de leur espace régional et au caractère social de leur accueil, surtout pour Nîmes. Chambéry Savoie profite également de la dynamique démographique globale de son environnement territorial, comme déjà signalé *infra*<sup>71</sup> bien que son ancrage social soit faible.

**Tableau 22 : Composition du groupe « bonne évolution démographique et ancrage territorial et social relatif »**

Établissements	Cotation évolution démographique	Cotation Ancrage social et territorial	Nombre d'étudiants	Type d'établissements
CUFR Albi	19	13	3 816	Pluridisc. hors santé
Rennes 2	14	11	21 249	tertiaires - lettres et sc. Humaines
Nîmes	13	12	3 965	Pluridisc. hors santé
Angers	13	11	21 220	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Reims Champagne Ardennes	12	13	23 626	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Limoges	11	12	15 338	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Chambéry Savoie	11	11	12 611	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Montpellier 3	10	11	18 369	Tertiaire lettres et sciences humaines
Cergy Pontoise	10	11	17 044	Pluridisc. hors santé, IUT et ESPE
Besançon Franche Comté	9	13	20 728	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Moyenne des établissements du périmètre hors UT et IPB	9	14	15 237	

Source : Mission

Le troisième groupe « **faible évolution démographique et bon ancrage territorial et social** » compte onze établissements. Il est possible que les contraintes externes liées à la composition sociale et scolaire du territoire pèsent sur le recrutement de ces établissements.

Neuf d'entre eux ont des effectifs nettement inférieurs à la moyenne des établissements du périmètre, tous ayant moins de 11 000 étudiants. Leur pluridisciplinarité avec présence d'IUT et/ou d'école d'ingénieurs ne leur a pourtant pas permis de bénéficier de manière importante de la hausse globale des effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur enregistrée depuis quelques années.

<sup>71</sup> Pour Chambéry Savoie plus de 26 % de croissance des effectifs en L1 en quatre ans.

Deux de ces établissements sont des universités pluridisciplinaires avec santé et ont des effectifs supérieurs à la moyenne. Poitiers dont la dynamique démographique est certaine et le place à la lisière du premier groupe présenté *supra*, enregistre un flux d'entrée en L1 relativement important avec près de 20 % de croissance en quatre ans. À l'inverse, Versailles Saint-Quentin connaît une relative atonie démographique malgré des résultats significatifs en matière de formation en apprentissage.

**Tableau 23 : Composition du groupe « faible évolution démographique et bon ancrage territorial et social »**

Établissements	Cotation évolution démographique	Cotation Ancrage social et territorial	Nombre d'étudiants	Type d'établissements
Valenciennes Haut Cambrésis	8	20	10 396	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Artois	4	18	10 135	Pluridisc. hors santé, IUT
Le Havre	8	17	7 230	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Bretagne-sud	1	17	8 129	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Poitiers	8	15	24 200	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Toulon Var	6	15	8 660	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Perpignan Via Domitia	5	15	8 673	Pluridisc. hors santé et IUT
Avignon Pays de Vaucluse	5	15	6 582	Pluridisc. hors santé et IUT
Littoral Côte d'Opale	2	15	9 669	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Évry Val d'Essonne	5	14	9 205	Pluridisc. hors santé et IUT
Versailles Saint-Quentin	4	14	15 799	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Moyenne des établissements du périmètre hors UT et IPB	9	14	15 237	

Source : Mission

Enfin, le quatrième groupe « **faible évolution démographique et ancrage territorial et social relatif** » comprend six établissements qui ont une faible évolution démographique et un ancrage social et territorial relatif. Trois d'entre eux ont des effectifs très supérieurs ou supérieurs à la moyenne des établissements du périmètre mais leurs situations sont différentes.

Dijon est une université qui a une palette de formation très large et qui dispose des plus gros effectifs du périmètre de la mission, ce qui permet de relativiser sa « faible » évolution démographique au regard de l'importance de ses effectifs. En revanche, Rennes 1 enregistre une démographie plus atone et Bordeaux 3 a même perdu des effectifs sur les quatre dernières années. Enfin, les trois derniers établissements sont des universités qui ont des effectifs très inférieurs à la moyenne, de moins de dix mille étudiants chacune, toutes trois pluridisciplinaires.

Il apparaît que l'évolution démographique profite très majoritairement aux universités du périmètre qui ont des effectifs relativement importants, quel que soit le degré de leur ancrage social et territorial, et qu'inversement, sauf exception, les universités du panel qui ont des effectifs plus faibles profitent relativement peu de l'évolution démographique quel que soit le degré de leur ancrage social et territorial.

**Tableau 24 : Composition du groupe « faible évolution démographique et ancrage territorial et social relatif »**

Établissements	Cotation évolution démographique	Cotation Ancrage social et territorial	Nombre d'étudiants	Type d'établissements
Mulhouse Haute Alsace	4	13	7 692	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Dijon Bourgogne	8	12	27 408	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Rennes 1	4	12	25 803	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
La Rochelle	7	11	7 382	Pluridisc. hors santé et IUT
Bordeaux 3	5	11	14 888	Tertiaire lettres et sciences humaines et IUT
Le Mans	3	11	9 719	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Moyenne des établissements du périmètre hors UT et IPB	9	14	15 237	

Source : Mission

Des trois axes d'analyse de l'activité de formation des établissements retenus par la mission, il ressort qu'il n'y a pas de lien mécanique entre la plus ou moins grande taille des établissements, leur évolution démographique, l'efficacité de leur structure et de leur offre de formation et l'intensité de leur ancrage social et territorial.

Néanmoins, il apparaît que, d'une manière générale, et même s'il existe des exceptions à cette observation, les établissements dont la taille se situe au-dessus de la moyenne des établissements du panel et qui proposent l'offre de formation la plus large (en particulier celles qui proposent une offre

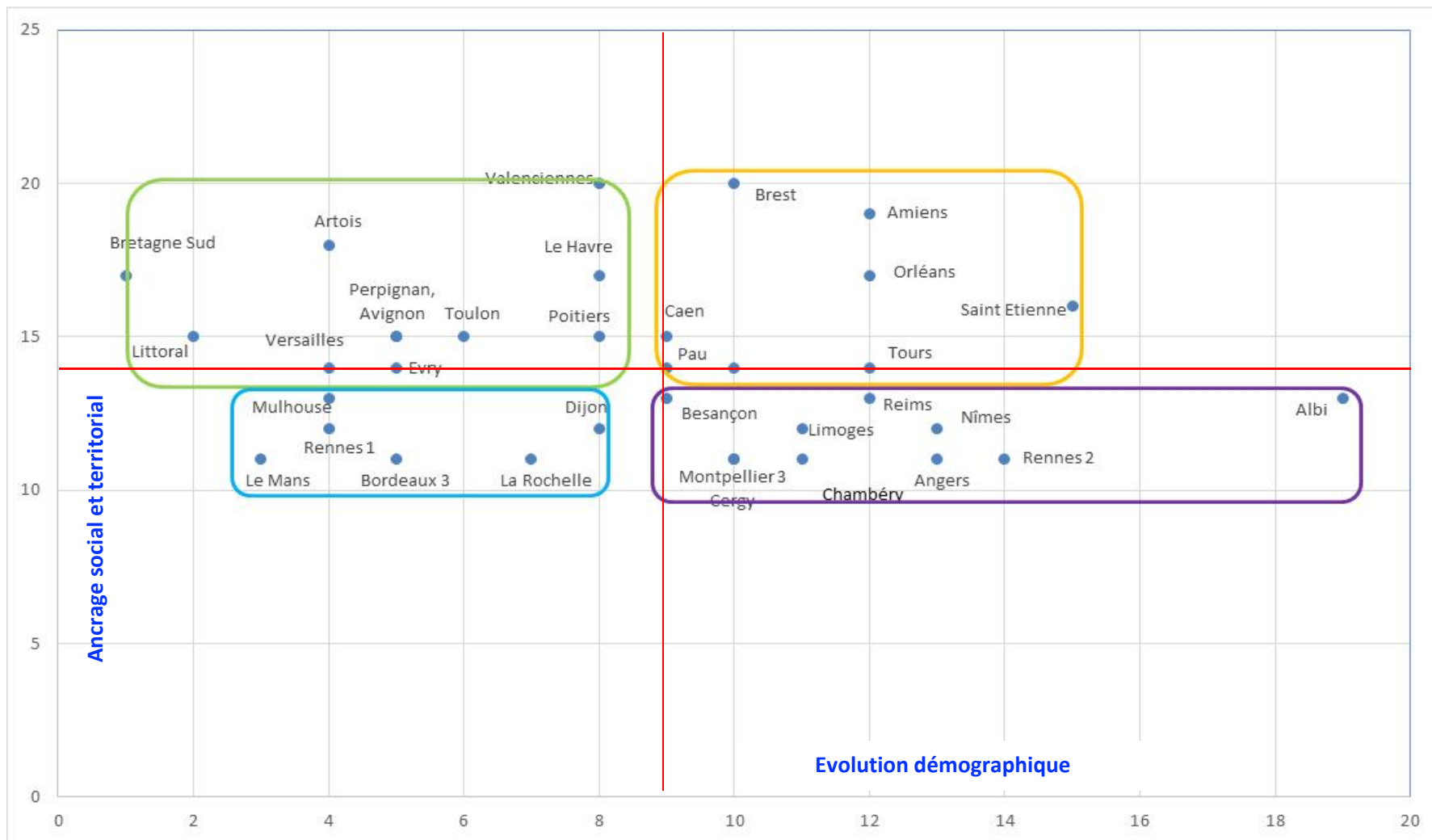


de formation dans le domaine de la santé) connaissent une évolution démographique plus importante et sont moins sensibles au contexte territorial et social.

Pour ce qui concerne l'efficacité de l'offre de formation, la situation est plus hétérogène, la plus ou moins grande taille des établissements étant un indicateur parmi d'autres. Si la largeur du spectre des formations proposées procure un avantage à certains établissements du périmètre, elle ne permet pas à d'autres d'afficher des valeurs ajoutées positives.

La mission présente en détail le positionnement de chaque établissement au regard des différents indicateurs « formation » retenus en annexe 3 du présent rapport. Seuls figurent dans le rapport de synthèse les quatre tableaux récapitulatifs suivants.

**Graphique 5 : Répartition des établissements en fonction de la cotation des indicateurs « évolution démographique » et « ancrage territorial et social » de leurs activités de formation**



Source : Mission

Tableau 25 : Indicateurs « évolution démographique » des activités de formation

Etablissements	Effectifs totaux 2010-2011	Effectifs totaux 2014-2015	Evolution effectifs totaux 2010-2014	Cotation	Effectifs L1 2010-2011	Effectifs L1 2014-2015	Evolution effectifs L1 2010-2014	Cotation	Effectifs niveau L, DUT, LP, Paces 2010-2011	Effectifs niveau L, DUT, LP, Paces 2014-2015	Evolution effectifs niveau L, DUT, LP, Paces 2010-2014	Cotation	Effectifs M hors MEEF	Effectifs M hors MEEF	Evolution effectifs M hors MEEF 2013-2015	Cotation	Total cotation démographique 2010-2014
Amiens Picardie	22243	25274	13,63%	4	4267	5461	27,98%	4	13903	16665	19,87%	3	7174	6665	-7,10%	1	12
Angers	18922	21220	12,14%	4	3037	3838	26,37%	4	11068	13164	18,94%	3	7618	7542	-1,00%	2	13
Artois	11404	10135	-11,13%	0	2184	2541	16,35%	3	7396	7998	8,14%	1	2882	1936	-32,82%	0	4
Avignon	6665	6582	-1,25%	1	2287	2331	1,92%	1	5202	5308	2,04%	1	1124	1080	-3,91%	2	5
Besançon - Franche-Comté	19578	20728	5,87%	3	3270	3904	19,39%	3	12403	13227	6,64%	1	6111	5719	-6,41%	1	9
Bordeaux Montaigne	15466	14888	-3,74%	1	4700	4714	0,30%	1	11583	11646	0,54%	1	2653	2636	-0,64%	2	5
Brest - Bretagne	17059	17797	4,33%	2	2881	3675	27,56%	4	10514	11820	12,42%	2	5644	5383	-4,62%	2	10
Bretagne-Sud	8578	8129	-5,23%	1	1688	1510	-10,55%	0	6601	6255	-5,24%	0	2015	1680	-16,63%	0	1
Caen - Basse-Normandie	23921	25546	6,79%	3	4292	5211	21,41%	4	15095	16198	7,31%	1	8012	7511	-6,25%	1	9
Cergy-Pontoise	14045	17044	21,35%	5	3093	3740	20,92%	4	9055	9512	5,05%	1	4352	2946	-32,31%	0	10
Chambéry - Savoie	11650	12611	8,25%	3	1982	2501	26,19%	4	8383	9513	13,48%	2	3295	3094	-6,10%	1	11
CUFR Albi - Jean-François	2837	3816	34,51%	5	1102	1421	28,95%	4	2581	3336	29,25%	5	425	480	12,94%	5	19
Dijon Bourgogne	26118	27408	4,94%	2	4230	4904	15,93%	3	15404	16216	5,27%	1	9303	9082	-2,38%	2	8
Evry Val d'Essonne	9534	9205	-3,45%	1	2442	2527	3,48%	1	7201	6946	-3,54%	0	1980	2028	2,42%	3	5
La Rochelle	7367	7382	0,20%	2	1526	1891	23,92%	4	5360	5755	7,37%	1	1689	1424	-15,69%	0	7
Le Havre	6914	7230	4,57%	2	1258	1497	19,00%	3	5071	5297	4,46%	1	1881	1728	-8,13%	1	8
Le Mans - Maine	10265	9719	-5,32%	1	2477	2530	2,14%	1	7492	7286	-2,75%	0	2486	2174	-12,55%	1	3
Limoges	14074	15338	8,98%	3	2088	2957	41,62%	5	8634	9876	14,38%	2	4525	4286	-5,28%	1	11
Littoral - Côte d'Opale	10848	9669	-10,87%	0	2550	2579	1,14%	1	7991	7224	-9,60%	0	2556	2333	-8,72%	1	2
Montpellier 3 - Paul-Valéry	17079	18369	7,55%	3	4842	5283	9,11%	2	10965	12659	15,45%	3	5088	5035	-1,04%	2	10
Mulhouse - Haute Alsace	7974	7692	-3,54%	1	1071	965	-9,90%	0	5585	5270	-5,64%	0	2014	2171	7,80%	3	4
Nîmes - UNIMES	3414	3965	16,14%	4	1733	2252	29,95%	4	3232	3693	14,26%	2	262	271	3,44%	3	13
Orléans	14081	15826	12,39%	4	2799	3495	24,87%	4	9460	10738	13,51%	2	3409	3043	-10,74%	1	12
Pau - Pays de l'Adour	11401	11774	3,27%	2	2510	2881	14,78%	3	8014	8475	5,75%	1	2807	2811	0,14%	3	9
Perpignan	9842	8673	-11,88%	0	1761	2013	14,31%	3	6860	6379	-7,01%	0	1990	1950	-2,01%	2	5
Poitiers	23151	24200	4,53%	2	3272	3919	19,77%	3	12842	13601	5,91%	1	8811	8633	-2,02%	2	8
Reims - Champagne	21119	23626	11,87%	4	3998	5321	33,09%	5	14001	15906	13,61%	2	6747	6277	-6,97%	1	12
Rennes 1	25132	25803	2,67%	2	3460	3007	-13,09%	0	13221	12949	-2,06%	0	11933	11827	-0,89%	2	4
Rennes 2	17836	21249	19,14%	4	5464	6592	20,64%	4	12649	16525	30,64%	5	4549	4240	-6,79%	1	14
Rouen	23942	26819	12,02%	4	5012	5995	19,61%	3	15120	16903	11,79%	2	8051	7517	-6,63%	1	10
Saint-Étienne - Jean	15494	17163	10,77%	4	2320	3183	37,20%	5	10517	12671	20,48%	3	4359	4186	-3,97%	2	15
Toulon - Sud Toulon Var	9122	8760	-3,97%	1	2053	2366	15,25%	3	6732	6656	-1,13%	0	1882	1870	-0,64%	2	6
Tours - François Rabelais	21855	23495	7,50%	3	4272	5087	19,08%	3	13428	14931	11,19%	2	8161	7927	-2,87%	2	12
Valenciennes - Hainaut-	10186	10369	1,80%	2	1984	2233	12,55%	3	7247	7556	4,26%	1	2641	2631	-0,38%	2	8
Versailles Saint-Quentin en Yvelines	15142	15799	4,34%	2	2589	2519	-2,70%	0	8695	7556	-13,10%	0	6597	6204	-5,96%	1	4

Source : Mission

Tableau 26 : Indicateurs « structure de l'offre de formation » des activités de formation

Etablissements	existence d'un IUT	Cotation	SANTE	Cotation	ESPE	Cotation	INGENIEUR (école interne)	Cotation
Amiens Picardie	IUT	1	SANTE	1	Siège	1	non	0
Angers	IUT	1	SANTE	1	Non	0	ING	1
Artois	IUT	1	non	0	non	0	non	0
Avignon	IUT	1	non	0	non	0	non	0
Besançon - Franche-Comté	IUT	1	SANTE	1	Siège	1	ING	1
Bordeaux Montaigne	IUT	1	non	0	non	0	non	0
Brest - Bretagne occidentale	IUT	1	SANTE	1	non	0	ING	1
Bretagne-Sud	IUT	1	non	0	non	0	ING	1
Caen - Basse-Normandie	IUT	1	SANTE	1	Siège	1	ING	1
Cergy-Pontoise	IUT	1	non	0	siege	1	non	0
Chambéry – Savoie	IUT	1	non	0	non	0	ING	1
CUFR Albi	non	0	non	0	non	0	non	0
Dijon Bourgogne	IUT	1	SANTE	1	Siège	1	ING	1
Evry Val d'Essonne	IUT	1	non	0	non	0	non	0
La Rochelle	IUT	1	non	0	non	0	non	0
Le Havre	IUT	1	non	0	non	0	ING	1
Le Mans – Maine	IUT	1	non	0	non	0	ING	1
Limoges	IUT	1	SANTE	1	Siège	1	ING	1
Littoral - Côte d'Opale	IUT	1	non	0	non	0	ING	1
Montpellier 3 - Paul-Valéry	non	0	non	0	non	0	non	0
Mulhouse - Haute Alsace	IUT	1	non	0	non	0	ING	1
Nîmes – UNÎMES	non	0	non	0	non	0	non	0
Orléans	IUT	1	non	0	Siège	1	ING	1
Pau - Pays de l'Adour	IUT	1	non	0	non	0	ING	1
Perpignan	IUT	1	non	0	non	0	non	0
Poitiers	IUT	1	SANTE	1	Siège	1	ING	1
Reims - Champagne Ardenne	IUT	1	SANTE	1	Siège	1	ING	1
Rennes 1	IUT	1	SANTE	1	non	0	ING	1
Rennes 2	non	0	non	0	non	0	non	0
Rouen	IUT	1	SANTE	1	Siège	1	ING	1
Saint-Étienne - Jean Monnet	IUT	1	SANTE	1	non	0	ING	1
Toulon - Sud Toulon Var	IUT	1	non	0	non	0	ING	1
Tours - François Rabelais	IUT	1	SANTE	1	non	0	ING	1
Valenciennes - Hainaut-Cambrésis	IUT	1	non	0	non	0	ING	1
Versailles Saint-Quentin en Yvelines	IUT	1	SANTE	1	non	0	ING	1

Source : Mission

Tableau 27 : Indicateurs « efficacité de l'offre de formation » des activités de formation

Etablissements	Poids M hors MEEF/L, LP, DUT, Paces 2014-2015	Cotation	Poids effectifs doctorants sur total 2014-2015	Cotation	Valeur ajoutée L3 en 2013 (réussite étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de Licence générale en 2012-2013)	Cotation	Valeur ajoutée L3 en 2014 (réussite étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de Licence générale en 2013-2014)	Cotation	Part des nouveaux entrants en M1 en 2014-2015 (Etudiants non présents dans l'établissement l'année précédente et hors redoublements)	Cotation	Part des nouveaux entrants en M2 en 2014-2015 (Etudiants non présents dans l'établissement l'année précédente et hors redoublements)	Cotation	VA Réussite en un an en Master 2 (hors Master enseignement) des étudiants inscrits pour la première fois en deuxième année session 2013	Cotation	VA Réussite en Master LMD (hors Master enseignement) en 2 ans pour les établissements d'inscription en M2 en 2013-2014	Cotation	Nombre d'IDEFI dont l'établissement est support	Cotation	Nombre d'IDEFI auquel l'établissement participe	Cotation	Total Cotation Profil académique
Amiens Picardie	39,99%	2	1,92%	1	-0,2	0	2,6	1	31,1%	0	30,40%	1	-9	0	-5,3	0	0	0	1	1	9
Angers	57,29%	5	2,42%	2	2,9	1	4,1	2	45,40%	1	28,60%	0	3	1	0,7	1	0	0	2	2	18
Artois	24,21%	1	1,98%	1	-0,4	0	-3,7	0	54,50%	2	34,70%	1	0	0	-2,5	0	0	0	0	0	6
Avignon	20,35%	1	2,95%	2	2,4	1	1,3	1	56,90%	2	24,90%	0	1,2	1	1,3	1	0	0	1	1	11
Besançon - Franche-Comté	43,24%	3	3,42%	3	2,2	1	-1,3	0	43,30%	1	23,60%	0	-3,5	0	0,8	1	0	0	2	2	15
Bordeaux Montaigne	22,63%	1	4,07%	4	4,7	2	4,7	2	40,00%	1	16,20%	0	2,4	1	0,3	1	0	0	0	0	13
Brest - Bretagne occidentale	45,54%	3	3,34%	3	4,8	2	6	3	41,80%	1	36,70%	1	4	1	1,2	1	0	0	1	1	19
Bretagne-Sud	26,86%	1	2,39%	2	4,1	2	6,9	3	30,40%	0	27,30%	0	5,7	2	nd	2	0	0	0	0	14
Caen - Basse-Normandie	46,37%	3	2,65%	2	-1,9	0	-0,3	0	44,10%	1	44,30%	2	2,7	1	1,6	1	0	0	2	2	16
Cergy-Pontoise	30,97%	2	2,16%	2	5,5	3	2,6	1	37,50%	0	35,10%	1	4,2	1	2,2	1	0	0	0	0	13
Chambéry - Savoie	32,52%	2	2,09%	2	4,6	2	5	3	40,70%	1	29,60%	0	3,4	1	3,7	1	0	0	2	2	16
CUFR Albi	14,39%	0	0,00%	0	4	2	5,2	3	42,90%	1	77,00%	2	11,2	2	8,2	2	0	0	0	0	12
Dijon Bourgogne	56,01%	5	3,86%	3	-3,2	0	-4,6	0	43,30%	1	32,70%	1	0,6	1	3,8	1	0	0	1	1	17
Evry Val d'Essonne	29,20%	1	2,51%	2	7,7	3	4,8	2	45,10%	1	41,10%	2	-1,1	0	-2,1	0	0	0	0	0	12
La Rochelle	24,74%	1	2,75%	2	0	0	2,1	1	45,90%	1	25,90%	0	6,1	2	7,2	2	0	0	1	1	11
Le Havre	32,62%	2	2,84%	2	7	3	2,6	1	42,50%	1	29,90%	0	-3,1	0	-0,1	0	0	0	0	0	11
Le Mans - Maine	29,84%	1	2,66%	2	-6,2	0	-5,4	0	55,20%	2	44,40%	2	-19,6	0	-4	0	0	0	0	0	9
Limoges	43,40%	3	3,88%	3	4,1	2	6,3	3	33,90%	0	37,20%	1	-0,9	0	0,2	1	0	0	1	1	18
Littoral - Côte d'Opale	32,30%	2	1,16%	1	3,1	1	3,6	2	44,60%	1	31,40%	1	1,2	1	-0,3	0	0	0	0	0	11
Montpellier 3 - Paul-Valéry	39,77%	2	3,67%	3	2,6	1	3,2	1	52,20%	2	33,90%	1	3,3	1	2,4	1	1	2	0	0	14
Mulhouse - Haute Alsace	41,20%	3	3,26%	3	8,1	3	11	3	41,10%	1	33,10%	1	3	1	-1,9	0	0	0	0	0	17
Nîmes - UNIMES	7,34%	0	0,03%	0	3,2	1	8,2	3	30,10%	0	39,80%	1	9,6	2	6,8	2	0	0	1	1	10
Orléans	28,34%	1	2,89%	2	-3,7	0	-1,1	0	34,90%	0	28,00%	0	2,2	1	2,9	1	1	2	2	2	12
Pau - Pays de l'Adour	33,17%	2	4,14%	4	8	3	3,4	1	44,90%	1	26,00%	0	-9,5	0	-5,4	0	1	2	0	0	15
Perpignan	30,57%	2	3,97%	3	9,7	3	8,7	3	44,10%	1	33,30%	1	-3,9	0	-6	0	1	2	1	1	17
Poitiers	63,47%	5	3,07%	3	2	1	3,9	2	48,10%	1	42,00%	2	-3,9	0	2,2	1	2	3	0	0	22
Reims - Champagne Ardenne	39,46%	2	1,98%	1	-0,6	0	-2,2	0	35,60%	0	29,50%	0	1,3	1	1,1	1	0	0	0	0	9
Rennes 1	91,34%	5	3,98%	3	5,3	3	2,2	1	46,00%	1	40,70%	2	-3,5	0	0,3	1	0	0	1	1	20
Rennes 2	25,66%	1	2,28%	2	3,2	1	1,9	1	44,80%	1	26,70%	0	-6,6	0	-5,4	0	1	2	0	0	8
Rouen	44,47%	3	3,30%	3	-4,3	0	-4,4	0	38,20%	0	32,30%	1	-2,9	0	-2,4	0	0	0	1	1	12
Saint-Étienne - Jean Monnet	33,04%	2	1,78%	1	0,2	0	4,6	2	51,70%	2	42,40%	2	1,7	1	0,9	1	0	0	0	0	14
Toulon - Sud Toulon Var	28,09%	1	2,67%	2	2,3	1	nd	1	48,80%	1	41,60%	2	-2,7	0	2,8	1	0	0	0	0	11
Tours - François Rabelais	53,09%	5	2,71%	2	4,7	2	6	3	37,50%	0	39,80%	1	-0,8	0	3,5	1	0	0	1	1	18
Valenciennes - Hainaut-Cambrésis	34,82%	2	1,76%	1	3,5	1	1,2	1	40,80%	1	23,10%	0	-0,4	0	-0,1	0	0	0	1	1	9
Versailles Saint-Quentin en Yvelines	82,11%	5	4,02%	4	3,9	2	3,2	1	51,90%	2	45,90%	2	5,1	2	4,9	2	0	0	0	0	23

Source : Mission

Tableau 28 : Indicateurs « ancrage territorial et social » des activités de formation

Etablissements	Taux de boursiers effectifs totaux 2014-2015	Cotation	Taux de bacs pro en L1 2014-15	cotation	évolution bac pro en L1 entre 2010 et 2014	Cotation	Taux recrutement académique L1	Cotation	Taux recrutement académique DUT	Cotation	Nombre d'apprentis en 2014	Taux d'inscrits en apprentissage en 2014	Cotation	nombre d'heures stagiaires pédagogiques formation continue	Cotation	Total Cotation Profil territorial et social
Amiens Picardie	44,0%	5	11,60%	2	4,7	2	85,10%	3	69,84%	1	465	1,84%	1	993 969	5	19
Angers	37,0%	4	5,80%	1	1,3	1	76,60%	2	74,91%	1	194	0,91%	0	401 619	2	11
Artois	48,0%	5	12,90%	2	4,3	2	90,90%	3	88,14%	3	148	1,46%	1	338 343	2	18
Avignon	44,0%	5	17,20%	3	6,6	3	71,80%	1	52,60%	1	73	1,11%	1	206 004	1	15
Besançon - Franche-Comté	40,0%	5	8,50%	2	1,6	1	77,50%	2	69,22%	1	278	1,34%	1	271 213	1	13
Bordeaux Montaigne	44,0%	5	8,20%	2	3,3	2	63,90%	1	45,06%	0	38	0,26%	0	279 137	1	11
Brest - Bretagne occidentale	41,0%	5	8,90%	2	5,5	3	87,10%	3	92,13%	3	234	1,31%	1	737 409	3	20
Bretagne-Sud	39,0%	4	8,00%	2	5,6	3	85,10%	3	82,89%	2	116	1,43%	1	345 764	2	17
Caen - Basse-Normandie	41,0%	5	7,00%	1	3,5	2	76,60%	2	73,89%	1	395	1,55%	1	785 632	3	15
Cergy-Pontoise	22,0%	1	7,40%	1	1,5	1	76,80%	2	78,13%	2	1167	6,85%	3	238 626	1	11
Chambéry – Savoie	33,0%	3	6,00%	1	2,2	1	77,90%	2	74,20%	1	170	1,35%	1	445 603	2	11
CUFR Albi - Jean-François Champollion	47,0%	5	12,40%	2	3,9	2	87,30%	3	0	0		0,00%	0	104 569	1	13
Dijon Bourgogne	39,0%	4	7,50%	1	3,8	2	74,40%	1	73,15%	1	179	0,65%	0	655 105	3	12
Evy Val d'Essonne	29,0%	2	14,90%	3	2,1	1	71,70%	1	74,74%	1	1178	12,80%	5	162 801	1	14
La Rochelle	43,0%	5	5,80%	1	1,3	1	67,10%	1	58,33%	1	177	2,40%	2	85 472	0	11
Le Havre	41,0%	5	15,70%	3	5,0	3	79,70%	2	77,37%	2	130	1,80%	1	132 870	1	17
Le Mans – Maine	38,0%	4	4,3%	0	1,7	1	68,80%	1	63,89%	1	144	1,48%	1	536 380	3	11
Limoges	38,0%	4	6,90%	1	3,3	2	59,30%	1	59,21%	1	263	1,71%	1	325 179	2	12
Littoral - Côte d'Opale	36,0%	4	9,70%	2	3,1	2	86,40%	3	81,79%	2	81	0,84%	0	470 291	2	15
Montpellier 3 - Paul-Valéry	48,0%	5	11,90%	2	4,7	2	47,70%	0	0	0	46	0,25%	0	343 441	2	11
Mulhouse - Haute Alsace	30,0%	3	11,80%	2	3,4	2	77,40%	2	70,60%	1	377	4,90%	2	172 189	1	13
Nîmes – UNÎMES	52,0%	5	22,60%	3	11,8	3	74,50%	1	0	0	36	0,91%	0	69 312	0	12
Orléans	40,0%	5	9,00%	2	5,2	3	76,80%	2	72,31%	1	499	3,15%	2	305 274	2	17
Pau - Pays de l'Adour	41,0%	5	7,40%	1	3,0	2	69,00%	1	80,31%	2	217	1,84%	1	346 301	2	14
Perpignan	45,0%	5	17,10%	3	9,2	3	79,40%	2	67,80%	1	65	0,75%	0	158 153	1	15
Poitiers	39,0%	4	7,20%	1	3,4	2	70,40%	1	69,16%	1	357	1,48%	1	994 538	5	15
Reims - Champagne Ardenne	39,0%	4	10,00%	2	3,2	2	65,50%	1	70,12%	1	179	0,76%	0	810 191	3	13
Rennes 1	33,0%	3	2,7%	0	1,8	1	75,70%	2	82,31%	2	328	1,27%	1	707 790	3	12
Rennes 2	42,0%	5	8,3%	2	4,4	2	64,90%	1	0	0	9	0,04%	0	256 521	1	11
Rouen	37,0%	4	9,50%	2	3,5	2	84,1%	2	76,35%	2	137	0,51%	0	442 852	2	14
Saint-Étienne - Jean Monnet	43,0%	5	15,00%	3	6,7	3	64,20%	1	63,24%	1	299	1,74%	1	384 641	2	16
Toulon - Sud Toulon Var	38,0%	4	15,80%	3	5,9	3	81,40%	2	76,90%	2	56	0,64%	0	270 992	1	15
Tours - François Rabelais	41,0%	5	6,90%	1	3,4	2	76,60%	2	68,46%	1	487	2,07%	2	288 774	1	14
Valenciennes - Hainaut-Cambrésis	44,0%	5	14,60%	3	6,1	3	87,10%	3	82,46%	2	428	4,13%	2	433 594	2	20
Versailles Saint-Quentin en Yvelines	20,0%	1	7,40%	1	1,6	1	76,40%	2	77,94%	2	1807	11,44%	5	339 783	2	14

Source : Mission

#### 2.3.4. Trois facteurs clés peuvent expliquer la réussite de certaines universités du périmètre PMU en matière de formation

Il est plus difficile de déterminer les conditions de la réussite d'établissements d'enseignement supérieur en matière de formation qu'en recherche. Cette difficulté n'est pas propre à l'enseignement supérieur. L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, qui s'est penchée l'année dernière sur les « facteurs de valeur ajoutée des lycées<sup>72</sup> », a bien montré avec quelle prudence il fallait aborder cette question, même si certains facteurs peuvent jouer cumulativement dans un sens positif ou dans un sens négatif.

S'agissant du panel des établissements retenus pour la présente étude, et compte tenu des indicateurs qui ont été retenus dans le cadre de cette mission, il semblerait que trois facteurs favorisent la réussite de certaines universités en matière de formation, sachant que comme le montre le graphique 2 *supra*, l'ancrage social et territorial ne constitue pas un facteur déterminant. Des données contrastées apparaissent au sein de chacun des groupes d'établissements dessinés par la mission.

Le premier facteur clé observé semble être celui de l'adossement à la recherche. En effet, sur les douze établissements les mieux positionnés au regard de l'efficacité de leur offre de formation et de leur évolution démographique, neuf figurent également parmi les treize établissements les mieux positionnés au regard de l'intensité et de la qualité de leur recherche (Besançon, Brest, Chambéry, Dijon, Limoges, Pau, Poitiers, Saint-Étienne et Tours) et deux en sont proches s'agissant de l'intensité des activités de recherche (Caen et Angers).

Le deuxième facteur est celui du nombre d'étudiants accueillis. En effet, le graphique 2 *supra* qui porte sur la répartition des établissements en fonction de la cotation de leurs indicateurs « évolution démographique », « structure et qualité de l'offre de formation » et des effectifs accueillis met en évidence le fait que les établissements qui accueillent le moins d'étudiants sont ceux qui, à l'exception de quatre d'entre eux, ont le positionnement formation le moins favorable. À l'opposé, dix des douze universités les mieux positionnées en formation comptent plus d'étudiants que la moyenne du panel (15 237 étudiants). Seule leur relative atonie démographique empêche les établissements de Versailles Saint-Quentin et Rennes 1 de figurer dans le premier groupe en matière de formation.

Le troisième facteur clé semble résider dans la présence d'une offre de formation complète mais ce critère est moins pertinent que les précédents puisque précisément il a été coté spécifiquement par la mission. Néanmoins, il est assez aisé de considérer, même intuitivement, que plus une offre de formation est complète, plus l'orientation et la réorientation des étudiants facilitent leur réussite. Sur les douze établissements les mieux positionnés, neuf sont pluri disciplinaires avec une composante santé, au moins un IUT et une école d'ingénieurs. Chambéry et Pau disposent d'un IUT et d'une école d'ingénieurs mais n'ont pas de composante santé. L'université de Montpellier 3 constitue néanmoins un contre-exemple intéressant puisque son activité de formation est limitée au seul secteur SHS mais ce dernier – complet et attractif – lui permet d'accueillir des étudiants bien au-delà d'une zone de recrutement régional.

---

<sup>72</sup> Des facteurs de valeur ajoutée des lycées rapport n° 2015-065 juillet 2015.

Il convient également de noter, comme d'ailleurs pour l'activité de recherche, qu'aucune université nouvelle n'est présente dans les douze établissements les mieux positionnés en formation.

### 3. Un essai de typologie fondé sur l'analyse croisée des activités de recherche et de formation pour caractériser la diversité des « petites et moyennes universités »

Après avoir analysé les résultats respectifs de chaque établissement du périmètre en matière de recherche puis de formation, il a semblé nécessaire à la mission de mettre en évidence dans les tableaux *infra* les établissements qui, toutes activités confondues, obtiennent les meilleurs scores et à l'opposé ceux qui apparaissent les plus éloignés de la moyenne des établissements du périmètre de l'étude.

Dans ces tableaux figurent les scores obtenus par chaque établissement dans chacune des quatre principales catégories d'indicateurs retenus par la mission pour établir sa synthèse (intensité et qualité recherche, évolution démographique, structure et efficacité de l'offre de formation) ainsi que leur positionnement relatif par rapport à la moyenne du périmètre au moyen d'un code couleur. Sont également rappelés dans ce tableau, les scores obtenus par les établissements pour les indicateurs d'ancrage social et territorial, leurs effectifs et leur catégorie.

**Tableau 29 : codes couleur utilisés dans le tableau de synthèse des indicateurs recherche et formation**

sensiblement supérieur à la moyenne
supérieur ou égal à la moyenne
inférieur à la moyenne
sensiblement inférieur à la moyenne

La mission a ainsi identifié des groupes d'établissements qui répondent aux mêmes caractéristiques au regard de leurs activités de formation et de recherche analysées sur la base des indicateurs retenus par la mission :

- Un premier groupe de douze établissements – le groupe A – présente des résultats sensiblement supérieurs à la moyenne aussi bien en matière de formation que de recherche. Leur cotation « ancrage social et territorial » est plus contrastée. Ces établissements se répartissent en deux sous-groupes.
- Un premier sous-groupe de huit établissements. Cinq de ces établissements sont des universités pluridisciplinaires avec un secteur santé – Tours, Besançon Franche-Comté, Brest, Saint-Étienne et Limoges – et comptent plus d'étudiants que la moyenne des établissements du périmètre. Deux sont des établissements pluridisciplinaires hors santé de plus petite taille – Chambéry Savoie et Pau Pays de



l'Adour – et le dernier est un établissement tertiaire de sciences humaines et sociales, Montpellier 3.

- Un deuxième sous-groupe de quatre établissements tous pluridisciplinaires avec un secteur santé et comptant plus d'étudiants que la moyenne du périmètre – Rennes 1, Versailles, Dijon Bourgogne, Poitiers – se caractérise par d'excellents résultats tant en matière de qualité et d'intensité des activités de recherche que d'efficacité de l'offre de formation – les résultats obtenus sont parfois même meilleurs que ceux des établissements du premier sous-groupe – mais il présente un profil de d'évolution démographique faible, voire très faible, par rapport à la moyenne des établissements du périmètre. Il appartient à ces établissements d'établir leur stratégie en tenant compte de cette caractéristique.

La présence de chacun de ces douze établissements dans cette catégorie est justifiée aux yeux de la mission. Elle s'explique par des facteurs différents évoqués *supra* qui traduisent la grande différenciation des situations qui caractérise déjà les établissements d'enseignement supérieur français.

**Tableau 30 : Synthèse des indicateurs recherche et formation – établissements du groupe A**

établissements	intensité recherche (Moyenne 19)	qualité recherche (Moyenne 14)	évolution démographique (Moyenne 9)	Structure et Efficacité offre de formation (Moyenne 14)	ancrage social et territorial formation (Moyenne 14)	nombre d'étudiants 2014-2015	catégorie d'établissement
Tours - François Rabelais	30	17	12	18	14	23 495	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Besançon - Franche-Comté	27	17	9	15	13	20 728	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Brest - Bretagne occidentale	27	15	10	19	20	17 797	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Chambéry – Savoie	23	17	11	16	11	12 611	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Saint-Étienne - Jean Monnet	23	17	15	14	16	17 163	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Pau - Pays de l'Adour	21	16	9	15	14	11 774	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Limoges	20	23	11	18	12	15 338	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Montpellier 3 - Paul-Valéry	19	18	10	14	11	18 369	Tertiaire-lettres et sciences humaines
Rennes 1	35	32	4	20	12	25 803	Scientifique avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Versailles Saint-Quentin en Yvelines	35	23	4	23	14	15 799	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Dijon Bourgogne	31	16	8	17	12	27 408	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Poitiers	31	17	8	22	15	24 200	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE

Source : Mission

- Un deuxième groupe de cinq établissements – le groupe B –, proche du premier par les résultats obtenus, se distingue par le fait que les universités concernées présentent pour une famille d'indicateurs des scores inférieurs à la moyenne (deux en ce qui concerne l'université de Perpignan que la mission propose néanmoins de rattacher au groupe B en raison de ses bons résultats dans les indicateurs « qualité de la recherche » et « efficacité de l'offre de formation » qui correspondent à son cœur de métier).
- Un premier sous-groupe composé des universités de Rouen et d'Orléans présente des scores supérieurs à la moyenne en matière de formation et de dynamique démographique mais la cotation de la structure et de l'efficacité de leur offre de

formation est cependant inférieure à la moyenne des établissements du périmètre, tout en étant proche. Ces deux établissements (un pluridisciplinaire avec santé (Rouen), l'autre pluridisciplinaire sans santé (Orléans) comptent plus d'inscrits que la moyenne du périmètre (largement plus pour Rouen, moins nettement pour Orléans).

- Un deuxième sous-groupe composé des universités de Caen et d'Angers – toutes deux pluridisciplinaires avec santé et de taille supérieure à la moyenne du périmètre – est dans la position symétrique du sous-groupe précédent : très bien placé ou bien placé en matière de formation et d'intensité de l'activité de recherche, mais avec une cotation de la qualité de l'activité de recherche se situant légèrement en dessous de la moyenne du périmètre. Là encore, une stratégie adaptée de coopération et/ou de rapprochement avec d'autres établissements permettrait d'intégrer la liste des établissements du groupe A.
- Un troisième sous-groupe est composé de la seule université de Perpignan, établissement pluridisciplinaire sans santé, de petite taille (moins de 9 000 étudiants) qui obtient de très bons scores tant en matière de qualité de ses activités de recherche que d'efficacité de son offre de formation. Elle est néanmoins affectée par deux limites : sa très faible évolution démographique<sup>73</sup> et la faible intensité de son activité de recherche. Avec un indicateur d'ancrage social et territorial légèrement supérieur à la moyenne, l'université de Perpignan semble tirer un très bon parti de son potentiel tant en formation qu'en recherche mais rencontre néanmoins des problèmes de taille critique.

La composition du groupe B illustre bien la problématique rencontrée par la mission puisqu'on y trouve aussi bien des universités pluridisciplinaires avec santé de taille importante (Rouen, Caen) qu'un établissement de petite taille (Perpignan) qui obtient de très bons résultats en formation et en recherche grâce à une stratégie de niches mais qui est confronté à une problématique de taille critique.

**Tableau 31 : Synthèse des indicateurs recherche et formation – établissements du groupe B**

établissements	intensité recherche (Moyenne 19)	qualité recherche (Moyenne 14)	évolution démographique (Moyenne 9)	Structure et Efficacité offre de formation (Moyenne 14)	ancrage social et territorial formation (Moyenne 14)	nombre d'étudiants 2014-2015	catégorie d'établissement
Orléans	28	21	12	12	17	15 826	Pluridisc. hors santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Rouen	26	15	10	12	14	26 819	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Caen - Basse-Normandie	32	13	9	16	15	25 546	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Angers	22	12	13	18	11	21 220	Pluridisc. avec santé, IUT et école d'ingénieurs
Perpignan	14	19	5	17	15	8 673	Pluridisc. hors santé avec IUT

Source : Mission

<sup>73</sup> Même si cette dernière résulte d'une politique volontaire de la part de l'établissement.

- Un troisième groupe de six établissements – le groupe C –, se caractérise par des résultats plus contrastés.
  - Un premier sous-groupe est composé des universités de Mulhouse Haute-Alsace et de Bretagne-sud – toutes deux pluridisciplinaires hors santé de petite taille (autour de 8 000 étudiants), avec un ancrage social et territorial légèrement inférieur à la moyenne pour la première et supérieur à la moyenne pour la seconde – qui présentent une cotation de structure et d’efficacité de leur offre de formation très supérieure à la moyenne pour Mulhouse et à la moyenne pour Bretagne-sud, mais qui enregistrent des résultats inférieurs à la moyenne en matière de recherche (intensité et qualité).
  - Un deuxième sous-groupe est composé de deux établissements de taille supérieure à la moyenne du périmètre, l’un pluridisciplinaire avec santé situé dans l’orbite de la région parisienne, Amiens, l’autre pluridisciplinaire sans santé Cergy-Pontoise. Ces deux établissements se caractérisent par une cotation de la qualité de leur recherche et une dynamique démographique supérieures à la moyenne, une intensité de la recherche inférieure mais proche de la moyenne et une efficacité de l’offre de formation inférieure à la moyenne. L’université d’Amiens, obtient un score très élevé en matière d’ancrage social et territorial mais présente un retard significatif sur les indicateurs d’efficacité de l’offre de formation.
  - Un troisième sous-groupe comprend les universités d’Avignon, de La Rochelle et du Mans, universités pluridisciplinaires sans santé qui accueillent des effectifs compris entre 6 500 et 9 700 étudiants, dont les cotations « structuration et qualité de l’offre de formation » et « évolution démographique » sont faibles, voire très faibles, mais qui obtiennent un score légèrement supérieur à la moyenne pour la qualité de leur recherche (Avignon et la Rochelle) ou son intensité (Le Mans). Les universités de La Rochelle et du Mans présentent également un indicateur « ancrage social et territorial » qui est faible. Leurs résultats relatifs en matière de formation ne peuvent donc s’expliquer de ce seul fait.

**Tableau 32 : Synthèse des indicateurs recherche et formation – établissements du groupe C**

établissements	intensité recherche (Moyenne 19)	qualité recherche (Moyenne 14)	évolution démographique (Moyenne 9)	Structure et Efficacité offre de formation (Moyenne 14)	ancrage social et territorial formation (Moyenne 14)	nombre d'étudiants 2014-2015	catégorie d'établissement
Mulhouse - Haute Alsace	15	12	4	17	13	7 692	Pluridisc. hors santé avec IUT et école d'ingénieurs
Bretagne-Sud	14	9	1	14	17	8 129	Pluridisc. hors santé avec IUT et école d'ingénieurs
Cergy-Pontoise	17	18	10	13	11	17 044	Pluridisc. hors santé, IUT et ESPE
Amiens Picardie	17	15	12	9	19	25 274	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Avignon	18	13	5	11	15	6 582	Pluridisc. hors santé, IUT
La Rochelle	14	14	7	11	11	7 382	Pluridisc. hors santé, IUT
Le Mans – Maine	19	10	3	9	11	9 719	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs

Source : Mission

- Un quatrième groupe de onze établissements – le groupe D –, se caractérise par des scores inférieurs à la moyenne sur les quatre indicateurs, à l’exception de quatre d’entre eux qui bénéficient d’une évolution démographique très soutenue. Les établissements de ce groupe sont, au regard des indicateurs choisis par la mission, dans une situation délicate, voire très fragile.
- Un premier sous-groupe est composé de quatre établissements hétérogènes en termes de champs disciplinaires, deux pluridisciplinaires hors santé (Évry et Toulon), un pluridisciplinaire avec santé (Reims) et un tertiaire lettres et sciences humaines (Bordeaux 3), et de taille (de 8 760 à 23 626 étudiants). Il se caractérise par des cotations « intensité » et « qualité » de la recherche inférieures mais proches de la moyenne (à l’exception de l’indicateur qualité pour Toulon) et par une cotation efficacité de l’offre de formation également inférieure mais proche de la moyenne pour Évry et Bordeaux 3. L’indicateur d’ancrage social et territorial de ces établissements est proche de la moyenne. Il n’explique donc pas particulièrement leur retard. La situation de l’université de Reims est singulière. Établissement pluridisciplinaire de grande taille, situé comme Amiens, Rouen ou Orléans dans l’orbite de la Région Île-de-France, elle obtient de moins bons résultats que ces derniers, et d’une manière générale, de moins bons résultats que l’ensemble des universités pluridisciplinaires avec santé, bien que sa dynamique démographique soit très favorable. Les choix de cet établissement en matière de structuration territoriale d’une part et de stratégie de différenciation recherche d’autre part, s’avéreront déterminants pour son avenir. Les stratégies que doivent suivre Toulon et Bordeaux 3 apparaissent, à la lumière de ces indicateurs, plus évidentes.
- Un deuxième sous-groupe est composé de sept établissements qui obtiennent tous des scores faibles aux indicateurs recherche et formation sauf en matière d’évolution démographique pour trois d’entre eux (Rennes 2, Nîmes et CUFR d’Albi). Ces établissements apparaissent dans une situation très délicate. Ce sont tous des établissements pluridisciplinaires hors santé de petite taille, sauf un qui est un établissement tertiaire (Rennes 2) avec plus de 21 000 étudiants. Deux d’entre eux sont de création récente (Nîmes et CUFR Albi), de très petite taille (moins de 4 000 étudiants) et connaissent une évolution démographique très forte. Trois d’entre eux, pluridisciplinaires sans santé comptant autour de 10 000 étudiants, sont situés dans l’académie de Lille (Valenciennes, Littoral et Artois). Ils doivent d’urgence adopter une stratégie qui tienne compte de la prochaine structuration de l’université de Lille sous peine d’être en plus grande difficulté encore, et ce d’autant que ces trois établissements enregistrent des cotations « ancrage social et territorial » très élevées soulignant les contraintes réelles auxquelles ils sont soumis. Enfin l’université du Havre est dans une situation comparable à celle des trois universités précédentes et doit elle aussi adopter une stratégie qui lui permettra de prendre appui sur des établissements proches géographiquement et beaucoup mieux classés qu’elle.

**Tableau 33 : Synthèse des indicateurs recherche et formation – établissements du groupe D**

	intensité recherche (Moyenne 19)	qualité recherche (Moyenne 14)	évolution démographique (Moyenne 9)	Structure et Efficacité offre de formation (Moyenne 14)	ancrage social et territorial formation (Moyenne 14)	nombre d'étudiants 2014-2015	catégorie d'établissement
Evry Val d'Essonne	18	11	5	12	14	9 205	Pluridisc. hors santé, IUT
Bordeaux Montaigne	14	12	5	13	11	14 888	Tertiaire- lettres et sciences humaines, IUT.
Toulon - Sud Toulon Var	14	9	6	11	15	8 760	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Reims - Champagne Ardenne	17	10	12	9	13	23 626	Pluridisc. avec santé, IUT, école d'ingénieurs et ESPE
Rennes 2	13	9	14	8	11	21 249	tertiaire - lettres et sc. Humaines
Nîmes – UNÎMES	8	3	13	10	12	3 965	Pluridisc. hors santé
CUFR Albi - Jean-François Champollion	4	2	19	12	13	3 816	Pluridisc. hors santé
Valenciennes - Hainaut-Cambrésis	12	9	8	9	20	10 369	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Littoral - Côte d'Opale	11	8	2	11	15	9 669	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs
Artois	8	5	4	6	18	10 135	Pluridisc. hors santé, IUT
Le Havre	8	7	8	11	17	7 230	Pluridisc. hors santé, IUT et école d'ingénieurs

Source : Mission

- Un cinquième groupe spécifique composé des trois universités technologiques et de l'institut national de Bordeaux – le groupe E –, n'est pas comparable aux autres groupes notamment en raison de ses spécificités en matière de formation. Globalement, la cotation de la qualité des activités de recherche de ces établissements est supérieure à la moyenne du périmètre, sauf pour l'IP de Bordeaux qui bénéficie en revanche de la proximité de l'université de Bordeaux ainsi qu'en témoigne son score à l'indicateur intensité de la recherche. Au regard de ce dernier indicateur, seul l'UT de Compiègne atteint la moyenne de la cotation, les deux autres UT rencontrant des problèmes de taille critique qui devraient, là encore, orienter leur politique en matière de structuration territoriale.

**Tableau 34 : Synthèse des indicateurs recherche et formation – établissements du groupe E**

	intensité recherche (Moyenne 19)	qualité recherche (Moyenne 13)	nombre d'étudiants 2014-2015	catégorie d'établissement
Université technologique de Compiègne	19	16	3 974	université technologique
Institut polytechnique de Bordeaux	25	10	2 196	institut polytechnique
Université Technologique de Troyes	15	18	2 613	université technologique
Université technologique Belfort-Montbéliard	12	16	2 806	université technologique

Source : Mission

Il ressort de l'analyse des activités de formation et de recherche des établissements figurant dans le périmètre d'étude de la mission qui précède, quatre groupes d'universités, hors groupe des universités technologiques.

À ce stade, il apparaît que les établissements pluridisciplinaires, dont la taille est supérieure à 20 000 étudiants, qui accueillent un secteur santé, obtiennent globalement les meilleurs résultats en formation et en recherche, même s'il existe des exceptions telles qu'Amiens et surtout Reims qui

accusent un retard en matière d'efficacité de l'offre de formation (Amiens) ou en matière de formation et de recherche (Reims).

Cependant, force est de constater que d'autres établissements parviennent à de très bons résultats tout en présentant des caractéristiques différentes. C'est le cas notamment des universités de Pau (pluridisciplinaire hors santé de 11 700 étudiants), de Montpellier 3 (tertiaire lettres et sciences humaines de 18 300 étudiants) qui obtiennent des cotations supérieures à la moyenne dans tous les secteurs. C'est également le cas des universités d'Orléans et de Perpignan, universités pluridisciplinaires sans santé comptant respectivement 15 900 et 8 700 étudiants malgré un léger retard dans la cotation de la qualité de l'offre de formation pour Orléans.

Il ne semble pas que le fait d'être situé dans une ville universitaire importante soit une caractéristique *sine qua non* de la réussite même si cette situation est fréquente. Il existe des contre exemples avec des universités situées dans des agglomérations de taille plus modeste comme Pau (qui s'appuie aussi sur Bayonne et Anglet), Perpignan ou Chambéry ou des situations moins convaincantes avec Rennes 2, Bordeaux 3 ou Reims.

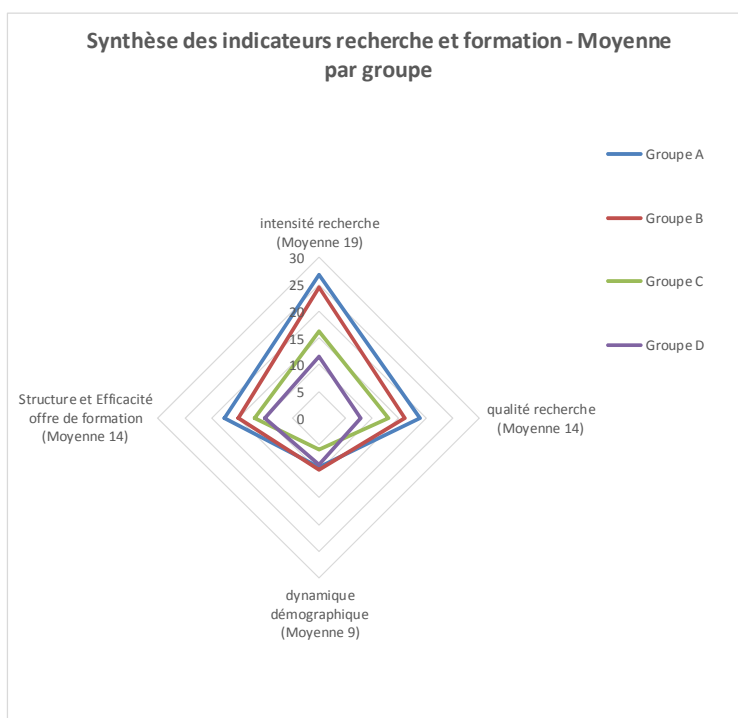
La plupart des universités qui sont en situation délicate, au regard des critères retenus par la mission, sont soit des universités pluridisciplinaires sans santé, soit des universités tertiaires lettres et sciences humaines. La quasi-totalité d'entre elles accueille moins d'étudiants que la moyenne des universités du périmètre, à l'exception de Cergy-Pontoise, de Reims et de Rennes 2 déjà évoquées. Elles sont toutes situées dans des agglomérations de taille moyenne (à l'exception de Bordeaux 3 et Rennes 2 qui sont situées dans des métropoles au sens de la loi MAPTAM).

Le graphique 6 *infra* propose une comparaison du positionnement des différents groupes d'établissements sur la base de la moyenne des valeurs des indicateurs recherche et formation des établissements composant chaque groupe. Il confirme le positionnement du groupe A qui apparaît comme étant celui qui obtient les meilleurs résultats au regard des critères de caractérisation de l'intensité et de la qualité de l'activité de recherche et de structuration et d'efficacité de l'offre de formation, sans toutefois que son évolution démographique ne le distingue particulièrement des autres groupes. Ce graphique confirme également la proximité du groupe B par rapport au groupe A.

Le groupe C rassemble des établissements dont les scores par indicateurs sont inférieurs à la moyenne du panel, à l'exception de ceux qui caractérisent la qualité des activités de recherche pour lesquels ce groupe atteint simplement la moyenne générale. C'est également cet ensemble qui connaît l'évolution démographique la plus faible du panel.

Enfin, le groupe D est constitué des établissements dont les scores par indicateurs sont, pour leur très grande majorité, nettement inférieurs à la moyenne du panel. C'est un groupe qui se caractérise par une assez faible qualité de ses activités de recherche mais également par une évolution démographique favorable.

**Graphique 6 : Synthèse des indicateurs recherche et formation – Moyenne par groupe d'établissements**



Source : Mission

#### **4. Les caractéristiques des établissements étudiés résultent de choix stratégiques de développement qui apparaissent très différents et se traduisent par des pistes de structurations territoriales variées**

Il ressort des analyses et des visites d'établissements que la mission a effectuées que les stratégies de développement des petites et moyennes universités du périmètre, dont il est rappelé qu'il a été constitué en retenant les établissements qui ne s'inscrivaient pas dans une structuration territoriale totalement stabilisée à la fin 2015, sont diverses et s'articulent finalement autour de plusieurs types de stratégies différentes qui peuvent d'ailleurs prendre des formes juridiques différentes.

##### **4.1. Les stratégies de site dynamiques**

Certaines universités font le choix de participer activement à une stratégie de site portée par un établissement chef de file, issu d'une fusion ou d'une COMUE, ou cherchent à constituer à plusieurs un ensemble plus cohérent et plus fort. L'université Jean Monnet de Saint-Étienne est un bon exemple de ce type de stratégie qui consiste, ici au sein d'une COMUE, à poursuivre une stratégie active de coopération. L'établissement est ainsi porteur du Labex Manutech et de deux Equipex. Il est également partenaire de sept Labex de la COMUE et de l'Idex de Lyon. Alors qu'il ne compte qu'une dizaine de chercheurs travaillant au sein des organismes de recherche présents sur le site de Saint-Étienne, il peut compter sur l'apport de quelques 140 chercheurs de ces organismes affectés dans les unités mixtes de recherche dont il assure, avec d'autres universités du site de Lyon, la cotutelle scientifique. Cette stratégie d'intégration dans le cadre de la politique de site est jugée positive par

l'établissement, en particulier pour ses retombées en matière de recherche, et ce dernier n'exclut pas de la renforcer encore.

À un degré moindre, et dans le prolongement du travail mené autour de l'appel à projet I-site, les universités normandes de Caen et Rouen semblent disposées à construire une partie de leur avenir au sein de la COMUE Normandie université, principalement en termes de recherche. Le renforcement des écoles doctorales – toutes ne sont pas encore dans la COMUE – est le point de départ d'une recherche de qualité pour les universités de la nouvelle région unifiée. L'objectif est de convaincre les organismes, relativement peu présents en Normandie, de s'inscrire également dans ces politiques de site.

Ce schéma de coopération dynamique est aussi celui souhaité par l'université de La Rochelle dans le cadre de la nouvelle région Aquitaine, avec la volonté d'un maintien de liens forts avec Bordeaux. La Rochelle souhaite quitter l'actuelle COMUE *supra* régionale Léonard de Vinci pour intégrer le cadre de coopération de sa nouvelle région. Ce projet pose néanmoins la question de la cohérence du fonctionnement d'un écosystème dans lequel une COMUE coexiste avec une université fusionnée, qui plus est Idex confirmée.

À ce stade, aucun des établissements d'enseignement supérieur rencontré par la mission s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie n'a évoqué l'idée de concrétiser ces orientations à travers une fusion d'établissements<sup>74</sup>.

## 4.2. Les stratégies de site « prudentes »

La reconnaissance de la responsabilité d'un établissement chef de file dans la construction d'une politique de site, à travers une COMUE ou un contrat d'association, évoquée *supra* ne va pas de soi pour certaines « petites et moyennes universités » rencontrées par la mission. Ces dernières s'avèrent particulièrement prudentes voire méfiantes quand elles sont membres d'une COMUE qui compte également un établissement fusionné ou des établissements en voie de fusionner.

Ces COMUE présentent une double caractéristique. D'une part, elles peuvent constituer un moyen « alternatif » ou un échappatoire pour les établissements qui ne souhaitent pas participer au processus de fusion et d'autre part, elles peuvent n'afficher qu'un faible degré d'intégration dans la mesure où il existe chez certains de leurs membres une crainte de dilution des responsabilités, de disparition de visibilité, d'amointrissement des moyens de chacun par concentration sur le pôle universitaire métropolitain.

C'est le cas par exemple de l'université d'Artois qui craint une forme « d'impérialisme » des universités lilloises fusionnées, d'un déséquilibre au sein de la COMUE Lille Nord-de-France, voire d'un désintérêt de Lille vis-à-vis des autres universités de la région. À Valenciennes, les responsables rencontrés considèrent également que les établissements fusionnés ou en passe de l'être comme Lille privilégient davantage une vision métropolitaine qu'une vision de site et qu'il faut donc tout faire pour « rester maître de son destin ».

---

<sup>74</sup> Cette hypothèse n'a pas été évoquée lors de la visite de la mission à l'université de Saint-Étienne contrairement à des déclarations ultérieures faites à la presse.



Cette opinion est partagée par l'université de Chambéry qui n'adhère pas à la vision qu'elle considère être essentiellement « grenobloise » de la COMUE académique et se montre plutôt favorable à une convention d'association entre l'UGA et les autres établissements de l'académie, voire au développement de coopérations avec des établissements beaucoup plus éloignés comme l'université de Pau - Pays de l'Adour, dont la mission se demande quelle peut-être la portée réelle. L'objectif est pour Chambéry de « valoriser les dynamiques territoriales et académiques et non de les nier au sein d'une structure à dominante métropolitaine ».

Cette grande prudence vis-à-vis des politiques de site se retrouve évidemment chez les établissements SHS qui ont choisi de se tenir à l'écart des fusions métropolitaines réalisées ou en projet (universités de Bordeaux 3, Montpellier 3, Rennes 2). Dans ce cas, les COMUE sont très peu intégrées et la probabilité qu'elles le soient davantage est faible. Le mode associatif ne reçoit pas plus d'écho, toute structure apparaissant comme « le faux-nez » d'une fusion à venir. Cette méfiance n'exclut pas, au contraire, une volonté de participation à des projets communs (Rennes 2), ni même, dans le cas de Montpellier, un discours de principe positif vis-à-vis de la COMUE avec le souhait de financements plus importants.

### **4.3. Les stratégies de site « à bas bruit »**

Cette troisième situation caractérise les petites et moyennes universités qui n'affichent de réactions négatives ni vis-à-vis des politiques de site ni vis-à-vis de l'outil COMUE. Force est cependant de constater que, soit parce que la COMUE est trop vaste ou trop petite pour porter des politiques très intégrées, soit parce qu'un mode associatif à faible intégration est préféré, plusieurs petites et moyennes universités ont décrit à la mission une stratégie de site « à bas bruit » qui produit peu d'effets communs dans le cœur de métier des établissements.

L'université d'Avignon est ainsi sur un mode associatif avec l'université d'Aix-Marseille (AMU) « pour garder identité et visibilité ». Ce statut n'exclut pas les coopérations, il devrait même les favoriser. L'association avec AMU permet ainsi des mutualisations en matières d'achats, d'échanges d'expériences sur les bonnes pratiques (SI, handicap, égalité, développement durable, relations internationales, etc.), de vie de campus également.

Perpignan qui développe, comme on l'a observé *supra*, une stratégie individuelle et qualitative autour de quelques niches d'excellences dans le domaine de la recherche ou de la formation – l'établissement est support d'un IDEFI et d'un Labex – accepte de participer à une des deux COMUE possibles (Toulouse ou Montpellier) dans le cadre de mutualisations utiles mais « respectueuses des stratégies de chacun » (comme le rayonnement international, la vie étudiante et la culture, la coordination de l'offre de formation et de l'activité de recherche ou encore la création d'un observatoire de la vie étudiante commun).

L'université de Bretagne-sud appartient à la COMUE Bretagne-Loire mais estime que celle-ci ne répond pas à ses attentes stratégiques. Très étendue géographiquement sur deux régions, peu intégrée cette COMUE n'aurait, selon elle, que peu d'avenir à court ou moyen terme. Au reste, celle-ci redoute davantage de voir surgir dans le paysage deux ensembles importants issus de la fusion des universités de Rennes d'une part et des universités du Maine et d'Angers d'autre part, qui s'ajouteraient à celui de l'université de Nantes. La vision stratégique de l'UBS semble s'inscrire davantage dans un rapprochement avec l'université de Bretagne occidentale qu'au sein de l'actuelle COMUE.

La problématique est proche pour l'université d'Orléans. La COMUE Léonard de Vinci est géographiquement très étendue. Elle regroupe les établissements de deux régions (Centre et Aquitaine). Peu intégrée en dehors des écoles doctorales, l'université de La Rochelle souhaite même en sortir alors que le président de la Région Aquitaine souhaiterait pour sa part une COMUE Aquitaine unique. Selon l'université d'Orléans, une clarification rapide est souhaitée pour pouvoir se projeter dans l'avenir. Elle aspire pour sa part davantage à un duo Orléans-Tours. La stratégie de l'établissement vise donc à favoriser ce rapprochement à moyen-long terme avec Tours tout en maintenant sa dynamique propre en formation et en recherche.

Parfois, comme à Reims ou à Amiens, la COMUE ou le périmètre de l'association sont, à l'inverse, trop petits et n'ont dès lors guère de sens et de cohérence. Ils apparaissent comme une « coquille vide » sans politique, sans projet et avec des financements précaires. L'élargissement de la politique de site peut apparaître comme une nécessité eu égard à la situation de ces universités mais se heurter à des réalités territoriales complexes (carte des nouvelles régions, éloignement de possibles partenaires, stratégies différentes de ces mêmes partenaires possibles (universités technologiques de Troyes et de Compiègne).

Ce bilan résumé des réflexions des universités dans lesquelles la mission s'est rendue illustre combien chacune d'elles s'interroge sur le positionnement qu'elle doit adopter au regard des évolutions induites par la réalisation des premières fusions d'établissements d'enseignement supérieur et par les résultats des appels d'offre lancés dans le cadre des PIA successifs. En effet, les différents instruments des PIA sont des vecteurs de différenciation extrêmement puissants quelle que soit la taille des établissements – le fait de porter des Labex, d'obtenir des ERC est tout aussi important pour certaines PMU que l'obtention d'un statut d'initiative d'excellence pour des universités intensives de recherche.

Pour tous ces établissements, l'enjeu principal est de trouver un bon compromis entre une stratégie de différenciation qui leur permette d'être visibles aussi bien en recherche qu'en formation et une stratégie de coopération qui favorise la constitution d'ensembles structurés, cohérents et performants à l'échelle d'un site.

Comme les analyses de la mission le suggèrent, les résultats obtenus par les établissements du périmètre PMU sont extrêmement différents. Ils ont permis d'établir des typologies qui varient en partie selon le type d'activité envisagé et de mettre en évidence des facteurs clés de la réussite des PMU en matière de recherche ou de formation. De ces analyses découle l'idée que certains établissements sont mieux armés et moins contraints que d'autres pour définir la stratégie de site qui leur apportera une véritable plus-value. Pour d'autres, à l'inverse, la stratégie de site représente, compte tenu de leur positionnement, leur seule chance de progresser.

Ainsi, les résultats en matière de recherche et de formation des universités classées par la mission dans le groupe A, voire dans le groupe B, illustre le fait que ces dernières disposent vraisemblablement de marges de manœuvre intéressantes pour construire leur stratégie de structuration de site autour de solutions qui ne pourront leur apporter que de la plus-value. À l'opposé, les établissements classés dans le groupe D doivent impérativement, en complément d'objectifs de différenciation autour de quelques niches d'excellence, concevoir rapidement des stratégies de site efficaces. Celles-ci ne pourront pas se construire uniquement en réaction à des mouvements engagés ailleurs mais s'appuyer sur des choix raisonnés qui leur permettent collectivement d'améliorer leurs résultats en formation comme en recherche.

#### **4.4. Les scénarios de structuration territoriale auxquels les petites et moyennes universités doivent participer se construisent en fait autour d'un nombre limité de modèles**

Les universités ne peuvent ignorer la montée en puissance des métropoles sur le territoire et y rester extérieures, et ce d'autant moins que la loi MAPTAM accélère encore ce phénomène de métropolisation. L'affirmation du rôle des métropoles universitaires définit un cadre dans lequel la majorité des petites et moyennes universités devra trouver sa place quel que soit le mode juridique retenu. Pour les autres, plus isolées sur un territoire, différentes formules permettent de s'inscrire dans ce mouvement d'intégration et de coopération renforcée, qui rappelons-le, n'est contradictoire ni avec la nécessité de maintenir sur tout le territoire une offre d'enseignement supérieur et de recherche, ni avec la construction d'une stratégie d'excellence autour de niches de recherche dont le nombre restera forcément proportionnel à la taille et aux moyens de chaque établissement.

À chaque situation peuvent correspondre plusieurs stratégies qui ne sont parfois pas exclusives l'une de l'autre. Il appartient aux établissements eux-mêmes dans le cadre d'un dialogue rénové avec l'État (avec les collectivités territoriales et les organismes de recherche) de définir le meilleur scénario. En effet, comme elle l'a indiqué *supra*, la mission considère que l'isomorphisme n'est pas une réponse adaptée à la forte diversité des situations qui caractérise l'organisation actuelle de l'enseignement supérieur sur le territoire. Mais la nécessaire souplesse qui doit présider au maillage du territoire ne doit pas faire obstacle non plus à la nécessité d'avancer rapidement vers un système mieux organisé, plus cohérent et au final plus efficace.

##### **4.4.1. La fusion d'établissements**

Il n'appartient pas à la mission d'établir une liste des établissements qui devraient impérativement fusionner pour assurer leur développement futur. Force est cependant de constater que la fusion est un outil intéressant pour des établissements qui sont situés à proximité géographique immédiate et sont dotés de régimes juridiques comparables.

Ce modèle est cependant beaucoup moins adapté, dans le cadre juridique actuel, à certaines situations qui voient exister sur un même territoire des établissements d'enseignement supérieur avec des statuts juridiques très différents (universités et écoles). Dans ces cas, la fusion peut être perçue comme pouvant conduire à la perte d'une identité, d'une marque ou d'une souplesse de gestion auxquelles les établissements concernés sont très attachés. Sans évolutions législatives ou réglementaires favorisant notamment le statut de « grand établissement » pour l'ensemble fusionné, l'intégration plus poussée de la gouvernance de plusieurs établissements sur un même site est quasiment impossible.

Dans les faits, le scénario de la fusion concerne principalement trois types de situation :

- les universités qui sont situées sur le même territoire – c'est ce scénario qui a prévalu à Strasbourg, Aix-Marseille, Clermont-Ferrand et dans un degré moindre à Bordeaux, Montpellier et Grenoble. Dans ce cas de figure, la mission considère, aux vues de ses analyses, que le maintien durable de fusions « incomplètes » sur un site n'est un modèle ni souhaitable ni durable. C'est particulièrement vrai à Bordeaux, mais aussi à Montpellier, même si les résultats positifs obtenus par l'université de Montpellier 3 tant en recherche qu'en formation, peuvent laisser penser que cet établissement a atteint un

niveau qui lui assure seul, une forme de visibilité. Cette analyse milite, pour les mêmes raisons, en faveur d'un rapprochement entre Rennes 1 et Rennes 2 ;

- les universités qui sont de taille similaire et dont les résultats en matière de recherche et de formation sont comparables. Les indicateurs traduisent le plus souvent une activité de qualité plus ou moins marquée mais ces universités se heurtent, ou se heurteront pour progresser davantage, à un manque de taille critique. Ce scénario est l'une des options possibles pour des établissements qui ont obtenu des résultats contrastés à partir des indicateurs de recherche et de formation retenus par la mission tels que Rouen et Caen (en associant Le Havre), Orléans et Tours, Bretagne-sud et Bretagne-occidentale, Besançon et Dijon ou Angers et Le Mans ;
- les universités dont la taille est déséquilibrée mais qui sont situées à proximité sur un même territoire. C'est ce modèle qui a prévalu lors de la création de l'université de Lorraine avec la fusion des trois universités de Nancy et celle de Metz. C'est le modèle qui aurait pu ou pourrait être retenu en Alsace entre Strasbourg et Mulhouse.

#### **4.4.2. La stratégie d'alliance avec un établissement chef de file ou l'insertion dans une métropole universitaire**

Ce deuxième type de scénario est adapté aux petits et moyens établissements qui refusent l'idée même de fusion, souhaitent conserver leur autonomie, voire leur indépendance, et considèrent que cette autonomie est profitable à condition qu'elle aille de pair avec une stratégie de niches d'excellence qui leur garantisse la visibilité recherchée. Selon la mission, ce scénario concerne de fait les établissements de petite et moyenne taille qui sont situés à proximité d'une université fusionnée ou d'une université intensive de recherche qui bénéficie de moyens importants via les instruments des PIA.

Ce scénario, qui se traduit par une convention d'association, est celui qui a été retenu pour constituer les ensembles autour d'une université fusionnée à Aix-Marseille, Toulon et Avignon ou à Strasbourg-Mulhouse. Il entérine le fait que la création d'un établissement de très grande taille a nécessairement un impact sur les PMU qui sont situées à proximité. Aux yeux de la mission, cet écosystème devrait systématiquement être privilégié et se substituer à celui de la COMUE lorsque des PMU sont situées à proximité d'une grande université fusionnée. Cela devrait ainsi être le cas en Aquitaine autour de l'université de Bordeaux pour l'université de Pau-Pays de l'Adour et l'université de La Rochelle, dans les Hauts de France autour de la future université de Lille pour les universités du Littoral, d'Artois et de Valenciennes, à Montpellier pour Nîmes, à Grenoble pour l'université de Savoie. Le maintien concomitant d'un dispositif de conventions d'association et d'un statut de membres distincts d'une COMUE n'apparaît en effet ni très clair ni très efficace.

Ce scénario a cependant trois conséquences :

- le contenu des conventions d'association doit traiter de manière plus intégrée des activités « cœur de métier » des établissements ;
- les modalités d'interaction entre les établissements concernés et le ministère en charge de l'enseignement supérieur doivent évoluer. La mission revient sur ce point *infra* ;

- les présidents des établissements leaders sur un territoire doivent assumer, plus qu’aujourd’hui, la responsabilité de chef de file au service d’une politique d’enseignement supérieur et de recherche partagée sur un territoire, respectueuse de l’identité des établissements associés et de leur volonté de développer, en formation et en recherche, des niches d’excellence.

**Préconisation n° 1 : Privilégier la convention d’association pour construire les écosystèmes d’enseignement supérieur et de recherche locaux autour d’une université fusionnée dans une métropole universitaire.**

**Préconisation n° 2 : Affirmer le rôle de chef de file des établissements porteurs des conventions d’association et responsabiliser les présidents de ces établissements dans ce rôle.**

#### **4.4.3. La construction d’universités fédérales sur un territoire plus large**

Ce troisième scénario est adapté aux établissements qui sont de taille similaire, dont les résultats en matière de recherche et de formation sont comparables, déjà évoqués dans le deuxième scénario *supra*, mais qui ne souhaiteraient pas fusionner ou ne pourraient pas coordonner leurs activités avec celle d’un établissement chef de file en raison de son trop grand éloignement.

Dans cette hypothèse, la COMUE semble être l’outil le mieux à même de coordonner, voire de porter une politique de site. Cependant, pour que cette option offre des perspectives de progression, notamment au regard des indicateurs utilisés par la mission, la question centrale porte sur la nature des activités dont les établissements souhaitent assurer le portage en commun. Instruite de l’exemple des PRES et des premières COMUE, la mission considère que cette option n’a de sens que si les activités « cœur de métier » des établissements – la recherche et la formation – sont effectivement décidées et pilotées en commun au sein des COMUE et que des « véhicules d’intégration » de la gestion sont mis en œuvre tels que par exemple, une délégation commune des moyens au-delà du seul contrat de site (voir *infra* préconisation n° 7).

Ce scénario connaît une variante lorsque la COMUE est conçue comme l’outil de construction de la métropole universitaire et réunit un ensemble d’établissements de tout premier plan scientifique dont les histoires et les statuts juridiques respectifs rendent la perspective de fusion globale illusoire à périmètre législatif constant. C’est notamment le cas à Lyon dont la COMUE propose à l’université de Saint-Étienne une opportunité de développement et de coopération que cette dernière a bien compris et su saisir. Versailles Saint-Quentin, dont la présente étude a mis en évidence le rayonnement scientifique, et Évry sont dans une situation similaire vis-à-vis de Paris-Saclay.

Dans cette hypothèse également, il n’est pas souhaitable de mixer pour un même établissement le dispositif de convention d’association avec un membre de la COMUE et le statut de membre à part entière de cette COMUE.

Dans ce troisième scénario, pour aller plus loin dans la structuration de l’enseignement supérieur, la question se pose également de la définition d’un périmètre de compétences qui devraient nécessairement être exercées au sein de la COMUE.

**Préconisation n° 3 : Définir un périmètre des compétences qui devraient nécessairement être exercées au sein de la COMUE et financer les mesures incitatives permettant d’aller dans ce sens.**

Il ressort de la description des trois scénarios, non exclusifs l’un de l’autre, présentés *supra* que la grande majorité des petites et moyennes universités disposent de plusieurs voies pour construire, entre elles ou avec des établissements chefs de file, des liens plus étroits susceptibles de leur permettre d’améliorer leur positionnement en matière de formation ou de recherche.

À l’opposé, quelques établissements sont, en raison de leur taille et/ou de leur situation géographique, dans une situation où les choix stratégiques sont plus complexes. C’est notamment le cas des universités d’Amiens et de Reims, dont les choix de coopération sont plus réduits. Doivent-elles opter pour un rapprochement avec les universités technologiques voisines, respectivement de Compiègne ou de Troyes si tant est que ces dernières le souhaitent ? Doivent-elles opter pour un rapprochement entre elles ? Doivent-elles plutôt se tourner vers la périphérie parisienne, ou bien vers la Lorraine dans le cas de Reims et vers Lille pour Amiens ? La taille et la pluridisciplinarité de ces deux établissements auraient dû se traduire, au regard des résultats obtenus par des établissements comparables, par un bien meilleur positionnement dans l’analyse menée par la mission que celui qui est observé. Une stratégie de remontée en gamme progressive grâce à une différenciation plus affirmée sur quelques niches d’excellence en recherche et en masters assortie d’une coopération plus étroite avec un établissement chef de file éloigné (Lille et Nancy) est une option envisageable.

**4.4.4. Des évolutions juridiques permettraient d’élargir les possibilités**

Une des difficultés majeures rencontrée réside dans le fait que certains sites sont contraints d’opter pour la solution COMUE dans la mesure où les autres scénarios leurs sont, de fait, interdits soit parce que le rayonnement scientifique propre de certains établissements ne les portent pas à concevoir ou conclure des conventions d’association avec des universités fusionnées, soit parce qu’ils sont attachés à un statut juridique qui leur garantit que leur histoire, leur nom, leur marque et leur autonomie de gestion sont préservés.

Cette situation a pour effet de rendre impossible toute forme de fusion, voire toute forme d’intégration de la gouvernance, et de fragiliser leur position au regard des labélisations portées par les programmes d’investissements d’avenir. C’est notamment le cas à Grenoble avec l’université Grenoble Alpes et l’institut national polytechnique, à Saclay ou à Lyon.

Une évolution juridique permettant à ces entités de mettre en commun des éléments de gouvernance au sein d’un établissement commun tout en conservant leur personnalité morale propre, serait de nature à élargir considérablement le champ des possibles. La mission ne développe pas plus avant cette hypothèse qui fait actuellement l’objet d’une autre mission de l’IGAENR<sup>75</sup>.

**Préconisation n° 4 : Construire une forme juridique permettant à des établissements d’enseignement supérieur de fusionner ou d’intégrer davantage leur gouvernance tout en conservant une forme d’autonomie voire leur personnalité morale.**

---

<sup>75</sup> Rapport n° 2016-072 relatif à la simplification du fonctionnement des COMUE.

Cependant, quel que soit le scénario retenu par les petites et moyennes universités, la question de l'évolution des rapports entre le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et des sites plus différenciés dans la structuration de leurs modes de gouvernance et de leurs centres d'excellence est posée.

#### **4.5. Ces scénarios impliquent une évolution des rapports entre les établissements et le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche**

##### **4.5.1. Faciliter et soutenir la différenciation entre les universités**

Les analyses développées par la mission mettent en évidence le fait que certaines « petites et moyennes universités » parviennent tout à fait à développer des programmes de grande qualité aussi bien en recherche qu'en formation. Ceci leur assure une bonne visibilité malgré une masse critique limitée ou un positionnement géographique relativement isolé.

Au-delà du rôle d'accueil d'un nombre croissant d'étudiants en licence, ces établissements proposent pour certains d'entre eux une offre de formation originale en licence et/ou master (Montpellier 3, Avignon, Haute Alsace par exemple), développent dans le cadre d'une stratégie de niche des secteurs à forte visibilité tels que, de manière non exhaustive, le campus « agro-sciences, agroalimentaire, alimentation » de l'université d'Avignon, le pôle cyber sécurité de l'université de Bretagne-sud, la « *cosmetic valley* » de l'université d'Orléans, le pôle paléontologie en lien avec le site de Tautavel à l'université de Perpignan ou l'incubateur des évolutions des pratiques éducatives de l'université de Rennes 2.

Certaines de ces activités permettent aux universités concernées d'obtenir des financements européens à travers des ERC (Caen, Montpellier 3, Rennes 1 et Versailles Saint-Quentin) ou des labels et des financements dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir dans les domaines de la formation (Montpellier 3, Orléans, Pau, Perpignan, Poitiers et Rennes 2 pour les établissements du périmètre PMU) ou de la recherche à travers le portage de labels Labex ou Equipex (Brest, Cergy-Pontoise, Limoges, Montpellier 3, Orléans, Pau, Perpignan, Poitiers, Rennes 1, Rouen, Saint-Étienne).

Ces établissements, qui pour la plupart d'entre eux n'ont pas à ce jour la taille critique pour obtenir une reconnaissance du type Idex ou i-site, peuvent néanmoins bénéficier de ces instruments pour améliorer leur visibilité, affirmer leur différence et obtenir des financements.

La mission souligne l'importance de l'ensemble de ces outils, dont la communauté rappelle parfois le risque de morcellement auxquels ils peuvent conduire, pour retenir au contraire leur importance dans la structuration d'activités de formation et de recherche de qualité sur l'ensemble du territoire. En ce sens, il apparaît nécessaire de sécuriser les financements correspondants, notamment pour les établissements qui ne disposent pas d'une Idex, et de mieux intégrer l'objectif de différenciation qualitative dans les contrats de site.

**Préconisation n°5 : Sécuriser dans le temps, sous réserve d'évaluation positive, le financement des Labex, Equipex et autres instruments de différenciation notamment pour les PMU qui ne bénéficient pas d'un label Idex ou i-site.**

#### **4.5.2. Faire évoluer les relations entre l'État, les établissements, les organismes de recherche et les collectivités territoriales**

Les travaux de la mission mettent en évidence le fait que certaines des petites et moyennes universités du périmètre de la mission parviennent à développer des activités de formation et de recherche à un niveau d'intensité et de qualité qui leur assure une visibilité certaine tandis que d'autres, confrontés à des problèmes de masse critique, se concentrent sur un nombre plus restreint de niches d'excellence auxquelles les instruments de différenciation nationaux ou européens apportent un label et un financement.

Néanmoins, face au mouvement mondial de concurrence qui se développe chaque jour davantage, à la montée en puissance des grandes métropoles universitaires et à la tension sur les financements publics, aucune université n'échappe à la nécessité de clarifier son positionnement stratégique en formation et en recherche mais aussi sur le territoire. C'est dans ce cadre que prend tout son sens la mise en place de la politique de site portée par le MENESR depuis quelques années. Si l'excellence académique peut se développer sur tout le territoire, il est illusoire d'imaginer qu'elle puisse le faire partout à la même vitesse et avec la même intensité. Ceci plaide d'une part pour une plus grande différenciation des politiques inscrites dans chacun des contrats de site et d'autre part pour que la primauté soit donnée, dans ces contrats, à la politique de site sur les politiques de chacun des établissements concernés.

Dans ce cadre, le contrat de site devrait connaître deux évolutions majeures :

- la suppression des volets particuliers propres à chaque établissement ;
- une association beaucoup plus marquée des collectivités territoriales qui souhaitent s'engager et des organismes de recherche qui en seraient signataires.

**Préconisation n° 6 : Supprimer les volets particuliers propres à chaque établissement dans les contrats de site et élargir ces derniers d'une part aux collectivités territoriales qui souhaitent s'engager et d'autre part aux organismes de recherche.**

De la même manière, le MENESR pourrait faire évoluer son dispositif d'allocation des moyens en privilégiant une approche globale des établissements présents sur un territoire donné. Aujourd'hui, seules les créations nettes d'emplois font l'objet d'une délégation dans le contrat de site, la répartition de ces emplois relevant ensuite de la responsabilité conjointe des établissements concernés. La construction d'une communauté d'intérêt et de destin plus étroite et plus efficace sur un territoire passe vraisemblablement par une responsabilisation collective plus importante des établissements pour co-construire des dispositifs d'enseignement supérieur et de recherche coordonnés.

C'est pourquoi la mission considère que le dispositif actuel individualisé d'allocation des moyens en crédits et en emplois devra nécessairement évoluer vers une dotation globale de site. Cette évolution ne peut être que progressive compte tenu du poids de la masse salariale dans la dotation de chaque établissement. Elle devra s'appuyer sur une ou plusieurs expérimentations réussies avant d'être généralisée à tous les sites qui souhaitent afficher des marques d'intégration forte de leur gouvernance.



Préconisation n° 7 : Expérimenter la mise en œuvre d'une dotation globale de site en emplois et en crédits auprès d'établissements qui souhaitent afficher les marques d'une forte intégration de leur gouvernance.



Pascal AIMÉ



Marc FOUCAULT



François PAQUIS



Damien VERHAEGHE



Guy WAÏSS

## Annexes

Annexe 1 :	Liste, cotation et source des indicateurs retenus par la mission pour caractériser les activités de recherche et de formation des PMU .....	89
Annexe 2 :	Analyse de la situation des établissements du périmètre PMU par indicateur recherche.....	94
Annexe 3 :	Analyse de la situation des établissements du périmètre PMU par indicateur formation.....	100
Annexe 4 :	État de la structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur (hors paris, Corse et Outremer) .....	110
Annexe 5 :	Liste des personnes rencontrées .....	115

**Liste, cotation et sources des indicateurs retenus par la mission pour caractériser les activités de formation et recherche**

**Tableau 1 : Liste, cotation et source des indicateurs d'intensité des activités de recherche**

indicateurs d'intensité	source	tranches de valeur	nombre de points
contrats de recherche hors ANR et redevances sur prestations moyenne 2013/2014 par enseignant-chercheur (avec HU)	enquête PAP-RAP DGESIP et portail PERSEE DGRH	≥ 5 000 €	5
		≥ 2000 € et < 5 000 €	3
		≥ 1 300 € et < 2 000 €	2
		< 1 300 €	1
nombre annuel moyen de thèses sur 3 ans 2011/2012-2014/2015	enquête sur les écoles doctorales - SIES	≥ 150	5
		≥ 100 et < 150	3
		≥ 50 et < 100	2
		≥ 1 et < 50	1
rapport enseignants-chercheurs (EC)/enseignants 2014-2015 (hors HU)	portail PERSEE DGRH	≥ 4	5
		≥ 3 et < 4	3
		≥ 2 et < 3	2
		< 2	1
nombre de directeurs et de chargés de recherche ou équivalent des organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA, INRIA, Ifremer et BRGM) affectés dans des unités de recherche et sur les sites de l'établissement	organismes de recherche	≥ 100	3
		≥ 25 et < 100	2
		≥ 6 et < 25	1
		< 5	0
nombre de directeurs et de chargés de recherche CNRS des UMR de l'établissement, toutes tutelles universitaires et localisation confondues	organismes de recherche	≥ 70	2
		> 25 et < 70	1
		< 25	0
nombre d'UMR avec des EPST et EPIC 2014-2015	organismes de recherche	≥ 18	5
		≥ 10 et < 18	3
		≥ 5 et < 10	2
		≥ 1 et < 5	1
effet réseau (nombre de Labex, Equipex, écoles doctorales co-accréditées et IRT dont l'établissement est membre)	ANR et DGESIP	0	0
		≥ 1 et < 5	1
		≥ 5 et < 8	2
		≥ 8 et < 11	3
		≥ 11	5
nombre annuel de publications recensées par l'OST toutes disciplines 2013	OST	0	0
		< 150	1
		≥ 150 et < 450	2
		≥ 450 et < 900	3
		≥ 900	5
nombre de champs disciplinaires comptant plus de 50 publications annuelles 2013	OST	0	0
		1	1
		≥ 1 et < 3	2
		≥ 3 et < 5	3
		≥ 5	5

Source : mission

**Tableau 2 : Liste, cotation et source des indicateurs de qualité des activités de recherche**

indicateurs de qualité	source	tranches de valeur	nombre de points
subventions ANR fonctionnement et investissement moyenne 2013/2014 par enseignant-chercheur (avec HU)	enquête PAP-RAP DGESIP et portail PERSEE DGRH	≥ 4 000 €	5
		≥ 2 000 € et < 4 000 €	3
		≥ 1 000 € et < 2 000 €	2
		< 1 000 €	1
Subventions européennes fonctionnement moyenne 2013/2014 par enseignant-chercheur (avec HU)	enquête PAP-RAP DGESIP et portail PERSEE DGRH	≥ 3 000 €	5
		≥ 2 000 € et < 3 000 €	3
		≥ 1 000 € et < 2 000 €	2
		< 1 000 €	1
nombre moyen de thèses par enseignant-chercheur 2014-2015 (hors HU)	enquête sur les écoles doctorales - SIES	≥ 0,23	5
		≥ 0,18 et < 0,23	3
		≥ 0,15 et < 0,18	2
		≥ 0,01 et < 0,15	1
		0	0
nombre de membres de l'IUF 1991 à 2015	PapESR	≥ 20	5
		≥ 10 et < 20	3
		≥ 5 et < 10	2
		≥ 1 et < 5	1
		0	0
nombre d'ERC de 2012 à 2015	site ERC	> 2	5
		1 à 2	1
		0	0
nombre de labex et equipex dont l'établissement est support 2014/2015	ANR	≥ 3	5
		≥ 1 et < 3	2
		0	0
facteur d'impact des publications à 2 ans	OST	≥ 1,60	5
		≥ 1,10 et < 1,60	3
		≥ 0,80 et < 1,10	2
		< 0,80	1

Source : mission

**Tableau 3 : Liste, cotation et source des indicateurs d'évolution démographique des activités de formation**

indicateurs de dynamique démographique	source	tranches de valeur	nombre de points
Evolution effectifs totaux 2010-2014	enquête SISE SIES	≥ 20%	5
		≥ 10% et < 20%	4
		≥ 5% et < 10%	3
		≥ 0% et < 5%	2
		< 0 et ≥ -10%	1
		≥ -10%	0
Evolution effectifs L1 2010-2014	enquête SISE SIES	≥ 30%	5
		≥ 20% et < 30%	4
		≥ 10% et < 20%	3
		≥ 5% et < 10%	2
		≥ 0% et < 5%	1
		< 0%	0
Evolution effectifs niveau L, DUT, LP, Paces 2010-2014	enquête SISE SIES	≥ 25%	5
		≥ 15% et < 25%	3
		≥ 10% et < 15%	2
		≥ 0% et < 10%	1
		< 0%	0
Evolution effectifs Master hors MEEF 2013-2015	enquête SISE SIES	≥ 10%	5
		≥ 0% et < 10%	3
		< 0% et ≥ -5%	2
		< -15% et ≥ -5%	1
		< -15%	0

**Tableau 4 : Liste, cotation et sources des indicateurs de structure et d'efficacité de l'offre de formation**

indicateurs de structure et efficacité de l'offre de formation	source	tranches de valeur	nombre de points
existence d'un IUT	DGESIP	oui	1
		non	0
existence d'un secteur santé	DGESIP	oui	1
		non	0
rattachement d'une ESPE	DGESIP	oui	1
		non	0
existence d'écoles d'ingénieurs	DGESIP	oui	1
		non	0
Poids M hors MEEF/L, LP, DUT, Paces 2014-2015	DGESIP	≥ 50%	5
		≥ 40% et < 50%	3
		≥ 30% et < 40%	2
		≥ 20% < 30%	1
		< 20%	0
Poids effectifs doctorants sur total 2014-2015	DGESIP	≥ 4%	4
		≥ 3% et < 4%	3
		≥ 2% et < 3%	2
		≥ 1% < 2%	1
		< 1%	0
Valeur ajoutée L3 en 2013 (réussite étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de Licence générale en 2012-2013)	note flash 2015 MENESR	≥ 5	3
		≥ 3,5 et < 5	2
		≥ 1 et < 3,5	1
		< 1	0
Valeur ajoutée L3 en 2014 (réussite étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de Licence générale en 2013-2014)	note flash février 2016 MENESR	≥ 5	3
		≥ 3,5 et < 5	2
		≥ 1 et < 3,5	1
		< 1	0
Part des nouveaux entrants en M1 en 2014-2015 (Etudiants non présents dans l'établissement l'année précédente et hors redoublements)	note flash février 2016 MENESR	≥ 50%	2
		≥ 40% et < 50%	1
		< 40%	0
Part des nouveaux entrants en M2 en 2014-2015 (Etudiants non présents dans l'établissement l'année précédente et hors redoublements)	note flash février 2016 MENESR	≥ 40%	2
		≥ 30% et < 40%	1
		< 30%	0
VA Réussite en un an en Master 2 (hors Master enseignement) des étudiants inscrits pour la première fois en deuxième année session 2013	note flash 2015 MENESR	≥ 5	2
		> 0 et < 5	1
		< 0	0
VA Réussite en Master LMD (hors Master enseignement) en 2 ans pour les établissements d'inscription en M2 en 2013-2014	note flash février 2016 MENESR	≥ 5	2
		> 0 et < 5	1
		< 0	0
Nombre d'IDEFI dont l'établissement est support	ANR	≥ 2	3
		1	2
		2	0
Nombre d'IDEFI auquel l'établissement participe	ANR	≥ 2	2
		1	1
		2	0

Deux groupes d'indicateurs figurent ici, l'un touchant à la structuration de l'offre de formation et témoignant de sa diversité et l'autre appréciant l'efficacité de cette offre pour les étudiants et témoignant de sa qualité.

Le premier groupe valorise d'une part la présence d'un ou plusieurs IUT, d'un secteur santé, du siège d'une école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) ou d'école(s) d'ingénieurs internes et,

d'autre part, le poids des masters<sup>76</sup> et des doctorants dans l'offre de formation proposée. Le second permet de mesurer l'efficacité des formations (indicateurs de valeur ajoutée en L3 et en M), leur attractivité (part des nouveaux entrants en M1 et M2) et leur « excellence » (support ou participation à un IDEFI). Le poids dans la cotation des deux groupes est respectivement de 40 % et de 60 %. Au total, l'ensemble de ces indicateurs rend compte des dynamiques internes des établissements.

**Tableau 5 : liste, cotation et sources des indicateurs d'ancrage social et territorial**

indicateurs territoriaux et sociaux	source	tranches de valeur	nombre de points
Taux de boursiers effectifs totaux 2014-2015	SIES	≥ 40%	5
		≥ 35% et < 40%	4
		≥ 30% et < 35%	3
		≥ 25% et < 30%	2
		< 25%	0
Taux de bacs pro en L1 2014-15	SIES	≥ 14%	3
		≥ 8% et < 14%	2
		≥ 5% et < 8%	1
		< 5%	0
évolution bac pro en L1 entre 2010 et 2014	portail PERSEE DGRH	≥ 5	3
		≥ 3 et < 5	2
		< 3	1
Taux recrutement académique L1	SIES	≥ 85%	3
		≥ 75% et < 85%	2
		≥ 50% et < 75 %	1
		< 50%	0
Taux recrutement académique DUT	SIES	≥ 85%	3
		≥ 75% et < 85%	2
		≥ 50% et < 75 %	1
		< 50%	0
Taux d'inscrits en apprentissage en 2014	SIES	≥ 10%	5
		≥ 5% et < 10%	3
		≥ 2% et < 5%	2
		≥ 1% et < 2%	1
		< 1%	0
nombre d'heures stagiaires pédagogiques formation continue	SIES	≥ 900 000	5
		≥ 500 000 et < 900 000	3
		≥ 300 000 et < 500 000	2
		≥ 100 000 et < 300 000	1
		< 100 000	0

Trois indicateurs de type social ont été retenus. Ils permettent de caractériser le contexte dans lequel s'inscrivent les activités d'un établissement. Ils ne rendent pas compte de la politique menée par ce dernier. Ces indicateurs se complètent sans être redondants. Le pourcentage de boursiers accueillis par une université est largement dépendant du contexte social global d'un territoire. Ainsi il y aura potentiellement plus de boursiers dans les établissements de l'académie de Lille que dans ceux de l'académie de Versailles. Le pourcentage de bacheliers professionnels inscrits en L1 – lesquels appartiennent proportionnellement davantage aux catégories sociales défavorisées<sup>77</sup> – est plus corrélé aux problématiques liées à l'orientation, aux capacités d'accueil dans les formations

<sup>76</sup> Hors MEEF dans la mesure où la répartition exacte de ces étudiants n'est pas encore définitivement stabilisée.

<sup>77</sup> Et cela en raison du fait que la répartition des élèves dans l'enseignement scolaire est socialement typé suivant les types de filières (générales, technologiques et professionnelles : voir MENESR (DEPP) état de l'école 2015 page 66 et 67 « le niveau d'étude selon le milieu social ».)

d'enseignement supérieur courtes, aux mobilités étudiantes, à la situation de l'établissement sur un territoire donné. Il pourra se trouver qu'un pourcentage important de bacheliers professionnels en L1 soit accueilli dans un établissement se trouvant dans une académie à contexte social favorisé.

La mission a retenu quatre indicateurs qui permettent de mesurer l'ancrage territorial des établissements du périmètre. Les deux premiers, relatifs aux flux d'entrée en L1 et en DUT, caractérisent l'attraction<sup>78</sup> qu'exercent les formations des établissements pour les bacheliers issus de l'académie dans laquelle se trouve l'université concernée. Les deux autres témoignent d'une proximité de l'établissement avec son environnement immédiat à travers l'importance des modalités de formation que sont l'apprentissage et la formation continue.

---

<sup>78</sup> Attraction et non attractivité.

## **Analyse de la situation des établissements du périmètre PMU par indicateur recherche**

Si la situation globale de chaque établissement est intéressante à caractériser, l'analyse des informations fournies par chaque groupe d'indicateurs l'est également. Le détail des valeurs des indicateurs « intensité » et « qualité » des activités de recherche de chaque établissement figure dans les quatre tableaux récapitulatifs présentés *infra*, les couleurs utilisées indiquant les valeurs des différentes cotations. Des figures reprenant les mêmes données sont présentées en annexe.

### **Les indicateurs d'intensité des activités de recherche**

#### **Le montant des contrats de recherche hors ANR et des redevances sur prestations gérées par enseignant-chercheur<sup>79</sup>**

Il mesure, sous réserve des biais méthodologiques déjà évoqués *supra*, la capacité de chaque établissement à collecter et à gérer des ressources propres liées aux activités de recherche. À ce titre, huit établissements se distinguent en parvenant à gérer, en moyenne annuelle, plus de 5 000 € par enseignant-chercheur – parmi lesquels figurent les trois universités technologiques, l'institut polytechnique de Bordeaux – tandis que les mêmes ressources représentent moins de 1 000 € par enseignant-chercheur dans huit établissements parmi lesquels figurent les trois universités sciences humaines et sociales. Cette variable varie dans un facteur de 1 à 167 entre les deux établissements présentant les valeurs les plus élevées et les plus basses.

#### **Le nombre annuel moyen de thèses sur 3 ans (années 2011-2012 à 2014-2015)**

Il caractérise l'intensité de la formation doctorale, en valeur absolue, de chaque établissement. Lorsque le doctorat est délivré par la communauté d'universités et d'établissements (COMUE), les données ont été réaffectées à chaque établissement concerné. Seuls quatre établissements ont délivré en moyenne plus de 150 thèses (hors thèses d'exercice) ; ce sont tous des universités pluridisciplinaires avec santé, ce qui est le cas des douze premiers établissements figurant au classement de cet indicateur, à l'exception de l'un d'entre eux (Orléans). À l'opposé, trois établissements n'ont délivré aucune thèse sur la période (l'institut polytechnique de Bordeaux, le Centre universitaire d'Albi et l'université de Nîmes) et treize autres établissements en ont délivré moins de 50.

#### **Le rapport enseignant-chercheur/enseignant<sup>80</sup> (EC/E)**

Il mesure les capacités de recherche d'un établissement ; plus il est élevé, plus il permet à un établissement de consacrer une part importante de son potentiel humain aux activités de recherche. Il doit donc être croisé avec les indicateurs qui permettent de mesurer l'intensité et la qualité des activités de recherche. Dans l'absolu, plus le rapport entre enseignants-chercheurs et enseignants est élevé, meilleurs devraient être ces ratios, à moins que le potentiel d'enseignants-chercheurs ne soit absorbé par les tâches d'enseignement.

---

<sup>79</sup> Avec les PU-PH et MCU-PH et en moyenne sur les années 2013-2014.

<sup>80</sup> Mesuré sur 2014-2015 et hors PU-PH et MCU-PH.



Quelques-uns des établissements du périmètre qui obtiennent le meilleur positionnement en matière de recherche figurent dans les premières places de ce classement (Tours 7<sup>ème</sup>, Versailles Saint Quentin 8<sup>ème</sup>, Rennes 1 10<sup>ème</sup>), mais ce sont des établissements moins bien positionnés en recherche qui bénéficient du meilleur ratio EC/E :

- institut polytechnique de Bordeaux (1<sup>er</sup>) ;
- universités technologiques de Compiègne (2<sup>ème</sup>) et de Troyes (5<sup>ème</sup>) ;
- universités tertiaires de sciences humaines et sociales de Bordeaux 3 (3<sup>ème</sup>), de Montpellier 3 (4<sup>ème</sup>), de Rennes 2 (12<sup>ème</sup>) illustrant ainsi soit une relative faiblesse des activités de recherche soit une forte prégnance des activités de formation.

À l'inverse, quelques établissements présentant un ratio enseignant-chercheur sur enseignant parmi les plus faibles, obtiennent un positionnement honorable de leurs activités de recherche. Il en est ainsi, par exemple, des universités de Franche-Comté, de Saint-Etienne, d'Orléans, de Limoges ou de Poitiers. Il est également intéressant de noter que ce ratio varie d'un facteur 1 à 5,4 entre les valeurs les plus élevées et les plus basses, ce qui est considérable.

#### **Le nombre de directeurs et de chargés de recherche ou équivalent des organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA, INRIA, Ifremer et BRGM) affectés dans des unités de recherche sur les sites de l'établissement**

Cet indicateur permet de mesurer l'importance des effectifs de chercheurs titulaires qui travaillent dans des unités de recherche communes avec les établissements du périmètre et situées sur leurs sites. Cet indicateur caractérise incontestablement la densité du potentiel de recherche d'un établissement ainsi que son attractivité pour les organismes de recherche.

Ce sont logiquement les établissements des groupes 1 et 2 qui accueillent sur leurs sites et dans leurs UMR le plus grand nombre de chercheurs des organismes (Rennes 1, Dijon, Brest, Orléans, Tours et Versailles Saint-Quentin). À l'opposé, ce sont les établissements du groupe 5 qui en accueillent le moins. Il convient également de noter que 18 établissements du périmètre accueillent 20 ou moins de 20 chercheurs des organismes alors que la moyenne est à 41.

#### **Le nombre de directeurs et de chargés de recherche CNRS des UMR de l'établissement, toutes tutelles universitaires et localisation confondues**

Sont décomptés dans cet indicateur les chercheurs du seul CNRS qui sont affectés dans des UMR dont les établissements du périmètre assurent la tutelle, quel que soit le lieu d'affectation de ces chercheurs (dans l'établissement considéré ou dans une autre université tutelle de ses UMR), ou dans des UPR dont l'activité leur est ouverte. Un écart important avec l'indicateur précédent, exprime le fait qu'une université a réussi à nouer des partenariats scientifiques avec d'autres établissements qui lui sont profitables, ces derniers lui ouvrant l'accès à plus de chercheurs. Ainsi l'université de Saint-Etienne accueille, sur ses sites et dans ses UMR, 10 chercheurs des organismes mais les UMR dont il est cotutelle accueillent, via principalement les universités lyonnaises, 140 chercheurs du CNRS auxquels elle a accès directement ou indirectement.

Les établissements du périmètre qui bénéficient le plus de cet effet « réseau de recherche » sont par ordre décroissant l'université de Saint-Étienne déjà citée, l'institut polytechnique de Bordeaux puis

les universités de Caen, de Savoie, de Toulon, de Montpellier 3, l'UTBM et l'université de Valenciennes.

### **Le nombre d'UMR avec des EPST et EPIC 2014-2015**

Cet indicateur permet de mesurer l'intensité des partenariats entre les universités du périmètre PMU, et les organismes de recherche. Même s'il n'y a pas une corrélation totale entre le nombre d'unités mixtes de recherche d'un établissement et son potentiel de recherche, cet indicateur donne, dans un contexte où les établissements cherchent plutôt à limiter le nombre d'UMR, des informations sur le potentiel de recherche de chacun. La valeur de cet indicateur varie entre 32 (Caen) et 0 (Belfort-Montbéliard), la moyenne s'établissant à 10 UMR. Globalement, les établissements qui comptent le plus d'unités mixtes avec les organismes de recherche appartiennent aux groupes 1 et 2, celles qui en comptent le moins appartiennent au groupe 5.

### **L'effet réseau (nombre de Labex, Equipex, écoles doctorales co-accréditées et IRT dont l'établissement est membre sans en être porteur)**

La mission a souhaité mesurer la capacité des établissements à s'insérer dans des activités de recherche ou de formation doctorales en réseau à travers le nombre de Labex, Equipex et écoles doctorales co-accréditées et IRT dont ils sont membres sans en être porteurs. N'ont donc pas été comptabilisés les Labex ou Equipex dont les établissements sont porteurs, les IRT dont les établissements sont membres fondateurs (ils constituent un indicateur de qualité des activités de recherche), et les écoles doctorales pour lesquelles les établissements sont seuls accrédités ou simplement associés. La valeur de cet indicateur varie entre 16 (Saint-Etienne, établissement pour lequel il est probable que l'effet COMUE joue à plein), et 0 (CUFR d'Albi). Là encore les établissements les mieux classés appartiennent aux groupes 1 et 2. Il convient également de noter le classement mitigé des universités technologiques et de sciences humaines et sociales au regard de cet indicateur, ce qui n'empêche pas, par ailleurs certaines d'entre elles d'être porteuses d'un laboratoire d'excellence ou d'un IRT.

### **Le nombre annuel de publications 2013 recensées par l'OST toutes disciplines confondues**

Sans revenir sur les biais méthodologiques de cet indicateur qui ne reflète pas correctement la production scientifique de certaines disciplines, il ne peut être fait ici abstraction du volume des publications qui constitue un indicateur incontournable de l'intensité des activités de recherche des établissements. Le nombre des publications recensées en 2013 par l'OST s'échelonne de 2097 (Rennes 1) à 25 (Nîmes) avec une moyenne annuelle sur le périmètre PMU de 521 et un rapport de 1 à 84 entre l'établissement qui publie le plus et celui qui publie le moins. Parmi les établissements qui publient le plus, et qui appartiennent tous aux groupes 1 et 2, il convient de noter la performance des universités de Savoie-Chambéry et Orléans qui ne comptent pas de formations de santé. Il est possible que la présence des organismes de recherche et de grands équipements génère un volume plus important de publication. Les universités de sciences humaines et sociales, en partie pour les raisons évoquées *supra*, et les universités technologiques figurent parmi celles qui comptent le moins de publications en 2013 alors même que leur rapport enseignants-chercheur/enseignants sont parmi les plus élevés du périmètre.

### **Le nombre de champs disciplinaires comptant plus de 50 publications annuelles 2013**

L'indicateur du nombre de champs disciplinaires comptant plus de 50 publications annuelles recensées par l'OST est extrêmement important pour mesurer l'intensité de la pluridisciplinarité des établissements du périmètre. Dans les faits, cet indicateur est fortement corrélé au nombre total de publications, ce qui confirme assez logiquement qu'un établissement qui publie beaucoup, le fait dans un nombre de disciplines plus élevé qu'un établissement qui publie peu. Les établissements des groupes 1 et 2 comptent le plus grand nombre de disciplines générant plus de 50 publications annuelles.

### **Les indicateurs de qualité des activités de recherche**

#### **Les subventions ANR en fonctionnement et investissement et les subventions européennes de fonctionnement<sup>81</sup> par enseignant-chercheur**

Le montant des financements ANR et européens obtenus et gérés par les établissements rapporté au nombre d'enseignants-chercheurs est un bon indicateur de la capacité de ces derniers à répondre à des appels d'offre compétitifs et de la qualité de leurs projets de recherche.

Ce montant varie de 16 261 € (UT Troyes) à 222 € (Montpellier 3) pour les financements ANR et de 19 271 € (UT Troyes) à 297 € (Versailles Saint-Quentin) pour les financements européens. Ce dernier chiffre est vraisemblablement dû soit à une erreur de déclaration dans l'enquête PAP RAP, soit à un choix de faire opérer la gestion de ce type de ressources par un organisme de recherche partenaire. Le rapport entre les valeurs maximales et minimales perçues s'établissent à 71,6 pour les financements ANR et 64,9 pour les financements européens et la moyenne des financements respectivement à 3 265 € et 2 633 €.

Dans les deux cas, les universités technologiques obtiennent de bons résultats, d'abord parce qu'elles sont bien organisées pour répondre aux appels à projets mais aussi peut-être parce que leur nombre d'unité mixtes de recherche étant limité, elles assurent elles-mêmes la gestion des financements obtenus. Si les établissements qui obtiennent les meilleurs financements ANR par enseignant-chercheur correspondent, à côté des universités technologiques, à des établissements classés dans les groupes 1 ou 2 établis par la mission, la liste des établissements qui obtiennent les financements européens par enseignant-chercheur les plus élevés est plus ouverte. Y figurent notamment les universités de La Rochelle, Perpignan et Amiens. Il en est de même des établissements qui obtiennent les financements par tête les moins élevés. Ainsi figurent dans cette liste, et à côté d'établissements du groupe 5, les universités de Rouen et de Caen au titre de l'ANR et les universités de Compiègne et de Versailles Saint-Quentin au titre des financements européens.

#### **Le nombre moyen de thèses par enseignant-chercheur<sup>82</sup>**

Le nombre de thèses soutenues par enseignant-chercheur permet de mesurer l'implication des enseignants-chercheurs dans la formation doctorale et la qualité de l'activité scientifique d'un établissement. Il varie de 0,53 (UT Troyes) à 0 pour les établissements qui n'ont délivré aucun

---

<sup>81</sup> Moyenne 2013-2014 y compris PU-PH et MCU-PH.

<sup>82</sup> En 2014-2015 hors PU-PH et MCU-PH.

doctorat, la moyenne des établissements du périmètre s'établissant à 0,13<sup>83</sup>. Parmi les établissements les mieux classés figurent, outre les universités technologiques et des universités des groupes 1 et 2, les universités de Perpignan, Montpellier 3 et Avignon. À l'inverse, Reims et Amiens figurent parmi les établissements ayant le ratio le plus faible bien qu'il s'agisse d'établissements pluridisciplinaires avec santé.

#### **Le nombre de membres de l'IUF 1991 à 2015**

La nomination de membres de l'Institut universitaire de France (IUF) est à l'évidence un indice de la qualité des activités scientifiques, d'abord des enseignants-chercheurs concernés, mais également de leurs établissements. Sur la période 1991 à 2015, l'université de Rennes 1 a vu 46 de ses enseignants-chercheurs nommés à l'IUF, tandis que 26 établissements enregistraient moins de 10 nominations, et 4, aucune. La moyenne du périmètre s'établit à 9 (soit en moyenne une nomination tous les deux ans et demi).

Parmi les dix établissements du périmètre comptant le plus de membres de l'IUF figurent des établissements des groupes 1 et 2 mais également les universités de Bordeaux 3, de Montpellier 3 et d'Amiens qui obtiennent sur ce critère leur meilleur classement, ce qui illustre la capacité de ces établissements à recruter de bons scientifiques. À l'inverse, les scores des trois universités technologiques et de l'université de La Rochelle sont très faibles.

#### **Le nombre d'ERC de 2012 à 2015**

L'ERC, *European council research*, finance, à travers des bourses, l'excellence scientifique à la frontière des connaissances. C'est un programme "scientifique blanc" dédié à la recherche exploratoire, dont l'unique critère de sélection est l'excellence scientifique. L'obtention d'un financement par ce biais traduit le niveau de qualité très élevé de la recherche financée. Entre 2012 et 2015, seuls quatre établissements du périmètre ont obtenu un tel financement : Caen, Montpellier 3 et Versailles Saint-Quentin à une reprise, et Rennes 1 à trois reprises.

#### **Le nombre de Labex et d'Equipex dont l'établissement est support en 2014-2015**

Le fait d'être reconnu par le commissariat général à l'investissement comme porteur d'un laboratoire d'excellence ou d'un équipement d'excellence est un marqueur fort de qualité. Il illustre la capacité à être chef de file plutôt que membre d'un réseau sur un projet<sup>84</sup>, ainsi que l'existence d'une compétence scientifique avérée sur une thématique.

Parmi les 39 établissements du périmètre, seuls 11 sont supports d'au moins un Labex ou d'un Equipex. La présence des universités de Perpignan, Montpellier 3 et Pau dans cette liste doit être soulignée, tout comme le fait que les universités de Cergy et d'Orléans assurent chacune le support de 3 Labex ou Equipex.

---

<sup>83</sup> À titre de comparaison, dans une analyse réalisée par l'IGAENR sur l'année 2010-2011 plus ancienne, les taux observés dans des universités ayant une activité de recherche soutenue s'établissaient à 0,29 pour le site de Strasbourg, 0,23 pour le site d'Aix-Marseille, 0,25 pour le site de Bordeaux, 0,28 pour le site de Toulouse et 0,37 pour le site de Grenoble.

<sup>84</sup> Plutôt que membre d'un réseau.

### **Le nombre d'IRT dont l'établissement fondateur**

Les instituts de recherche technologique sont des instituts thématiques interdisciplinaires rassemblant les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de co-investissement public-privé. Seuls quatre établissements du périmètre PMU comptent parmi les établissements fondateurs d'un IRT. Deux sont, logiquement, des universités technologiques (Compiègne et Troyes). Les deux autres sont les universités de Rennes 1 et de Valenciennes. La présence de l'université de Valenciennes dans cette liste traduit positivement la stratégie de spécialisation suivie dans ce domaine par cet établissement.

### **Le facteur d'impact à deux ans des publications**

Le facteur d'impact communiqué à la mission par l'OST est un des critères de qualité de la recherche communément admis par la communauté. Il permet de mesurer le rayonnement scientifique des publications d'un établissement et met en évidence une autre forme d'excellence que celle qui est soutenue par les financements du PIA.

Dans le périmètre PMU, il varie entre 2,96 (université de Mulhouse Haute Alsace) et 0,40 (université de Montpellier 3). Outre l'université de Mulhouse qui a le meilleur facteur d'impact global des établissements du périmètre, figurent parmi les établissements les mieux classés les universités d'Amiens et de Reims que l'on ne retrouve pas à ce niveau sur les autres critères. À l'inverse, les universités de Chambéry, Évry, Versailles, Limoges, Angers, Besançon et Rouen confirment leur classement sur d'autres critères.

## Analyse de la situation des établissements du périmètre PMU par indicateur formation

### Les indicateurs d'évolution démographique des activités de formation

#### **L'évolution des effectifs totaux 2010-2014**

L'évolution globale des effectifs, considérée sur une durée assez longue (cinq ans) de façon à supprimer les variations conjoncturelles constitue le premier indicateur significatif de l'évolution démographique des établissements du périmètre. Les évolutions des données recueillies sont très contrastées, mais sont à relativiser, pour certains établissements comme Artois, en raison du rattachement de tous les étudiants inscrits dans les ESPE à l'université qui porte l'ESPE en 2014-2015 alors qu'en 2010-2011 les ex stagiaires IUFM étaient répartis dans les universités dans lesquelles ils s'étaient inscrits.

Sur les 35 établissements étudiés, 25 voient leurs effectifs progresser sur la période 2010-2014 et 10 régresser. L'établissement dont les effectifs progressent le plus est le CUFR d'Albi (34,5 %), suivi de l'université de Cergy-Pontoise (21,35 %). A l'opposé, les universités qui perdent le plus d'effectifs sont Perpignan (- 11,9 %) et Artois (- 11,1 %).

Il est notable qu'au sein d'une même région les évolutions peuvent être différentes : l'université de Brest progresse en effectifs tandis que celle de Bretagne-sud régresse. Au sein d'une même métropole, l'université de Rennes 1 progresse très légèrement (2,7 %) tandis que celle de Rennes 2 voit ses effectifs progresser très fortement (19,1 %), cette différence s'expliquant sans doute par des facteurs disciplinaires, Rennes 1 étant à dominante scientifique et médicale et Rennes 2 à dominante SHS.

#### **L'évolution des effectifs de L1 2010-2014**

Le deuxième indicateur retenu par la mission pour mesurer le dynamisme démographique des activités de formation est celui de l'évolution des effectifs en L1 sur la même période qui permet de mesurer l'attractivité des établissements par rapport aux bacheliers.

Là aussi les évolutions sont très contrastées, mais ce ne sont pas les mêmes établissements qui enregistrent les plus fortes hausses et baisses en L1, et sur les effectifs globaux. Seuls quatre établissements du périmètre voient leur effectif baisser en L1 : Bretagne-sud (- 10,5 %), Rennes 1 (- 13 %), Haute-Alsace Mulhouse (- 9,9 %) et Versailles Saint-Quentin (- 2,7 %). Sur la même période de référence, les effectifs des universités de Bretagne-sud et de Haute-Alsace Mulhouse baissent à la fois globalement et en L1 tandis que l'université Rennes 1 voit ses effectifs globaux progresser légèrement alors que les effectifs en L1 chutent de manière importante.

Les trois universités dont les effectifs inscrits en L1 progressent le plus sont Limoges (41,6 %), Saint-Étienne (37,2 %) et Reims (33 %).

## **L'évolution des effectifs niveaux L, DUT, LP, PACES 2010-2014**

Contrairement au précédent, cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'ensemble du niveau L, qui intègre les licences générales, les DUT, les licences professionnelles et la PACES, sur la même période 2010-2014.

Là encore, les résultats sont contrastés. 26 établissements voient leurs effectifs du niveau L progresser, tandis que 9 le voit baisser. En proportion d'établissements à la hausse et à la baisse, cette évolution est comparable à celle des effectifs globaux. Les trois établissements qui progressent le plus sont Rennes 2 (30,6 %), le CUFR d'Albi (29,25 %) et Saint-Etienne (20,5 %). Ces établissements progressent également dans les deux premiers indicateurs.

Les trois universités dont les effectifs du niveau L baissent le plus sont les universités de Versailles-Saint Quentin (- 13,1 %), littoral Côte d'Opale (- 9,6 %) et Perpignan (- 7 %). Cependant, ces trois établissements ne connaissent pas les mêmes évolutions au niveau L1 et en effectifs globaux. Ainsi, Versailles Saint-Quentin progresse en effectifs globaux, mais perd des inscrits en L1, tandis qu'à l'inverse, les universités de Perpignan et de Côte d'Opale perdent des effectifs globaux mais enregistrent une hausse de leurs effectifs de L1.

## **L'évolution des effectifs de master hors MEEF 2013-2015**

Le quatrième critère retenu pour mesurer le dynamisme démographique de l'offre de formation est celui de l'évolution des effectifs du niveau Master. Le choix a été fait par la mission de ne pas prendre en compte les effectifs des masters MEEF, dans la mesure où le rattachement de certaines ESPE aux établissements ont varié au fil du temps et dans la mesure aussi où les modalités de décompte des inscrits ont également pu évoluer. De ce fait, la période d'observation a été réduite à 2013-2015, les données des années précédentes n'étant pas suffisamment fiables aux yeux de la mission. Au final, cet indicateur doit être manié avec précaution, la comparaison ne portant que sur deux années.

Cinq établissements du périmètre ont observé une croissance de leurs effectifs master (hors MEEF) tandis que les effectifs M de trente établissements ont diminué. Les trois établissements dont les effectifs M progressent le plus, en valeur relative, sont le centre universitaire d'Albi (13 %), les universités de Haute-Alsace Mulhouse (7,8 %) et de Nîmes (3,45 %). La petite taille et la création récente de deux d'entre eux expliquent sans doute cette situation. Les trois établissements dont les effectifs M baissent le plus sont les universités d'Artois (- 32,8 %), de Cergy-Pontoise (- 32,3 %) et de Bretagne-sud (- 16,6 %).

## **Les indicateurs de structure et d'efficacité de l'offre de formation des activités de formation**

### **Les indicateurs de structure**

Au nombre de quatre, ils permettent de valoriser la présence de filières spécifiques au sein des établissements : l'existence d'un IUT, d'une composante santé, d'une ESPE ou d'une école d'ingénieurs interne. Les établissements qui disposent de l'ensemble de ces filières proposent une offre de formation plus diversifiée et sans doute une assise plus solide.

Trente et un des établissements du panel comptent au moins un IUT. Parmi les quatre qui n'en possèdent pas, il faut distinguer les deux universités à dominante quasi exclusivement SHS

(Montpellier 3 et Rennes 2) et qui ont des effectifs supérieurs à la moyenne du panel, deux autres établissements qui sont pluridisciplinaires, mais avec une diversification de filières de formations très réduite puisqu'ils n'accueillent, en raison de leur spécificité et de leur création récente, ni ESPE, ni secteur santé, ni école d'ingénieurs et qu'ils sont de très petite taille (Albi, Nîmes).

La troisième université SHS, Bordeaux 3, bien que possédant un IUT, a des effectifs bien plus faibles que Montpellier 3 et Rennes 2.

Vingt-trois établissements possèdent une école d'ingénieurs, quatorze une composante santé et dix sont siège d'une ESPE. Si l'existence d'une école d'ingénieurs n'apparaît pas discriminante en termes de taille, tous les établissements qui accueillent un secteur santé et/ou une ESPE ont des effectifs supérieurs à quinze mille étudiants.

Sept universités du panel seulement proposent les quatre types de filières de formation. Il s'agit des universités de Besançon, de Caen, de Dijon, de Limoges, de Poitiers, de Reims et de Rouen. Six d'entre elles ont des effectifs supérieurs à 20 000 étudiants, seule Limoges accueille un peu plus de 15 000 étudiants.

#### **Le poids des masters hors MEEF par rapport aux L, LP, DUT, PACES 2014-2015**

Cet indicateur permet de mesurer le poids des masters par rapport aux effectifs de premier cycle. Il est donc représentatif d'une structure de formation fortement articulée à la recherche, lorsque le pourcentage est élevé. Il n'y a que six établissements qui présentent un poids des masters supérieur à 50 % des effectifs du niveau licence<sup>85</sup>. Il s'agit d'établissements pluri disciplinaires avec santé qui ont tous plus de 15 000 étudiants, Angers, Dijon, Poitiers, Rennes 1, Tours et Versailles. Pour Dijon et Poitiers ce poids aurait été encore supérieur si les masters MEEF avaient été comptabilisés.

À l'autre extrémité du spectre, douze établissements ont une proportion de masters inférieure à 30 %, dont deux inférieurs à 20 %. À l'exception d'Orléans, il s'agit d'établissements de petite taille ou exclusivement SHS.

#### **Le poids des effectifs doctorants sur le total des inscrits 2014-2015**

Cet indicateur, qui permet de mesurer le poids des doctorants par rapport à la totalité des effectifs, est également représentatif du poids de la recherche dans l'établissement. À la rentrée 2014, les effectifs de doctorants représentaient 4 % des effectifs des établissements universitaires publics, y compris IUT<sup>86</sup>. Seuls trois établissements du panel dépassent les 4 %. Il s'agit des universités de Pau, Bordeaux Montaigne et Versailles qui ont pourtant des structures de formation très différentes, Versailles étant la seule université du panel à avoir à la fois plus de 50 % de ses effectifs en masters et plus de 4 % en doctorat.

Deux établissements n'ont quasiment aucun doctorant, il s'agit d'Albi et de Nîmes. Dans six établissements, les doctorants représentent entre 2 % et 1 % des effectifs. Il s'agit d'un groupe très hétérogène dont les effectifs totaux et les structures de formation sont très différents : Amiens, Artois, Littoral, Reims, Saint-Étienne et Valenciennes.

---

<sup>85</sup> Y compris LP, DUT, PACES 2014-2015.

<sup>86</sup> Note d'information SIES 1601 MENESR : 62 942 doctorants sur 1 572 074 étudiants y compris IUT.



### **La valeur ajoutée L3 en 2013 (réussite étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de licence générale en 2012-2013)**

Cet indicateur mesure la réussite des étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de licence générale en 2012-2013 compte tenu des caractéristiques de ces effectifs au regard de la moyenne nationale. Sept établissements enregistrent une plus-value très positive (supérieure à 5) par rapport aux résultats attendus. Il s'agit pour six d'entre eux d'établissements de petite taille (Cergy, Évry, Le Havre, Mulhouse, Pau, Perpignan) auxquels s'ajoute Rennes 1. Ces établissements apportent une attention particulière à la réussite étudiante.

Cependant, le lien observé entre petite taille et plus-value positive en licence n'est pas systématique. Ainsi, les universités d'Artois et du Mans enregistrent une plus-value négative.

Enfin, dix établissements ont une plus-value négative ou nulle. Leur profil est très varié, avec une majorité d'établissements de taille importante comme Amiens, Caen, Dijon, Orléans, Reims ou Rouen.

### **La valeur ajoutée L3 en 2014 (réussite étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de licence générale en 2013-2014)**

Le même indicateur calculé sur les étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de licence générale en 2013-2014 donne des résultats qui diffèrent de ceux de l'année précédente. Si neuf établissements connaissent une plus-value supérieure à 5 points, sept d'entre eux n'étaient pas dans cette situation l'année précédente (Brest, Bretagne-sud, Chambéry, Albi, Limoges, Nîmes et Tours). Là encore, une majorité d'établissements sont de petite taille, Mulhouse, Perpignan et dans une moindre mesure Evry, étant particulièrement performants.

Huit établissements se caractérisent par une plus-value négative dont sept figuraient déjà dans cette liste l'année précédente, Rouen et le Mans cumulant deux très mauvaises années.

### **La part des nouveaux entrants en M1 en 2014-2015 (étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente et hors redoublements)**

Cet indicateur permet de mesurer l'attractivité des établissements dans leur recrutement au niveau M1 à travers la part d'étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente (et hors redoublants).

Pour six établissements, cette part est supérieure à 50 % (Artois, Avignon, le Mans, Montpellier 3, Saint-Etienne et Versailles). Ce groupe, plutôt hétérogène, comprend à la fois des établissements de petite taille et de taille moyenne ainsi qu'une université SHS (Montpellier 3).

À l'autre extrémité du spectre, neuf établissements attirent seulement de 30 à 38 % de nouveaux étudiants en M1. Là encore ce groupe est très hétérogène avec des établissements de toutes tailles, aussi différents qu'Amiens, Bretagne-sud, Limoges ou encore Orléans.

### **La part des nouveaux entrants en M2 en 2014-2015 (étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente et hors redoublements)**

Cet indicateur permet de mesurer l'attractivité des établissements dans leur recrutement au niveau M2 mesuré à travers la part des étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente (hors redoublants).

Dans ce cadre, un seul établissement dépasse, en raison de son contexte spécifique, les 50 %. Il s'agit du CUFR d'Albi (77 %). Huit établissements se situent entre 40 et 50 % dont trois recrutent plus de 50 % de nouveaux étudiants en M2 (Le Mans, Saint-Etienne et Versailles) et cinq plus de 40 % (Caen, Évry, Poitiers, Rennes 1 et Toulon).

À l'opposé, treize établissements accueillent moins de 30 % de nouveaux étudiants en M2. Leurs profils sont très différents. Il s'agit d'établissements de toutes tailles et d'une université SHS, Bordeaux Montaigne (16,2 %).

### **La valeur ajoutée de la réussite en un an en master 2 (hors Master enseignement) des étudiants inscrits pour la première fois en deuxième année session 2013**

Cet indicateur, qui permet de mesurer la valeur ajoutée d'un établissement dans la réussite en un an en master 2 des étudiants inscrits pour la première fois en deuxième année en 2013 compte tenu des caractéristiques de la population étudiante concernée, est calculé hors masters MEEF pour les raisons déjà évoquées.

Cinq établissements ont une plus-value supérieure à 5 points. À l'exception de Versailles ce sont des établissements de petite taille (Bretagne-sud, Albi, La Rochelle et Nîmes). Seize établissements ont une plus-value nulle ou négative. Leurs profils sont très variés. Certains sont des établissements de taille importante comme Amiens, Besançon, Poitiers, Rennes 1 et 2 ou Rouen et d'autres de taille plus réduite comme Le Havre, Le Mans, Pau ou Perpignan.

### **La valeur ajoutée de la réussite en master en 2 ans (hors master enseignement) pour les établissements d'inscription en M2 en 2013-2014**

Le même type d'indicateur portant sur la réussite en master (hors MEEF) en 2 ans pour les étudiants inscrits en M2 en 2013-2014 donne les résultats suivants : quatre établissements connaissent une plus-value supérieure à 5 points. Ce sont les mêmes établissements qui enregistrent une plus-value supérieure à 5 points pour l'indicateur portant sur la réussite en un an en master 2. La plus-value de Versailles (+ 4,9 points) est très proche de celle de la réussite en un an (+ 5,1 points).

Douze établissements ont une plus-value négative et, à l'exception de deux d'entre eux, ils étaient également en plus-value négative pour l'indicateur portant sur la réussite en un an en master 2.

Les groupes d'établissements constitués au regard de leur plus-value en matière de réussite en master 2 (calculée sur deux ans ou sur un an) apparaissent plus homogènes que ceux qui résultent de l'analyse de la plus-value en licence réalisée *supra*.

### **Le nombre d'IDEFI dont l'établissement est support**

Seuls six établissements du panel sont supports d'un IDEFI, l'université de Poitiers en comptant même deux. Les profils des cinq autres sont très différents : deux universités SHS, Montpellier 3 et Rennes 2, une université pluridisciplinaire de taille moyenne Orléans et deux universités de petite taille, Pau et Perpignan.

## **Le nombre d'IDEFI auquel l'établissement participe**

Cinq établissements participent à deux IDEFI sans en être support. À l'exception de Chambéry, ce sont des établissements de taille moyenne. De même, douze établissements participent à un IDEFI sans en être le support. Leurs profils sont très variés.

## **Les indicateurs d'ancrage territorial et social des activités de formation**

### **Le taux de boursiers effectifs totaux 2014-2015**

À la rentrée 2014 la proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 34,7 %<sup>87</sup> sur le territoire national. S'il est un indicateur pour lequel les « petites et moyennes universités » du panel pourraient se trouver un point commun c'est bien celui-là. En effet vingt-neuf d'entre elles sur trente-cinq ont un pourcentage de boursiers supérieur à la moyenne nationale. Même les quatre établissements qui n'ont pas d'IUT, ce qui devrait faire baisser ce taux puisque c'est ce type de formation qui en accueille le plus<sup>88</sup>, dépassent la moyenne nationale (Albi, Nîmes, Montpellier 3 et Rennes 2). Toutefois, là encore il convient d'être nuancé car les écarts entre les établissements peuvent être considérables. Ainsi Nîmes est l'université la plus « sociale » avec 52 % de boursiers et Versailles Saint-Quentin la moins « sociale » avec seulement 20 % de boursiers.

Le pourcentage de boursiers varie non seulement, comme on vient de le voir, en fonction des formations proposées<sup>89</sup> mais également en fonction de l'implantation territoriale. Compte tenu de la disparité de richesse entre les régions françaises et donc des territoires académiques, les trois universités de la région parisienne ont un pourcentage de boursiers très inférieur à la moyenne nationale (Versailles Saint-Quentin 20 %, Cergy-Pontoise 22 % et même Évry Val d'Essonne avec 29 %) alors que celles de la nouvelle région « Hauts de France » sont toutes au-dessus de la moyenne nationale. Mais, même dans cette région, les écarts entre les universités sont importants puisque si Artois accueille 48 % de boursiers, Littoral Côte d'Opale n'en accueille que 36 % soit 12 points de moins.

Il existe des écarts très importants dans une même ville universitaire entre Rennes 1 avec 33 % et Rennes 2 avec 42 % de boursiers. Enfin les universités du panel appartenant à la nouvelle région Occitanie ont un caractère social très marqué de Perpignan (45 % de boursiers), à Nîmes (52 %), à Montpellier 3 (48 %), et à Albi<sup>90</sup> (47 %).

Enfin, même si les établissements de petite taille ont, pour la plupart d'entre eux un caractère social marqué, au regard du pourcentage de boursiers accueillis, d'autres critères entrent en considération comme le type de formations proposées et surtout l'état économique et social de la région d'implantation des établissements.

---

<sup>87</sup> Repères et Références statistiques 2015 précité page 356.

<sup>88</sup> 42,3% de boursiers en IUT en moyenne nationale. Repères et Références statistiques 2015 précité page 356.

<sup>89</sup> Outre la présence d'IUT, les universités à dominante sciences humaines et sociales accueillent plus de boursier que celles ayant un secteur médical. Repères et Références statistiques 2015 précité page 356.

<sup>90</sup> Albi étant située dans la partie la plus riche de cette nouvelle région, Midi Pyrénées étant économiquement plus dynamique que Languedoc-Roussillon.

## Le taux de bacs pro en L1 2014-2015

Comme il a été indiqué *supra* lors de la présentation des indicateurs relatifs à l'analyse des activités de formation des établissements du périmètre, la répartition des élèves dans l'enseignement scolaire est socialement typée suivant les filières de formation. L'appartenance aux catégories socio-professionnelles défavorisées est plus importante chez les titulaires d'un baccalauréat professionnel que chez les titulaires d'un baccalauréat technologique ou général<sup>91</sup>. Le pourcentage de titulaires d'un baccalauréat professionnel en L1 est donc un indice pertinent du caractère social des établissements retenus par la mission. En 2014-2015, sur les 306 400 nouveaux entrants à l'université, 16 071 étaient titulaires d'un baccalauréat professionnel, soit 6,2 % des effectifs<sup>92</sup>.

Seuls quatre établissements du panel accueillent moins de bacheliers professionnels que la moyenne nationale, deux assez fortement, Rennes 1<sup>93</sup> et Le Mans, et deux étant plus proches de la moyenne, Chambéry Savoie et La Rochelle. Ce constat illustre le fait que le caractère social de la mission de formation est très largement partagé par la grande majorité des établissements du périmètre.

Huit établissements accueillent plus de 14 % de bacheliers professionnels parmi leurs effectifs inscrits en L1, soit plus du double de la moyenne nationale. Sur ces huit établissements, seule l'université de Saint-Etienne dépasse la moyenne des effectifs totaux du panel, les sept autres étant des universités dont les effectifs sont très voisins ou inférieurs à 10 000 étudiants : Avignon, Évry, Nîmes, Perpignan, Le Havre, Toulon et Valenciennes. Cette liste illustre le fait que cet indicateur n'est pas redondant avec celui du nombre des boursiers. Ainsi Évry enregistre un taux de boursiers très inférieur à la moyenne nationale mais accueille beaucoup de bacheliers professionnels ; davantage qu'Artois qui a beaucoup plus de boursiers. À l'inverse, l'université de La Rochelle connaît un nombre de boursiers supérieur à la moyenne nationale mais un taux de bacheliers professionnels parmi ses L1 inférieur à la moyenne. Toutefois, et globalement, les universités de petite taille présentent un caractère social plus marqué que les autres universités du panel, Nîmes en étant l'exemple le plus emblématique avec 22,60 % de bacheliers professionnels parmi ses inscrits en L1.

## L'évolution bac pro en L1 entre 2010 et 2014

Le constat établi par l'indicateur précédent est confirmé par l'analyse de l'évolution du taux de bacheliers professionnels en L1 entre 2010 et 2014. Tous les établissements du panel ont vu leur taux d'accueil de baccalauréats professionnels augmenter entre 2010 et 2014. Or, la tendance nationale est inverse. En effet, à la rentrée 2010-2011, près de 30 000 nouveaux bacheliers professionnels étaient inscrits à l'université représentant 7,7 %<sup>94</sup> des nouveaux entrants contre 6,2 % en 2014-2015. Cette évolution est sans doute liée aux dispositions de la loi de juillet 2013, qui a facilité l'accès des bacheliers professionnels aux sections de techniciens supérieurs.

Parmi les établissements qui ont connu la plus forte croissance du taux de bacheliers professionnels en L1, figure la quasi-totalité des établissements qui en ont accueilli le plus en 2014-2015, la situation de Nîmes se distinguant à nouveau avec près de 12 points supplémentaires. Font exception à cette tendance, Évry dont la croissance se ralentit et les universités de Brest Bretagne Occidentale,

---

<sup>91</sup> État de l'école 2015 page 66 et 67.

<sup>92</sup> Repères et références statistiques 2015 DEPP page 170.

<sup>93</sup> Très logique pour Rennes 1, les baccalauréats professionnels s'inscrivant peu dans les filières scientifiques. Voir Repères et références statistiques 2015 DEPP page 170.

<sup>94</sup> Repères et références statistiques DEPP 2011 pages 198 et 199.

Bretagne-sud et Orléans qui augmentent de plus de cinq points sur la période mais dont le pourcentage de bacheliers professionnels était faible en 2010-2011.

À l’opposé, huit des neuf universités dont la progression est la plus faible (moins de deux points d’augmentation) sont celles qui accueillent le moins de bacheliers professionnels en pourcentage de leurs inscrits en L1 en 2014-2015. Il s’agit d’Angers, de Besançon, de Cergy Pontoise, de Chambéry Savoie, de La Rochelle, du Mans, de Rennes 1 et de Versailles Saint-Quentin.

S’il y a progression générale du nombre de bacheliers professionnels parmi les inscrits en L1, il n’y a pas d’homogénéité en la matière au sein des établissements du périmètre sans doute en raison des différences qui existent au sein des académies (pourcentage de bacheliers professionnels, réseaux d’établissements scolaires ayant un BTS, « rendement » des politiques d’accueil des baccalauréats professionnels en BTS) dont témoignent les dossiers du dialogue de gestion et de performance établi par la direction générale de l’enseignement scolaire du ministère de l’éducation nationale<sup>95</sup>.

### **Le taux recrutement académique L1**

Un indicateur national, établi par la sous-direction des systèmes d’information et des études statistiques (SIES) du MENESR, rend compte du pourcentage de bacheliers qui, ayant eu le baccalauréat dans une académie, poursuivent leurs études supérieures dans cette académie et donc également du pourcentage de bacheliers, qui, à cette occasion, changent d’académie. Cet indicateur permet de caractériser le taux « d’exportation et d’importation » de chaque académie sachant que le taux national moyen « d’export/import » est 24,4 %. A titre d’exemple, l’académie de Paris, compte tenu de son offre de formation est particulièrement importatrice (63,7 % d’importation contre 22 % d’exportation), tandis que l’académie de Grenoble est exportatrice (32,7 % d’exportation contre 16,3 % d’importation) en raison de la proximité de deux pôles universitaires attractifs à Lyon (notamment pour les Drômois) et en Suisse (particulièrement pour les Hauts-savoysards).

Décliné à l’échelle de chaque établissement, ce taux est un indice d’ancrage territorial qui sera d’autant plus fort que le pourcentage de bacheliers accueillis en L1 sera issu de l’académie dans laquelle se trouve l’université. Il faut insister sur le fait que ce taux n’est pas un indicateur qualitatif d’attractivité de l’établissement mais bien un indice de la proximité de l’université avec son « public naturel ».

Sept établissements du périmètre accueillent en L1 plus de 85 % de bacheliers issus de leur académie d’origine. Trois sont situés dans l’académie de Lille, Artois, Littoral Côte d’Opale et Valenciennes et deux dans l’académie de Rennes, Brest Bretagne Occidentale et Bretagne-sud. Les deux derniers sont Albi et Amiens.

Quinze d’entre eux comptent moins de 75 % de bacheliers issus de leur académie d’origine ce qui témoigne d’un recrutement plus large, moins ancré dans un territoire donné. Il convient de noter que dans ce groupe figurent les deux universités tertiaires et sciences humaines de Bordeaux 3 et Montpellier 3 – Montpellier 3 est l’établissement du périmètre le moins ancré dans son territoire avec seulement 47,70 % de recrutement académique – et une université pluridisciplinaire à dominante sciences humaines, Rennes 2. Les universités du périmètre ne sont donc pas homogènes au regard de ce critère qui varie de plus de 90 % pour Artois à moins de 48 % à Montpellier 3.

---

<sup>95</sup> Dossiers consultables au service du budget, de la performance et des établissements.

## **Le taux recrutement académique DUT**

Le rapport d'inspection générale précité de 2011 notait que, généralement, les formations professionnelles ont un recrutement moins local que les formations générales<sup>96</sup>. Il a paru donc intéressant de compléter l'indicateur du taux de recrutement académique en L1 par le taux de recrutement académique en DUT. Toutefois, cet indicateur comporte un biais puisque tous les établissements du panel ne possèdent pas d'IUT (Albi par exemple). L'analyse du taux de recrutement académique en DUT met en évidence les six mêmes établissements<sup>97</sup> que l'indicateur précédent (hors Albi évidemment) avec plus de 80 % de recrutement académique en DUT.

À l'opposé, les quatre établissements dont le recrutement académique en DUT est le plus faible (inférieur à 60 %), à savoir Limoges, La Rochelle, Avignon Pays de Vaucluse et Bordeaux 3 (qui a le plus faible taux avec 45 % de recrutement académique), sont bien dans le groupe des quinze universités à plus faible taux de L1 académique. Mais, là encore, la dispersion est très grande puisqu'elle s'échelonne de plus de 92 % pour Brest Bretagne Occidentale à 45 % pour Bordeaux 3.

## **Le taux d'inscrits en apprentissage en 2014**

Globalement, le taux d'inscrits en apprentissage est en augmentation dans l'enseignement supérieur avec 138 000 inscrits en 2013, soit environ 5,6 % des étudiants<sup>98</sup>. Un peu plus de 77 000 sont en université, soit environ 3 %<sup>99</sup> des effectifs totaux. Ce taux témoigne également d'une forme d'ancrage territorial puisque le développement de l'apprentissage nécessite un lien fort avec le monde économique et professionnel local. Il n'y a pourtant que six établissements du périmètre qui sont au-dessus de la moyenne nationale : les trois situés dans l'académie de Versailles, dont deux se détachent très nettement Evry Val d'Essonne avec près de 13 % d'étudiants en apprentissage, Versailles Saint-Quentin avec plus de 11 % puis Cergy-Pontoise avec près de 7 %, et Mulhouse Haute-Alsace avec près de 5 %, Valenciennes avec plus de 4 % et Orléans avec un peu plus de 3 %.

Tous les autres établissements sont au-dessous de la moyenne nationale, les politiques d'apprentissage n'étant pas assez dynamiques ou le contexte local se prêtant plus difficilement au développement de ce type de formation. Les taux les plus faibles (moins de 0,30 %) sont enregistrés à nouveau par Bordeaux 3, Montpellier 3 et Rennes 2. Le taux de dispersion est très important allant de 12,80 % à Evry Val d'Essonne à 0,04 % à Rennes2.

## **Le nombre d'heures stagiaires pédagogiques formation continue**

Il a paru nécessaire à la mission de compléter l'indicateur précédent par un critère relatif aux activités de formation continue qui, nationalement, agrège quatre types de données : le chiffre d'affaires, le nombre de stagiaires, le nombre d'heures stagiaires avec stages pratiques et le nombre d'heures stagiaires pédagogiques. Ce dernier indicateur a été choisi conformément aux analyses figurant dans un récent rapport d'inspection générale<sup>100</sup>.

---

<sup>96</sup> Rapport précité page 10.

<sup>97</sup> Artois, Littoral Côte d'Opale, Valenciennes, Brest Bretagne Occidentale, Bretagne-sud et Amiens.

<sup>98</sup> Repères et références statistiques DEPP 2015 page 164.

<sup>99</sup> 44 % des apprentis sont en BTS.

<sup>100</sup> Rapport IGAENR n° 2014-061 juillet 2014. L'implication des universités dans la formation tout au long de la vie.

En 2013, il y a eu 38 326 975 heures stagiaires pédagogiques dispensées, soit une moyenne pour 83 établissements recensés, de 461 771 heures<sup>101</sup>.

Douze établissements du périmètre dépassent ou sont très proches de la moyenne nationale. Deux universités sont très proches du million d'heures dispensées : Amiens et Poitiers. Elles ne peuvent pas être considérées, à ce titre, comme des petites et moyennes universités. Cinq autres sont également très dynamiques avec plus de 650 000 heures stagiaires enseignées soit, en ordre décroissant, Reims, Caen, Brest Bretagne Occidentale, Rennes 1 et Dijon. Toutes ces universités sont des établissements pluridisciplinaires avec santé (sauf Rennes 1 qui est scientifique mais avec un secteur santé) et ont des effectifs d'étudiants supérieurs à la moyenne du panel.

La mission note que des universités de taille plus modeste enregistrent en la matière des résultats très honorables en dispensant plus de 536 000 heures stagiaires comme Le Mans – soit plus que la moyenne nationale –, l'université du Littoral (470 000 heures), Chambéry (446 000 heures), Valenciennes Haut-Cambrésis (434 000 heures) démontrant ainsi que l'importance de cette activité n'est pas proportionnelle à la taille des établissements. La dispersion de cet indicateur s'échelonne de moins de 70 000 heures pour Nîmes à 994 538 heures pour Poitiers.

---

<sup>101</sup> Données fournies par le SIES.

Tableau 6 : État de la structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur (hors paris, Corse et Outremer)

	Universités du site	Modalités de structuration	Établissements associés	Autres universités	Autres établissements	Date du décret	Capitale régionale	Métropole loi Maptam
<b>Structuration stabilisée autour d'une métropole sans autres établissements à proximité</b>	Lorraine	Fusion	Association de l'ICN <i>business school</i> l'université de Lorraine			22/09/2011 15/04/2016	ancienne	
	Paris-Est <sup>102</sup> (UPEM-UPEC)	Projet de fusion différé après le démarrage de la mission, COMUE Université Paris-Est et convention d'association	Association de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris, de l'École nationale supérieure d'architecture de Marne-la-Vallée, de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais, de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie à la COMUE		École d'ingénieurs de la chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France, École nationale des ponts et chaussées, École nationale vétérinaire d'Alfort	11/02/2015 et 11/08/2016		X
	Universités du site	Modalités de structuration	Établissements associés	Autres universités	Autres établissements	Date du décret	Capitale régionale	Métropole loi Maptam
<b>structuration stabilisée autour d'une métropole (par fusion ou par création d'une COMUE) avec d'autres établissements à proximité</b>	Aix-Marseille	Fusion et convention d'association	Association de l'université de Toulon, de l'université d'Avignon, de l'IEP Aix-Marseille, de l'École centrale Marseille à l'université d'Aix-Marseille			24/08/2011 et 23/02/2016	nouvelle	X
	Strasbourg	Fusion et convention d'association	Association de l'INSA Strasbourg, de l'université de Haute-Alsace, de la bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg, de l'école nationale supérieure d'architecture de Strasbourg, de la Haute École des arts du Rhin à l'université de Strasbourg		ENSC Mulhouse	18/08/2008 , 12/05/2015 et 11/08/2016	nouvelle	X
	Clermont-Ferrand	Fusion au 01/01/2017 et convention d'association	Association de l'université Clermont-Ferrand-I et de l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand à l'université Clermont-Ferrand 2.		École Sigma Clermont	12/05/2015 et 13/09/2016	ancienne	
	Lille 1, Lille 2, Lille 3	Projet de fusion, COMUE Lille Nord de France et	Association de l'Institut d'études politiques de Lille à l'université Lille 2	Artois, Littoral, Valenciennes	École centrale Lille, École des mines de Douai, Fédération universitaire polytechnique de Lille	26/08/2015 et 11/08/2016	nouvelle	X

<sup>102</sup> Cette typologie a été établie par la mission fin 2015 antérieurement au renouvellement des conseils, à l'élection des présidents des deux établissements concernés et au report du processus de fusion (université de Paris-Est Créteil et université de Paris Marne-la Vallée).



		convention d'association particulière						
	Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3	COMUE Université de Lyon et conventions d'associations particulières	Association de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, de l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre à l'Université de Lyon. Association de L'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne à l'École centrale de Lyon. Association de l'Institut d'études politiques de Lyon à l'université Lyon-II.	Saint-Étienne	École centrale de Lyon, École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, École nationale des travaux publics de l'État, École normale supérieure de Lyon, Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement, Institut d'études politiques de Lyon, Institut national des sciences appliquées de Lyon	05/02/2015 et 23/02/2016	nouvelle	X
	Toulouse 1, Toulouse 2, Toulouse 3	COMUE Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées et conventions d'association	Association du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives de Toulouse Midi-Pyrénées, de l'École nationale de l'aviation civile, de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes, de l'École nationale supérieure d'architecture de Toulouse, École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, de l'Institut d'études politiques de Toulouse, de l'Institut national universitaire Jean-François Champollion Albi, de l'Institut supérieur des arts de Toulouse, de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales, de Toulouse Business School, de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse, École nationale vétérinaire de Toulouse, de l'Institut catholique d'arts et métiers de Toulouse à la COMUE	INP	L'Institut d'études politiques de Toulouse est également associé à l'université Toulouse-I. L'École nationale d'ingénieurs de Tarbes et l'École d'ingénieurs de Purpan sont également associées à l'Institut national polytechnique de Toulouse.	10/06/2015 et 22/06/2016	nouvelle	X
	<b>Universités du site</b>	<b>Modalités de structuration</b>	<b>Établissements associés</b>	<b>Autres universités</b>	<b>Autres établissements</b>	<b>Date du décret</b>	<b>Capitale régionale</b>	<b>Métropole loi Maptam</b>
<b>structuration inachevée autour d'une métropole (fusion incomplète ou absence de fusion) avec d'autres établissements à proximité</b>	Bordeaux	Fusion partielle, COMUE d'Aquitaine et conventions d'association particulière	Association de l'IP Bordeaux, de l'IEP Bordeaux, de l'École supérieure des technologies industrielles avancées Bayonne-Pays Basque à l'université de Bordeaux	Bordeaux Montaigne, Pau	École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine	03/09/2013 29/06/2015 et 11/08/2016	nouvelle	X

	Montpellier	Fusion partielle et COMUE Languedoc-Roussillon université		Montpellier 3, Nîmes, Perpignan	ENS Chimie Montpellier, institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier	13/09/2014 et 01/10/2015	ancienne	X
	Grenoble	Fusion et COMUE Grenoble Université	Association de l'Université de Savoie, de l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble à la COMUE et de l'IEP Grenoble à l'université Grenoble Alpes	INP Grenoble		11/09/2015 et 20/07/2016		X
	Rennes 1, Rennes 2	Échec d'un projet de fusion et COMUE Bretagne Loire	Association de l'École nationale supérieure de chimie de Rennes et de l'IEP de Rennes à l'université Rennes I et de l'école nationale d'ingénieurs de Brest à l'université de Brest.	Brest, Bretagne-sud, Angers, Le Mans, Nantes	INSA Rennes, École centrale de Nantes, École des hautes études en santé publique, École nationale supérieure d'arts et métiers, l'École nationale supérieure des mines de Nantes, École nationale supérieure des techniques avancées Bretagne, École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique, École normale supérieure de Rennes, École supérieure d'agriculture, Groupe des écoles nationales d'économie et statistiques, Institut Mines-Télécom, Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage	06/01/2016 et 09/10/2016	nouvelle	X
	<b>Universités du site</b>	<b>Modalités de structuration</b>	<b>Établissements associés</b>	<b>Autres universités</b>	<b>Autres établissements</b>	<b>Date du décret</b>	<b>Capitale régionale</b>	<b>Métropole loi Maptam</b>
<b>Etablissements uniques dans leur agglomération et autres établissements à proximité</b>	Nice	COMUE Université Côte-d'Azur			Observatoire de la Côte d'Azur École nationale supérieure d'art Villa Arson, École supérieure de danse Rosella Hightower de Cannes, École supérieure de réalisation audiovisuelle, EDHEC Business School, SKEMA Business School, The Sustainable Design School, le Conservatoire national à rayonnement régional de Nice	27/02/2015		X
	Bourgogne	COMUE Université			École supérieure de commerce de Dijon, l'Institut national supérieur des sciences	11/03/2015	nouvelle	

		Bourgogne-Franche-Comté			agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement			
	Franche Comté			UT de Belfort-Montbéliard	ENS2M Besançon		ancienne	
	Reims Champagne-Ardenne	COMUE Université de Champagne		UT Troyes	École nationale supérieure d'arts et métiers, École polytechnique féminine, École supérieure des arts et du design de Reims, Groupe École supérieure de commerce de Troyes, institut régional du travail social de Champagne-Ardenne	19/05/2015	ancienne	
	Amiens	Convention d'association	Association de l'UT Compiègne, de l'École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique d'Amiens, de l'École supérieure d'art et de design d'Amiens, de l'École supérieure de chimie organique et minérale, de l'institut polytechnique La Salle Beauvais-Esitpa à l'université de Picardie		association de l'École supérieure de chimie organique et minérale à l'université de technologie de Compiègne.	02/06/2016	ancienne	
	Rouen	COMUE Normandie université		Le Havre	INSA Rouen, école nationale supérieure d'architecture de Normandie	29/12/2014	nouvelle	X
	Caen				ENSI Caen		ancienne	
	Nantes	COMUE université Bretagne Loire		Angers, Le Mans <sup>103</sup>	École centrale de Nantes <sup>104</sup>	06/01/2016	nouvelle	X
	Orléans	COMUE Université confédérale Léonard de Vinci		Tours	INSA Centre Val de Loire	13/07/2015	nouvelle	
	Poitiers			La Rochelle <sup>105</sup>	ENSMA Poitiers		ancienne	
	Limoges						ancienne	
	<b>Universités du site</b>	<b>Modalités de structuration</b>	<b>Établissements associés</b>	<b>Autres universités</b>	<b>Autres établissements</b>	<b>Date du décret</b>	<b>Capitale régionale</b>	<b>Métropole loi Maptam )</b>

<sup>103</sup> Pour la composition complète de la COMUE voir Rennes 1 et Rennes 2.

<sup>104</sup> Pour la composition complète de la COMUE voir Rennes 1 et Rennes 2.

<sup>105</sup> L'université de La Rochelle a exprimé en 2016 le souhait de rejoindre la COMUE d'Aquitaine.

Universités de la couronne parisienne	Cergy Pontoise	COMUE Université Paris-Seine			École de biologie industrielle, l'École d'électricité, de production et management industriel, École ITESCIA, École nationale supérieure d'architecture de Versailles, École nationale supérieure d'arts de Cergy, École nationale supérieure de paysage de Versailles, École pratique de service social, École supérieure d'agrodéveloppement international, École supérieure des sciences économiques et commerciales, Institut libre d'éducation physique supérieur, Institut polytechnique du Grand Paris, Institut supérieur international du parfum, de la cosmétique et de l'aromatique alimentaire	11/02/2015		
	Évry Val-d'Essonne	COMUE Paris Saclay et convention d'association	Association de l'université Évry Val-d'Essonne à la COMUE université Paris Saclay	Paris 11	École centrale des arts et manufactures, École des hautes études commerciales, École normale supérieure de Cachan, École nationale supérieure de techniques avancées, École polytechnique, Centrale Supélec, Groupe des écoles nationales d'économie et statistiques, Institut Mines-Télécom, Institut d'optique Graduate School, Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech)	29/12/2014		
	Versailles Saint-Quentin							

Source : mission

**Liste des personnes rencontrées par la mission ou ayant formulé des propositions**

**Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

**Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)**

- Mme Simone Bonnafous, directrice générale ;
- Mme Marie-Hélène Granier-Fauquert, adjointe à la directrice générale ;
- M. Éric Piozin, chef du service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier.
- M. Jean Bouvier D'Yvoire, mission expertise conseil.

**Direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI)**

- M. Pierre Valla, adjoint au directeur ;
- Mme Claire de Marguerye, chef du département de l'analyse des politiques d'organismes et des enjeux territoriaux.

**Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI)**

- M. Alain Abecassis, chef du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Mme Isabelle Kapla-Langlois, sous-directrice du SIES.

**Commissariat général à l'investissement**

- M. Jean-Pierre Korolitski, directeur du programme centres d'excellences ;
- M. Vincent Moreau, adjoint.

**Université d'Artois**

- M. Pasquale Mammone, président ;
- M. Olivier Chovaux, premier vice-Président en charge du conseil d'administration ;
- M. Eric Monflier, vice-président de la commission recherche ;
- Mme Corinne Robaczewski vice-présidente en charge de la commission Formation et vie universitaire.

**Rectorat de l'académie de Lille**

- M. Luc Johann, recteur de la région académique des hauts de France, recteur de l'académie de Lille.

### **Université d'Avignon Pays de Vaucluse**

- M.Philippe Ellerkamp, président ;
- Mme Natalie Petiteau, vice-présidente du conseil d'administration ;
- M. Georges Linares, vice-président recherche ;
- M. Ange Polidori, vice-président formation ;
- M. Fathie Boubertekh, directeur général des services.

### **Rectorat de l'académie d'Aix Marseille**

- M. Bernard Beigner, recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille.

### **Université de Bordeaux Montaigne**

- Mme Hélène Velasco-Graciet, présidente.
- Béatrice Laville, vice-présidente du conseil d'administration ;
- Frédéric Boutouille, vice-président de la commission recherche ;
- Olivier Ballesta, vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire ;
- Thomas Rambaud, directeur général des services ;
- Mélanie Caillot, directrice générale des services adjointe ;
- Sarah Onillon, directrice des affaires financières ;
- Catherine Mendiboure, agent comptable.

### **Rectorat de l'académie de Bordeaux**

- M. Olivier Dugrip, recteur chancelier des universités.

### **Université de Bordeaux**

- M. Manuel Tunon de Lara, président.

### **COMUE d'Aquitaine**

- M. Vincent Hoffmann-Martinot, président.

### **Université de Bretagne-sud**

- M. Jean Peeters, président ;
- Mme Virginie Dupont, vice-président CA ;
- M. Guy Cogniart, vice-président Recherche ;
- M. Xavier Tripoteau, vice-président Formation ;

- M. Christophe Le Hen, chef du cabinet.

#### **Université de Caen**

- M. Pierre Denise, président.

#### **Université de Chambéry Savoie Mont-Blanc**

- M. Denis Varaschin, président ;
- M. Philippe Galez, vice-président formation et vie universitaire ;
- M. Roman Kossakowski, vice-président recherche.

#### **COMUE Grenoble Alpes**

- M. Patrick Lévy président.

#### **Rectorat de l'académie de Grenoble**

- Mme Claudine Schmidt-Lainé, rectrice de l'académie de Grenoble.

#### **Université de la Rochelle**

- M. Jean-Marc Ogier, président.
- M. Xavier Feaugeas, vice-président recherche ;
- Mme Marlène Barbotin, directrice générale des services.

#### **Université de Montpellier 3 Paul Valéry**

- M. Patrick Gili, président ;
- Mme Maud Morlaàs-Courties, vice-présidente du conseil d'administration ;
- M. Jean Michel Ganreau, vice-président du conseil scientifique ;
- M. Thierry Bégué, directeur général des services ;
- Mme Frédérique Forest, directrice générale adjointe en charge des affaires financières.

#### **COMUE Languedoc-Roussillon Universités**

- M. Emmanuel Roux administrateur provisoire, président de l'université de Nîmes ;

#### **Université de Montpellier**

- M. Philippe Augé, président.

#### **Rectorat de l'académie de Montpellier**

- Mme Armande Le Pellec-Muller, rectrice de la région académique d'Occitanie, recteur de l'académie de Montpellier.

### **Université d'Orléans**

- M. Ary Bruand, président ;
- M. Batakis Athanasios, vice-président CA.

### **Université de Perpignan Via Domitia**

- M. Fabrice Lorente, président ;
- M. Nicolas Dorandeu, vice-président administration et patrimoine ;
- Mme Anne Lacroix, vice-présidente Formation ;
- M. Xavier Py, vice-président Recherche ;
- Mme Sabine Bénézet, directrice des affaires financières ;
- Mme Sandrine Coste, chef de cabinet ;
- Mme Fatima Filippin, directrice des ressources humaines, directrice générale des services adjointe ;
- Mme Fanny Guyonnet, responsable du service communication et culture ;
- M. Thomas Parra, agent comptable ;
- M. Paul Taverner, directeur général des services.

### **Université de Reims Champagne-Ardenne**

- M. Guillaume Gellé, président ;
- M. Thierry Letellier, vice-président en charge des moyens et du patrimoine ;
- M. Olivier Dupéron, vice-président du conseil d'administration ;
- M. Didier Marcotte, vice-président du conseil académique en charge de la politique scientifique ;
- M. Philippe Poplimont, vice-président délégué aux systèmes d'informations et aux infrastructures numériques ;
- M. Damien Jouet, vice-président de la commission de la formation et vie universitaire ;
- Mme Marie Olivier, vice-présidente déléguée à la qualité de l'offre de formation, l'autoévaluation et l'accréditation.

### **Rectorat de l'académie de Reims**

- Mme Isabelle Insel, rectrice chancelière des universités ;
- M. Patrick Guidet, secrétaire générale de l'académie de Reims.

### **COMUE Université de Champagne**

- M. Jacques Meyer, président.



## **Université de Rennes 2**

- M. Olivier David, président de l'université ;
- M. Michel Grollier, président du CA ;
- M. Leszek Brokowski, vice-président Recherche ;
- M. Jacques Ouhlen, vice-président Formation ;
- Mme Delphine Lemonnier-TeXier, vice-président chargée de la culture et de la vie des campus ;
- Mme Isabelle Haignon, vice-président chargée des conditions de travail et de l'action sociale ;
- M. Marc Bergere, vice-président chargé de la documentation et des ressources technologiques ;
- Mme Lesley Leloure, vice-président chargée des relations internationales ;
- M. Erwan Quesseveur, vice-président chargé de l'orientation, de l'insertion professionnelle et de la Formation Continue ;
- M. Géraud de Marcillac, directeur général des services.

## **Université de Rouen**

- M. Joël Alexandre, président ;
- Mme Danièle Carricaburu, vice-présidente du conseil d'administration ;
- M. Didier Chollet, vice-président recherche ;
- Mme Valérie Gibert, directrice générale des services.

## **Université de Saint-Étienne**

- Mme Michèle Cottier, présidente ;
- M. Florent Pigeon, vice-président du conseil d'administration et des moyens ;
- M. Alain Trouillet, vice-président formation ;
- M. Stéphane Riou, vice-président recherche ;
- M. Jean-Yves Cottin, chargé de mission, programme Avenir Lyon Saint-Étienne ;
- M. Paul Pouilhe, directeur général des services.

## **Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis**

- M. Abdelhakim Artiba, président ;
- Mme Souad Harmand, vice-président du conseil d'administration ;
- M. Eric Markiewicz, vice-président de la commission de la recherche ;
- M. Franck Barbier, vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire ;
- M. Mourad Abed, vice-président délégué au numérique et à l'innovation pédagogique ;

- M. Sébastien Grondel, vice-président délégué aux relations internationales ;
- M. Abdelhak Kabila, vice-président délégué aux relations avec les territoires et les campus ;
- M. Arnaud Huftier, vice-président délégué à la culture, aux initiatives et à la citoyenneté ;
- M. Philippe Dulion, directeur général des services.